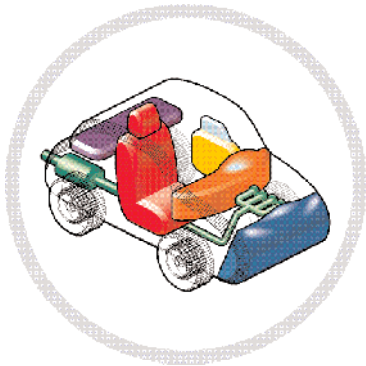
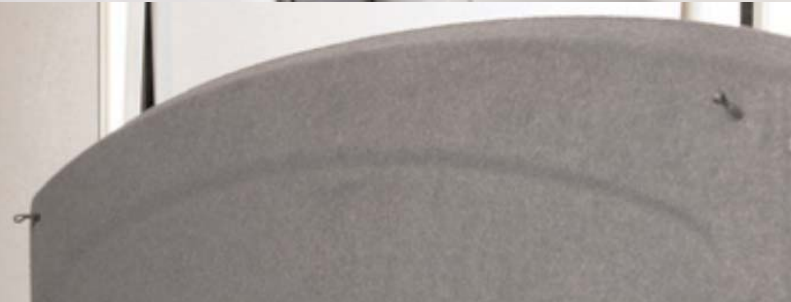
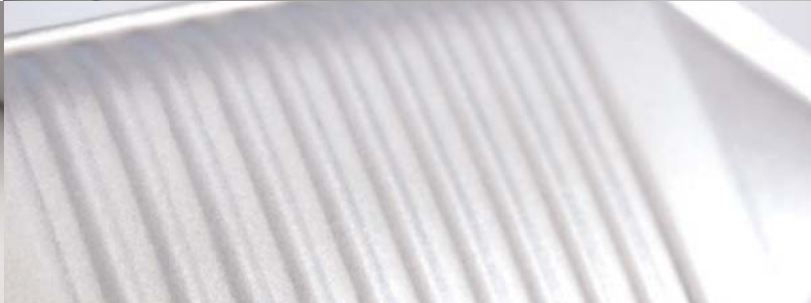




La perfection technique, la passion automobile.



Rapport **Financier** 2003



Conseil d'administration

au 31 décembre 2003

Pierre Lévi

Président et Directeur Général

Administrateurs

Louis Defline

Yann Delabrière

Daniel Dewavrin

Patrick Duverger

Jean-Martin Folz

Jean-Louis Gerondeau

Jean-Claude Hanus

Gérard Hauser

Thierry Peugeot

Dietrich Russell

Comité exécutif

au 31 décembre 2003

Pierre Lévi

Président et Directeur Général

Caspar Baumhauer

Directeur de l'Activité Modules et
Systèmes

Patrick Bikard

Directeur Industriel

Gérard Breining

Directeur des Achats

Gérard Chochoy

Directeur de l'Activité Sièges
d'automobile

Arnaud de David-Beauregard

Directeur du Développement

Jean-Michel Elter

Directeur du Développement Client

Jean-Marc Hannequin

Directeur de l'Activité Systèmes
d'échappement

Laurent Hebenstreit

Directeur de l'Activité Systèmes
d'intérieur

Thierry Lemâne

Directeur de la Communication

Jean-Marc Salvanès

Directeur des Ressources Humaines

Christophe Schmitt

Directeur de l'Activité Composants

Pierre-Jean Sivignon

Directeur Financier

Commissaires aux comptes

Titulaires

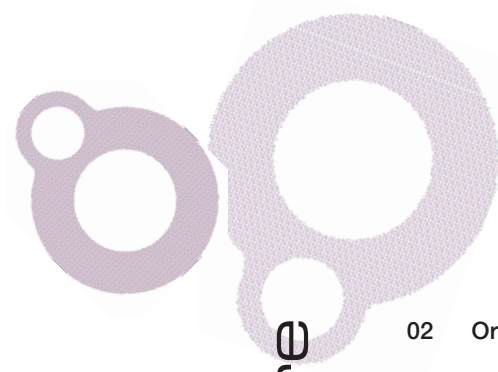
PricewaterhouseCoopers Audit
représenté par Christian Martin
32, rue Guersant – 75017 Paris

Ernst & Young Audit
représenté par Patrick Lhomme
Faubourg de l'Arche
92400 Courbevoie

Suppléants

Catherine Sabouret
32, rue Guersant – 75017 Paris

Christian de Chastellux
Tour Ernst & Young – 11, allée de
l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

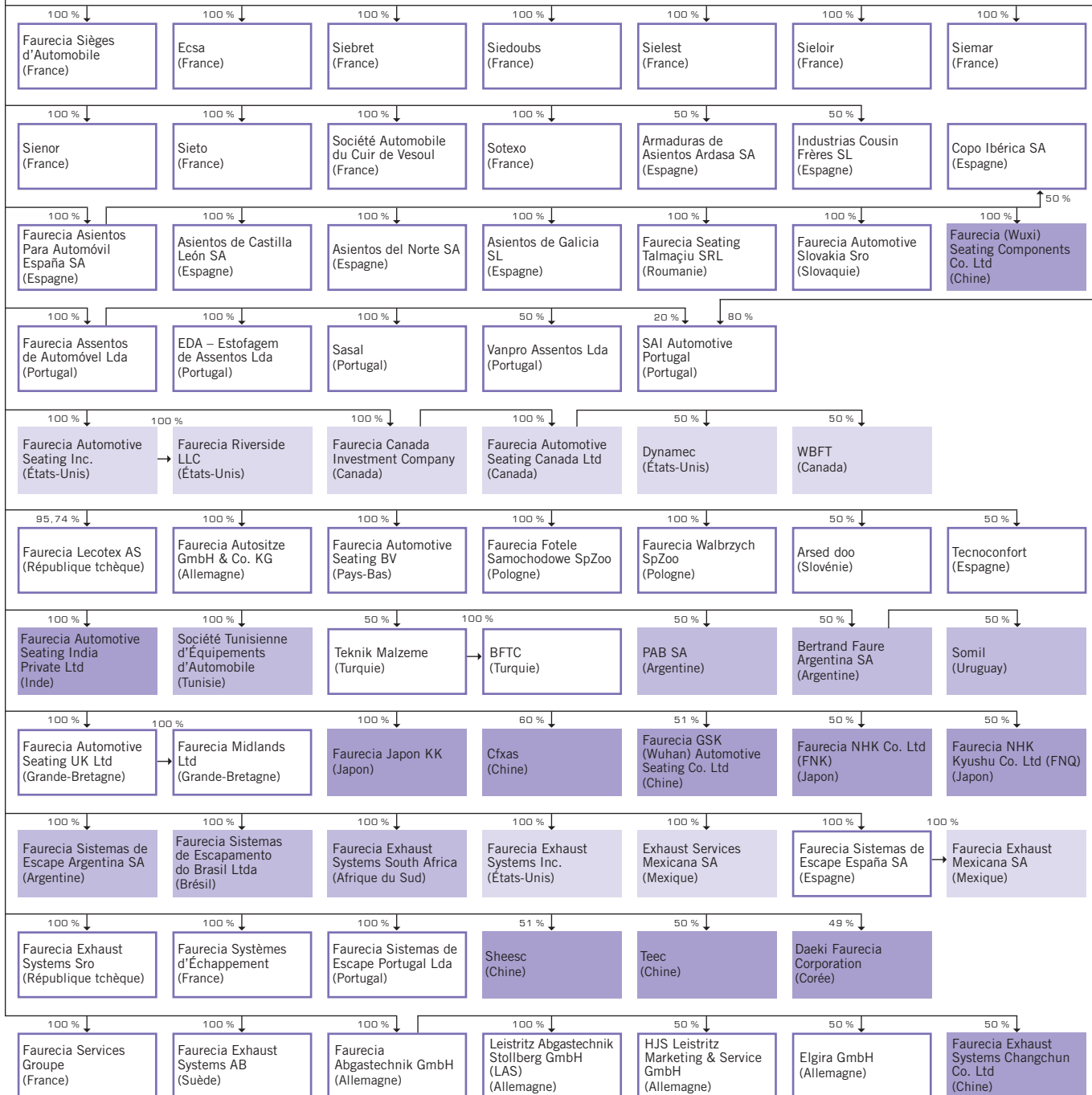


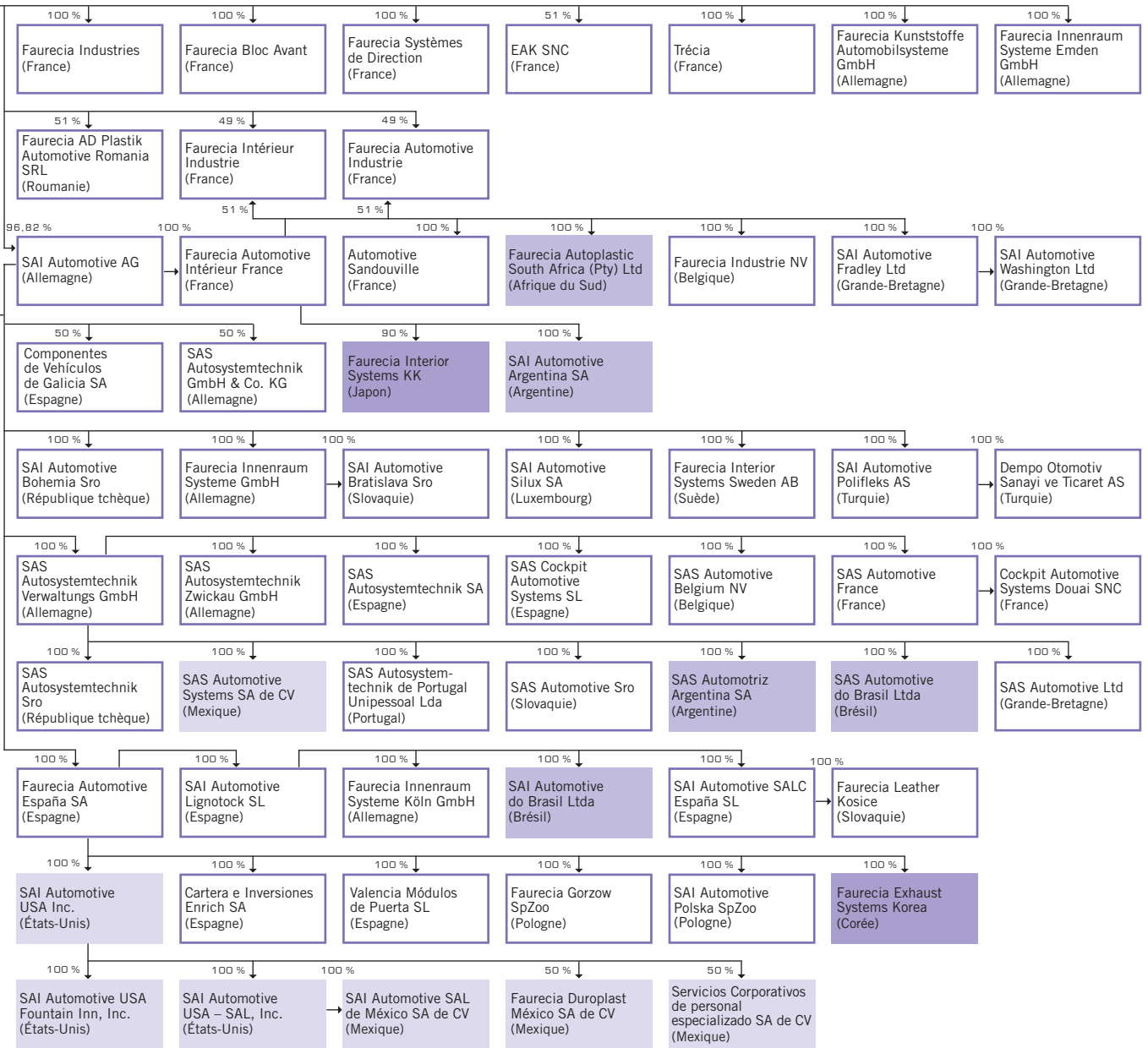
sommaire

02	Organigramme
04	Comptes consolidés
05	Rapport de gestion
23	Comptes consolidés
55	Comptes sociaux
56	Rapport d'activité de la société Faurecia
58	Résolutions
65	Comptes sociaux
88	Renseignements de caractère général

Organigramme simplifié des sociétés opérationnelles au 31 décembre 2003

Faurecia





- Europe
- Asie
- Amérique du Sud, Afrique
- Amérique du Nord



Comptes consolidés

Rapport de gestion

Activité

- 06 Résultats
- 07 Perspectives
- 08 Passage aux normes IAS/IFRS
- 08 Gestion des risques
- 11 Développement social et environnemental
 - Emploi et compétences
 - Responsabilité environnementale
 - Sécurité et conditions de travail

23 Comptes consolidés

- 23 Compte de résultat consolidé
- 24 Bilan consolidé
- 26 Tableau des flux de trésorerie
- 27 Variation des capitaux propres
- 28 Annexes

Rapport de gestion

En 2003, Faurecia a atteint les deux objectifs qu'il s'était fixés, c'est-à-dire d'une part voir son chiffre d'affaires croître plus rapidement que l'évolution de la production automobile européenne et, d'autre part augmenter sa marge opérationnelle par rapport à l'exercice précédent.

En terme de croissance, plusieurs faits marquants ont caractérisé l'exercice 2003 :

- Faurecia a été choisi par le groupe Chrysler Inc., membre du groupe DaimlerChrysler Ag, pour la fourniture de sièges complets, d'armatures de sièges, de planches de bord, de consoles centrales, de panneaux de porte et de systèmes d'échappement pour équiper différents modèles à venir, concrétisant ses efforts de développement en Amérique du Nord.
- Faurecia a finalisé, avec Siemens-VDO, l'accord qui permet de renforcer et d'élargir leur joint-venture (SAS). Le nouvel accord renforce leur entreprise commune dans les domaines de l'industrialisation, de l'assemblage et de la logistique des modules de cockpits en juste-à-temps. À cet effet, quatre usines existantes, dont une venant de Faurecia à Gand, en Belgique, ont été apportées à compter du 1^{er} juin, à la joint-venture.
SAS assemble des cockpits pour BMW, DaimlerChrysler, le Groupe Ford, Renault/Nissan et le Groupe Volkswagen. En 2003, les volumes de vente de SAS ont été de 2,5 millions de cockpits et le chiffre d'affaires d'environ 1,6 milliard d'euros.
SAS est consolidé par mise en équivalence dans les comptes de Faurecia.
- Par ailleurs, Faurecia a acquis les actifs de la société sud-coréenne Chang Heung Precision Co. Ltd, ce qui le place au rang de deuxième fournisseur d'échappement en Corée avec plus de 20 % de part de marché. En Chine, Faurecia disposait déjà, au travers de joint-ventures, d'environ 25 % de part de marché et d'une position de leader dans le domaine de l'échappement. L'activité systèmes d'échappement dispose désormais d'un dispositif industriel présent sur tous les continents.

Pour améliorer sa marge opérationnelle, le Groupe a continué à progresser sur ses quatre leviers de progrès, à savoir :

1. L'amélioration continue des pratiques industrielles et le redéploiement de l'outil

La qualité, enjeu majeur pour les clients comme pour Faurecia, a vu ses indicateurs s'améliorer de manière significative.

En outre, la sécurité dans les sites a progressé également, le taux de fréquence ayant été réduit d'un tiers.

Enfin, le taux de rotation des stocks industriels a augmenté de 10 %.

D'autre part, le redéploiement de l'outil industriel s'est poursuivi. Plusieurs sites ont ainsi commencé à produire :

- Neutraubling en Allemagne qui assemble des modules bloc avant de la BMW Série 3 ;
- Sittard en Hollande qui assemblera les sièges des futurs Mitsubishi Colt et Smart fourfour ;
- Gorzow en Pologne pour la production des planches et des panneaux de porte de la nouvelle Golf 5 ;
- Walbrzych 2 en Pologne qui produit des composants de sièges ;
- Kyushu au Japon qui produit des sièges pour Nissan dans le cadre de la joint-venture avec NHK ;
- Puebla 2 au Mexique qui est spécialisé dans la coupe couture pour les sièges ;
- Riverside aux États-Unis qui fabrique les sièges de la Chevrolet Malibu.

Si les ouvertures de sites en Europe occidentale concernent essentiellement des usines de juste-à-temps, en Europe centrale, les créations de sites suivent celles des clients mais concernent surtout des sites de composants. Enfin la croissance des ouvertures hors d'Europe montre ce redéploiement des activités du Groupe dans ces régions.

En outre, en 2003, les sites de Roermond (Pays-Bas), Sassenburg (Allemagne), Sontra (Allemagne) et Telford (Grande-Bretagne) sont en voie de fermeture.

2. Le plan achats

Le plan achats a poursuivi son déroulement en 2003 autour de ses lignes directrices, c'est-à-dire la réduction du nombre de fournisseurs, le développement des achats dans les pays à bas coûts et la croissance des enchères en ligne.

3. La gestion de programmes

La méthode de gestion de programmes du Groupe appelée PMS (Program Management System) a maintenant été déployée dans toutes les activités, ce qui entraîne l'amélioration progressive et régulière de la maîtrise des programmes. Les frais de démarrage ont ainsi diminué de 36 % en 2003 par rapport à 2002.

4. L'efficacité de la Recherche et Développement

Faurecia a amorcé la rationalisation de sa fonction R&D. Les centres se réorganisent et se spécialisent et des outils communs sont en cours de déploiement. Dans ce cadre, un nouveau centre de recherche et développement a été ouvert en Allemagne à Hagenbach. Il est dédié à la conception et au développement de modules de l'intérieur.

Activité

Le chiffre d'affaires consolidé de Faurecia pour l'ensemble de l'exercice s'est établi à 10 122,7 millions d'euros en augmentation de 2,6 % par rapport à 2002. Hors ventes de catalyseurs, le chiffre d'affaires augmente de 4,5 % à 9 504,1 millions d'euros.

Ce chiffre d'affaires a été impacté par un effet de change négatif, principalement lié à l'évolution du dollar et par celui d'un changement de périmètre. Hors ventes de catalyseurs, à taux de change et périmètre constants, la croissance du chiffre d'affaires est de 8,3 % en 2003. Sur la même période, l'estimation de la baisse de la production automobile européenne est de 2,2 %.

Le chiffre d'affaires des sièges d'automobile s'élève en 2003 à 4 353,2 millions d'euros. Il progresse par rapport à l'année 2002 de 8,0 % et de 10,3 % à taux de change constant. Faurecia a bénéficié au premier semestre de la montée en cadence de nombreux modèles (Audi A8 et A4 Cabriolet, Ford Expedition et Lincoln Navigator, Monospace PSA-Fiat, Peugeot 307, Toyota Yaris) ainsi que du plein effet de l'usine de Vigo en Espagne ouverte au cours de l'été 2002 (Citroën Picasso et Berlingo, Peugeot Partner). Au second semestre, dans un marché difficile au cours duquel la baisse de la production automobile en Europe peut être estimée à 3,3 %, le chiffre d'affaires des sièges d'automobile a néanmoins progressé de 3,2 % (4,9 % à taux de change constant) bénéficiant de la montée en cadence ou du démarrage de nouveaux modèles (Audi A3, BMW Série 5, Chevrolet Malibu, Renault Mégane et Scénic).

Le chiffre d'affaires des autres modules de l'intérieur véhicule, s'élève en 2003 à 3 505,7 millions d'euros, en hausse de 1,2 % par rapport à 2002 et de 7,3 % à taux de change et périmètre constants. L'impact de change est négatif de 3,2 %

et l'effet de périmètre est négatif de 2,9 %. Le changement de périmètre s'explique par la déconsolidation du chiffre d'affaires cockpit de l'usine de Gand (Belgique) dont l'activité a été apportée, au milieu de l'année, à la joint-venture SAS, constituée par Faurecia et Siemens VDO, consolidée par mise en équivalence. L'activité de l'intérieur véhicule a bénéficié de sa présence sur des modèles en croissance ou en démarrage (Audi A4 Cabriolet, Citroën C3, Ford Fiesta et Fusion, Opel Meriva, Peugeot 307, monospaces PSA-Fiat, Renault Espace, Renault Mégane et Scénic, Volkswagen Touareg et Transporter). Le chiffre d'affaires des systèmes d'échappement baisse de 10,7 %, à 1 587,9 millions d'euros. Hors ventes de catalyseurs, ce chiffre d'affaires diminue de 3,5 % ; l'effet de change, essentiellement dû au dollar, est négatif de 5,9 % et l'impact de changement de périmètre est positif de 2 %. L'impact lié au périmètre s'explique par la consolidation au quatrième trimestre du chiffre d'affaires des activités échappement de la société sud-coréenne Chang Heung Precision Co. Ltd, acquise en mai 2003. Au total, hors ventes de catalyseurs, à taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires de l'exercice progresse de 0,4 %. Le chiffre d'affaires du bloc avant s'élève en 2003 à 675,9 millions d'euros en augmentation de 13,9 %. Cette évolution favorable est imputable notamment à la montée en cadence de modules bloc avant pour la BMW Série 3. Les livraisons de modules pour Audi sont également restées soutenues.

Résultats

Sur l'exercice 2003, le résultat opérationnel progresse de 47,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2002. Il s'établit à 302,8 millions d'euros, soit 3 % du chiffre d'affaires comparé à 255,6 millions d'euros (2,6 % du chiffre d'affaires) en 2002. L'EBITDA⁽¹⁾ de 2003 s'améliore quant à lui de 51 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Il s'élève en effet à 637,1 millions d'euros, soit 6,3 % du chiffre d'affaires comparé à 586 millions d'euros (soit 5,9 % du chiffre d'affaires) pour l'exercice 2002.

Comme au premier semestre, le résultat opérationnel du second semestre progresse par rapport à l'année précédente. Il s'élève à 141,5 millions d'euros, soit 2,9 % du chiffre d'affaires comparé à respectivement 126,6 millions d'euros et 2,6 % en 2002. L'EBITDA du second semestre augmente quant à lui de 22,8 millions d'euros, pour se porter à 6,3 % du chiffre d'affaires comparé à 5,8 % l'année précédente.

Sur le plan opérationnel, les facteurs contribuant à cette amélioration sont les suivants :

- une activité soutenue, en particulier au premier semestre, avec un chiffre d'affaires en hausse de 2,6 % sur l'année

(1) Résultat opérationnel + dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles



- et en progression de 8,3 % hors ventes de catalyseurs et à taux de change et périmètre constants ;
- la poursuite des effets du plan achats, mis en place en 2002, qui a permis de limiter l'impact de la hausse des matières premières plastiques et de l'acier et ce, dans un contexte de pression toujours forte sur les prix de vente ;
- une productivité accrue liée au progrès des pratiques industrielles et du redéploiement de l'outil de production ;
- le déploiement rigoureux du système de gestion de programmes PMS (Program Management System) ayant eu pour effet la réduction des coûts de démarrage des programmes sur chacun des deux semestres et l'amélioration des quelques programmes toujours en difficulté.

Les dépenses brutes de recherche et développement s'élevèrent à 532,3 millions d'euros (soit 5,3 % du chiffre d'affaires) pour l'exercice 2003, en diminution de 13,6 %. Cette baisse est due à l'amélioration de l'efficacité de la recherche et développement et au nombre et à la maturité des programmes en cours de développement en 2003. Nettes des montants facturables aux clients, les dépenses de recherche et développement s'élevèrent à 105,3 millions d'euros (2,2 % du chiffre d'affaires) pour le second semestre et 240,6 millions d'euros (2,4 % du chiffre d'affaires) pour l'année, à comparer à des montants pro forma⁽¹⁾ de 145,1 millions d'euros (3 % du chiffre d'affaires) et 280,6 millions d'euros (2,8 % du chiffre d'affaires) pour les mêmes périodes de l'année 2002. Ces baisses illustrent à la fois la réduction des dépenses brutes et l'augmentation des dépenses refacturables.

Comme en 2002, les frais administratifs et commerciaux s'élevèrent à 2,9 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le résultat financier bénéficie de l'évolution favorable des taux d'intérêt et de la stabilité de l'endettement. La charge financière nette s'élève à 82,9 millions d'euros en 2003 soit 0,8 % du chiffre d'affaires. Elle est en baisse de 10,4 millions d'euros par rapport à 2002.

Le poste "Autres revenus et charges" est une charge nette de 32,7 millions d'euros. Il comprend des coûts de restructuration à hauteur de 34,4 millions d'euros, concernant essentiellement des sites se trouvant en France et en Allemagne. Le solde provient principalement d'écarts de change défavorables pour 5,1 millions d'euros et de produits sur cession d'immobilisations pour 7,7 millions d'euros.

La charge fiscale s'élève à 54,7 millions d'euros en 2003 à comparer à 27,1 millions d'euros en 2002, en augmentation du fait de l'amélioration des résultats. Elle représente 29,2 % du résultat avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition contre 29,5 % en 2002.

La quote-part de résultat des sociétés intégrées par mise en équivalence s'établit à 1,3 million d'euros en 2003 en baisse

par rapport à l'année 2002. Elle comprend une provision pour dépréciation de 5,3 millions d'euros de la valeur des titres d'une joint-venture du Groupe.

Le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition s'élève à 133,8 millions d'euros en augmentation de 63,6 millions d'euros par rapport à l'exercice 2002.

L'amortissement des écarts d'acquisition est de 110,4 millions d'euros en 2003 (113,6 millions d'euros en 2002) et les intérêts minoritaires dans le résultat de 13,3 millions d'euros en 2003. Le résultat net part du Groupe s'élève donc à 10,1 millions d'euros en 2003. En 2002, Faurecia avait enregistré une perte de 59,1 millions d'euros.

Par action, les résultats sont respectivement de 5,04 euros et 0,42 euro avant et après amortissement des écarts d'acquisition, en forte progression par rapport à l'exercice précédent où ils s'étaient élevés à 2,29 euros avant amortissement et à une perte de 2,49 euros après amortissement des écarts d'acquisition.

La capacité d'autofinancement s'élève à 434,5 millions d'euros en 2003, soit 4,3 % du chiffre d'affaires, en augmentation de 16,1 % par rapport à l'exercice 2002 où elle s'établissait à 374,2 millions d'euros soit 3,8 % du chiffre d'affaires.

Par action, la capacité d'autofinancement progresse de 15,70 euros, en 2002, à 18,20 euros en 2003.

En dépit d'une réduction au second semestre, le besoin en fonds de roulement augmenté de 96,9 millions d'euros en 2003 traduisant notamment un accroissement des stocks et une diminution des avances reçues des clients.

Les investissements de l'exercice s'élevèrent à 344,9 millions d'euros soit 3,4 % du chiffre d'affaires (3,9 % en 2002) et le besoin de financement opérationnel, soit le flux de trésorerie provenant de l'exploitation moins les investissements de l'exercice, à 7,3 millions d'euros.

L'endettement financier net est stable. Il s'élève au 31 décembre 2003 à 1 695,7 millions d'euros à comparer à 1 707,1 millions d'euros fin 2002.

Avec des capitaux propres s'élevant à 1 830,3 millions d'euros, le ratio d'endettement est de 0,93 au 31 décembre 2003.

Il était de 0,90 à la fin de l'exercice précédent.

Perspectives

2004 devrait être une année de plus faible croissance interne que les années précédentes. Cette croissance devrait cependant redémarrer dès la fin 2004, tirée par la progression de l'activité hors d'Europe. Par ailleurs, Faurecia ne prévoit pas de croissance de la production automobile en 2004.

Faurecia maintient son objectif d'amélioration de la marge opérationnelle semestre après semestre.

(1) À partir du premier semestre 2003, les marges sur vente d'outillages précédemment déduites des dépenses nettes de recherche et développement sont, en effet, désormais reclassées en réduction du coût des ventes de biens et services.

Passage aux normes IAS/IFRS

Les normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) seront applicables au 1^{er} janvier 2005. Dans cette perspective, les comptes de 2004 qui seront arrêtés selon les principes français aujourd'hui en vigueur pour les besoins de la publication des comptes de l'exercice 2004 devront ensuite être retraités selon ce nouveau corps de normes afin d'être présentés en comparatif des comptes de l'exercice 2005. Faurecia s'est préparé dès 2002 à cette transition en identifiant les divergences entre sa pratique actuelle et la nouvelle norme internationale. Puis en 2003, un groupe de travail a été constitué afin d'analyser ces divergences en termes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation, et d'arrêter les choix entre les solutions proposées par l'application des normes, en cohérence avec les choix retenus par son principal actionnaire PSA. Ce travail a débouché sur la constitution d'une liste des données rétrospectives nécessaires à l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2004 ce qui a permis d'initier leur collecte, l'identification des adaptations nécessaires du système d'information du Groupe et l'évaluation des impacts sur les comptes. Les principaux impacts sur les comptes, reconnus en l'état actuel d'élaboration des normes IFRS, sont les suivants :

- retraitement de l'écart d'acquisition Sommer Allibert avec annulation des provisions pour restructuration (IFRS 1),
- études et outillages : quelques dépenses complémentaires sont à capitaliser, certaines études dont les coûts sont actuellement constatés en stocks seront à transférer en immobilisations incorporelles (IAS 38),
- imputation des écarts de conversion sur les réserves consolidées (IFRS 1),
- inscription des écarts actuariels différés sur engagements de retraite au 1^{er} janvier 2004 en provisions au bilan par prélèvement sur les capitaux propres (IFRS 1),
- annulation des effets de la titrisation des créances commerciales (IAS 39) qui conduit en application des normes actuelles à ne pas constater au bilan les créances tritisées,
- couvertures des risques de taux d'intérêt utilisant des options à évaluer en mark to market (IAS 39).

Les retraitements réalisés en application de la norme IFRS 1 ont essentiellement une incidence sur les capitaux propres. En dehors de l'incidence des normes IAS 38 et IAS 39 (pour la couverture des risques de taux), il n'est pas prévu d'autre impact matériel sur le résultat net. L'arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition, tel que prévu par la révision de la norme IAS 22 entrainera consécutivement l'arrêt de la charge d'amortissement systématique. Enfin, le retraitement de la titrisation entrainera une augmentation de la dette au bilan et une légère augmentation du ratio dettes sur capitaux propres.

Ces travaux pourront être finalisés au cours de l'année 2004 et les retraitements du bilan d'ouverture pourront être chiffrés puis validés par les Commissaires aux comptes.

Gestion des risques

Le Groupe Faurecia est confronté à des risques liés à son activité industrielle et à des risques de nature financière.

Risques liés aux opérations du Groupe

Parmi les risques inhérents à l'exercice des activités industrielles du Groupe, certains sont de nature à interrompre l'exploitation des outils de production nécessaires et sont couverts par le mécanisme de l'assurance des dommages aux biens. D'autres relèvent de la mise sur le marché des produits qu'il fabrique et sont couverts par le mécanisme de l'assurance de responsabilité.

Assurance des dommages aux biens

La politique de Faurecia en matière d'assurance de dommages aux biens se décline selon deux axes :

- Tout d'abord, la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques industriels à travers le label RHP (Risques hautement protégés), délivré par l'assureur. Le management de la sécurité incendie de Faurecia s'inscrit dans le cadre de la démarche Hygiène-Sécurité-Environnement Groupe. Son objectif est de limiter la sinistralité incendie en amenant les sites du Groupe à l'excellence en matière de sécurité incendie. Aux termes du processus, ceci se traduit par la délivrance d'un label RHP pour les sites distingués. Le label RHP délivré par nos assureurs repose sur une classification des sites en fonction de leur niveau de sécurité incendie. Celui-ci est fonction du type de construction, de la qualité de la prévention incendie (organisation humaine de la sécurité) et de l'adéquation au risque des moyens de protection installés (détection, RIA, sprinklers...). Environ 100 audits de sécurité incendie ont été réalisés en 2003. 90 % des sites Faurecia (usines ou centres techniques) ont été audités depuis le lancement de la politique RHP. À la suite de chaque audit, un plan d'actions de progrès est engagé. Ainsi, 80 plans d'actions sont en cours. Faurecia intègre également la sécurité incendie en amont de ses projets industriels, en particulier en ce qui concerne les moyens de protection (compartimentage, moyens d'extinction), qu'il s'agisse des usines nouvelles ou des réaménagements importants de sites existants. Enfin, Faurecia a développé un système intranet du management de la sécurité incendie qui permet la diffusion de la politique RHP au sein du Groupe et met en ligne les informations et procédures indispensables à l'application de cette politique.
- Ensuite, le transfert de risque au marché de l'assurance traditionnel.

Faurecia est assuré depuis plusieurs années par des compagnies d'assurance de premier rang. La garantie souscrite s'organise autour d'une police dite "Master", ayant vocation à étendre sa couverture dans le monde entier soit en assurance directe (dans la zone dite "Libre prestation de service" – LPS –) soit en coréassurance de polices locales souscrites dans un certain nombre de pays. Le contrat prévoit une limite contractuelle d'indemnité de 228 millions d'euros. Le montant des primes payées en 2003 pour ce type de couverture s'est élevé à environ 5,1 millions d'euros. La sinistralité 2003 a été faible, ce qui a permis de maintenir un ratio sinistres/primes inférieur à 100 %.

Assurance de responsabilité

Par la mise en place d'un programme mondial, Faurecia a souhaité couvrir son risque de responsabilité civile générale et après livraison, également auprès de compagnies de premier rang.

Le contrat d'assurance souscrit s'organise autour d'une police Master et de polices locales dans chaque pays, y compris dans la zone LPS.

La vocation des polices locales est de traiter les petits sinistres de responsabilité civile exploitation. Elles sont adaptées à l'environnement juridique du pays d'implantation des filiales ou établissements de Faurecia.

La police Master a vocation à gérer les sinistres de plus grande ampleur dans lesquels la responsabilité civile produits du Groupe est mise en jeu et nécessite une réponse adaptée à l'ampleur de la mise en cause et un suivi du dossier par la Direction des affaires juridiques et le Département assurances de Faurecia.

Le montant des primes payées en 2003 pour ce type de couverture est voisin de 2 millions d'euros.

Faurecia a également souscrit des assurances en matière de responsabilité civile en cas de pollution accidentelle intervenant sur l'un de ses sites industriels. Enfin, des risques particuliers sont couverts par des polices adaptées à la nature de ceux-ci et aux zones géographiques concernées.

Autres risques

Par ailleurs, il est à noter que l'activité de Faurecia n'est soumise à aucune contrainte technique ou réglementaire exorbitante, qui pourrait être constitutive d'un risque particulier. De même, maître de son processus technologique et opérant seul sur ses principaux centres de recherche, le Groupe Faurecia ne souffre d'aucune dépendance significative à des technologies qui lui seraient extérieures.

En outre, dans la perspective d'assurer la continuité du traitement des flux d'information nécessaires à son exploitation (et notamment ceux issus des systèmes informatiques de gestion de la production), le Groupe a entrepris la mise en place de systèmes redondants pour ses applications majeures ou critiques sur les principaux sites d'implantation. Ainsi, les applications informatiques de gestion de production d'une centaine d'usines européennes auront été transférées en 2004 chez un prestataire extérieur offrant une haute disponibilité et des solutions de secours instantanées en cas de sinistre majeur.

Risques financiers

Faurecia est exposés aux risques financiers pouvant résulter d'une variation des taux d'intérêts et de son impact sur les charges financières, ainsi que de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement du fait de la localisation de ses sites de production.

La dette financière du Groupe à fin décembre 2003, dont la part à taux variable représente 99 % du total avec des échéances de révision de taux inférieures à un an, fait l'objet de couvertures au moyen d'options de taux plafond, de swaps ou d'autres structures optionnelles dans le cadre d'une gestion centralisée au niveau de la Direction générale. Une variation à la hausse ou à la baisse du niveau moyen des taux d'intérêts à court terme de 1 % l'an entraînerait une variation de même sens du résultat financier, de l'ordre de 17 millions d'euros, avant impôt et impact d'éventuelles couvertures de taux.

Le tableau ci-après présente l'échéancier des actifs et dettes financières en fonction des dates de révision des taux.

(en millions d'euros)	Échéance de révision des taux				Total
	À moins de 1 an		De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
	JJ à 1 an	Taux fixe			
Dettes financières	2 156,9	8,1	44,8	0,0	2 209,8
Placements de trésorerie et disponibilités	514,1				514,1
Position nette au bilan	1 642,8	8,1	44,8	0,0	1 695,7
Swap taux fixe/taux variable	42,0	(8,1)	(33,9)	-	0,0
Position nette après gestion	1 684,8	0,0	10,9	0,0	1 695,7
Swap taux variable/taux fixe sur les intérêts payés en 2004 uniquement	(1 013,0)	1 013,0			
	671,8	1 013,0	10,9	0,0	1 695,7

Compte tenu de la baisse des taux d'intérêts, l'année 2004 a fait l'objet de vagues successives de couverture à des taux plafond décroissants. Des options de taux plafond (Cap) et d'autres structures optionnelles, en euros et en dollars ont été mises en place pour couvrir les intérêts d'emprunts payables entre décembre 2003 et juin 2008.

(en millions d'euros)	2004	2005	2006	2007	2008
Options de taux plafond et autres	3 226,3	1 700	1 050	950	50

Pour son financement, Faurecia dispose d'une ligne de crédit syndiquée à moyen terme d'un montant de 1 milliard d'euros, utilisable par tirages renouvelables d'une durée de un à six mois à échéance décembre 2007, ainsi que d'une ligne de crédit de 545 millions d'euros à échéance fin décembre 2004, renouvelable à l'option des prêteurs pour des périodes successives de 364 jours, destinée à assurer une partie de la liquidité du programme de billets de trésorerie de Faurecia.

Au 31 décembre 2003, le montant non utilisé de ces lignes était respectivement de 550 et 545 millions d'euros.

Ces contrats de crédit contiennent des clauses restrictives, notamment en matière de ratios financiers consolidés maximum.

Ces ratios financiers sont communiqués chaque semestre aux banques prêteuses. Leur expression chiffrée s'exprimait au 31 décembre 2003 par les valeurs ci-dessous :

Nature du ratio	Limite contractuelle	Valeurs au			
		31/12/2003		30/06/2003	31/12/2002
		Ratio	Montants (en millions d'euros)	Ratio	Ratio
Endettement net ajusté*/EBITDA	3,75 maximum	2,73	1 738,6/637,1	2,93	3,02
EBITDA/intérêts nets	4,00 minimum	7,69	637,1/82,9	6,75	6,28

* Endettement net ajusté = endettement net consolidé : 1 695,7 millions d'euros + ajustements relatifs à certains engagements donnés, selon définitions du contrat de crédit (hypothèques, dettes cautionnées, impact cash net de la valeur de marché des produits dérivés).

Le non respect des valeurs maximale/minimale de ces ratios financiers à une date de référence, donne la possibilité aux prêteurs de résilier par anticipation ces lignes de crédit.

Enfin, la ligne de crédit syndiquée à moyen terme de 1 milliard d'euros contient également une clause dite "clause d'actionnaire", donnant l'option à chacune des banques prêteuses de demander le remboursement de sa quote-part dans le crédit si Peugeot SA venait à détenir moins de 50,1 % des actions ou des droits de vote de Faurecia.

La sensibilité des résultats de Faurecia aux risques de change résulte essentiellement de la traduction en euros des résultats libellés dans d'autres monnaies des sociétés situées hors de la zone euro.

Ces dernières sociétés, dont le chiffre d'affaires représente 21,3 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2003, achètent et produisent généralement dans leur propre devise sans risque de change, si ce n'est l'impact de conversion au niveau du Groupe Faurecia. Ainsi, sur la base des résultats 2003, une variation de 1 % du taux de change de l'euro contre toute monnaie a, à ce titre, un impact de l'ordre de 1,5 million

d'euros sur le résultat opérationnel consolidé. Par ailleurs, pour les sociétés néanmoins exposées par l'achat de matières premières et autres approvisionnements ou par la vente de leur production dans une autre devise que leur devise de comptabilisation, le Groupe assure la gestion centralisée de ces risques et utilise comme méthodes de couverture, des opérations à terme ou optionnelles ainsi que des financements en devises, dont la mise en œuvre est encadrée par une procédure de contrôle interne et une supervision de la Direction générale.

En outre, les filiales hors de la zone euro bénéficient de prêts intragroupe à hauteur de 144,1 millions d'euros au 31 décembre 2003 dans leurs monnaies de fonctionnement. Ces prêts étant refinancés en euros, le risque de change est couvert au moyen de swaps.

Les positions nettes au bilan et les couvertures par devises sont précisées dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 27.1).

Les engagements hors bilan détaillés ci-avant ou mentionnés dans l'annexe aux comptes consolidés n'omettent aucun élément significatif nécessaire à la bonne appréciation de la situation financière du Groupe.

Développement social et environnemental

Emploi et compétences

Faurecia a continué en 2003 à renforcer et développer en son sein les compétences nécessaires à la nouvelle taille et au caractère international du Groupe. Ces actions ont été dominées par le souci continu d'accompagner le personnel dans les phases de changement, de renforcer sa sécurité et de l'impliquer fortement dans ses tâches afin de l'inscrire dans une démarche de progrès continu.

1 | Une politique active de l'emploi

1.1 | Un groupe de taille mondiale

En tant que fournisseur de premier rang dans six modules essentiels de l'automobile, Faurecia doit en permanence améliorer ses performances en terme de qualité, coûts, délais et innovation pour ses clients. Il doit être présent partout où les principaux constructeurs automobiles s'implantent dans le monde. La mobilité du personnel (géographique et fonctionnelle), comme la compétitivité et la "mobilité" de son dispositif industriel est donc une donnée structurelle que l'entreprise doit intégrer, dans le respect de son personnel, pour répondre aux besoins de ses clients.

Effectifs inscrits	2002	2003	2003/2002
France	19 699	19 644	0,0 %
Autres pays d'Europe*	25 695	24 936	- 3,0 %
Autres pays hors Europe*	6 832	7 461	+ 9,2 %
Total Groupe	52 226	52 041	- 0,0 %

(*) Europe : Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Espagne, République tchèque, Suède, Grande-Bretagne, Slovaquie.

Autres pays : Japon, Canada, Chine, Etats-Unis, Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Tunisie, Inde, Turquie, Mexique.

L'effectif total de l'entreprise qui avait fortement cru ces dernières années est resté stable en 2003. Cette stabilité globale recouvre la poursuite de quelques tendances lourdes.

- En France, les effectifs employés par Faurecia sont restés stables. De nombreuses activités du Groupe sont positionnées sur des véhicules récents ayant mieux résistés à la baisse du marché.
- L'évolution sur le reste de l'Europe se partage en deux zones :
 - stabilité ou décroissance à l'Ouest. L'Allemagne est le pays qui a été le plus affecté en terme d'emploi. La stagnation de son marché intérieur, les coûts de production très élevés et la montée en puissance des activités industrielles implantées notamment en Pologne et en République tchèque pour livrer les constructeurs présents en Europe centrale et orientale en sont les principales causes.
 - croissance à l'Est
- L'évolution hors d'Europe est en ligne avec la croissance de l'activité de Faurecia sur ces marchés. Les implantations en Chine au sein de coentreprises ne sont que partiellement consolidées dans les effectifs du Groupe.

Par ailleurs les effectifs des sociétés consolidées par mise en équivalence (coentreprises) et notamment ceux travaillant à l'assemblage et à la livraison des cockpits au sein de SAS ne sont pas compris dans les chiffres présentés.

1.2 | Embauches et mobilité

La politique de l'emploi est restée très active au cours de l'année, avec toutefois un ralentissement perceptible, en phase avec l'activité générale, principalement en Europe hors France.

Recrutements CDI	Cadres	Autres	Total	% total
France	620	1 148	1 768	33 %
Autres pays d'Europe	319	2 088	2 407	45 %
Autres pays hors Europe	109	1 045	1 154	22 %
Total Groupe	1 048	4 281	5 329	100 %

Chiffres correspondant au périmètre de consolidation du Groupe (hors coentreprises).



Les embauches au sein de Faurecia se partagent entre la nécessité d'accueillir au sein du Groupe les compétences nécessaires au renforcement des techniques dans chacun de ses métiers et activités, l'accueil de spécialistes de haut niveau pour renforcer son potentiel d'innovation et sa capacité à organiser ses activités, compte tenu de leur dimension et de leur internationalisation. Celles-ci doivent encore permettre d'accompagner les modifications du périmètre industriel du Groupe qui continue de créer de nouveaux sites.

Focus

La mobilité interne chez Faurecia

“La mobilité interne chez Faurecia est la possibilité pour un collaborateur de développer son parcours professionnel et d'enrichir ses compétences au sein du Groupe. Elle ne se réduit pas à une promotion ou à un déplacement, elle peut également signifier un changement dans son métier ou dans sa fonction.

Les DRH et les managers disposent de trois outils pour concilier les besoins du Groupe et la gestion des carrières de leurs équipes : les entretiens individuels qui permettent à tous les employés de faire le point sur leur performance et d'exprimer leurs souhaits d'évolution ; la Revue des Emplois, photographie annuelle des organisations et de leurs collaborateurs, qui permet d'envisager des plans de succession et de définir des axes d'évolution des collaborateurs ; enfin le site intranet JOS « Job Opportunities Site » dédié à la diffusion et à la libre consultation des opportunités de postes dans le Groupe.”

1.3 | Une politique commune de recrutement pour le Groupe

Le recrutement est un axe critique pour le succès du Groupe. Il est à la fois destiné à renouveler les compétences de base, à renforcer son potentiel en faisant appel à de jeunes diplômés à fort potentiel ou des seniors qualifiés dans des domaines clés pour son avenir et que seul le marché extérieur peut actuellement offrir.

En 2003, le Groupe a travaillé activement à la mise en place d'une politique commune de recrutement qui sera déployée sur l'ensemble des sites.

Cette politique est structurée autour des objectifs suivants :

- améliorer la visibilité et l'attractivité du Groupe ;
- accroître et favoriser la mobilité interne ;
- réduire le temps nécessaire au recrutement en veillant à sa qualité et à l'adéquation avec les valeurs du Groupe ;
- réduire les coûts.

Pour y parvenir les principes et actions suivants sont mis en œuvre :

- recruter sur la base des sept valeurs clés de comportement du Groupe : Entrepreneur, Responsabilité, Transparence, Énergie, Travail en équipe, Vitesse, Maîtrise de son avenir ;

- gérer le processus de recrutement comme un processus clé pour la réussite de la stratégie du Groupe ;
- appliquer la politique définie par le Groupe, diffusée par un système de communication interne adapté ;
- recenser dans le système de recrutement tous les postes ouverts au sein de l'organisation ;
- favoriser la mobilité interne chaque fois que possible, soit par accès direct du personnel aux offres, soit dans le cadre du suivi des “Revue Emplois” ;
- respecter les principes de non-discrimination.

Focus

Une Charte recrutement Groupe

“Faurecia s'est doté d'une charte graphique recrutement applicable mondialement. Cette charte est un outil de développement et de valorisation de l'image employeur du Groupe. Elle doit nous permettre d'améliorer notre visibilité auprès des jeunes diplômés, des candidats, des professionnels, des décideurs économiques, des industriels et des institutionnels. Elle doit aussi donner envie aux candidats de nous rejoindre et de postuler au sein du Groupe. En interne, elle permet de renforcer l'adhésion des collaborateurs autour de notre nouvelle identité commune.”

1.4 | Un recrutement international

Le recrutement des hommes et des femmes pour les différentes unités de production et de R&D dans le monde s'appuie prioritairement sur du personnel recruté localement ce que traduit bien la répartition actuelle des “managers et professionnels” du Groupe. Cette diversité est importante, puisque au total 49 nationalités sont représentées dont 21 de façon significative (plus de dix managers et professionnels). Pour réussir leur intégration et favoriser la construction du Groupe sur des références partagées, Faurecia a renforcé ses dispositifs d'intégration, de formation et de constitution d'équipes multiculturelles. Le déploiement du Système Excellence (FES), la montée en charge des modules de formation développés sous la responsabilité de “Faurecia Université” auprès de l'encadrement, la mixité croissante des équipes de direction, sont quelques-unes des actions conduites pour accompagner la création d'un groupe de dimension mondiale.

Répartition des managers et professionnels	Hommes	Femmes	Total
France	3 053	611	3 664
Autres pays d'Europe	2 043	319	2 362
Autres hors Europe	608	110	718
Total	5 704	1 040	6 744

1.5 | Les expatriés

Pour accompagner l'internationalisation de ses activités, Faurecia doit mobiliser les compétences et accompagner ses implantations dans de nouveaux pays, essentiellement hors d'Europe. L'objectif de la politique de mobilité internationale qui a été entièrement revue en 2003 est d'instaurer chez Faurecia des règles communes à l'ensemble de ses implantations dans le monde, de favoriser les transferts de compétences et développer le management local dans les pays où sont implantées les nouvelles entités du Groupe. Cette politique concerne également l'ensemble des managers du Groupe impliqués dans la recherche, la formation, le développement des compétences et l'utilisation optimale des ressources. L'accroissement du nombre d'expatriés de même que la plus grande diversité de leur origine sont les signes tangibles de cette meilleure adaptation aux enjeux.

Expatriés	France	Autres pays d'Europe	Autres pays Hors Europe	Total
France		35	94	129
Autres pays d'Europe	13	12	28	53
Autres pays hors Europe	8	3	6	17
Total	21	50	128	199

2 | Anticiper et mieux gérer les mutations

L'activité industrielle de Faurecia se caractérise par la grande diversité des produits livrés aux constructeurs automobiles ainsi que par leur complexité croissante. Ils sont le plus souvent très spécifiques car étroitement liés à un véhicule particulier qu'il conviendra le plus souvent de produire à proximité de l'usine terminale du constructeur automobile pour être livré en flux synchrone. Quand le succès commercial n'est pas au niveau escompté, quand le véhicule arrive en fin de carrière, quand le contrat n'est pas renouvelé, quand la demande du marché se détourne d'un type de technologie ou que l'amélioration des coûts s'avère insuffisante au regard des engagements de réduction demandés par les clients, Faurecia doit adapter, et parfois restructurer, son outil industriel.

2003 - Départs par motifs	Démissions	Licenciements	Retraite
France	537	1 025	115
Autres pays d'Europe	722	1 875	95
Autres pays hors Europe	609	483	15
Total Groupe	1 868	3 383	225

Des opérations initiées en 2002 en France (ex. : activité Systèmes d'échappement), en Allemagne (ex. : Sassenburg) se sont poursuivies dans le courant de l'année 2003. Quelques autres, principalement en Allemagne, ont été engagées pour les raisons exposées ci-avant. La plus importante a concerné

l'usine de Sontra en Allemagne. Pour faire face à la nécessité continue de veiller à l'adaptation de son dispositif industriel, Faurecia déploie progressivement une politique d'anticipation et d'accompagnement des restructurations qui prennent en compte les nécessités de l'entreprise et les intérêts du personnel. Deux situations rencontrées par le Groupe en 2003 illustrent ces principes.

2.1 | La négociation sur la fermeture du site de Sontra (Allemagne)

Après communication de la décision de fermeture du site de Sontra, principalement producteur de panneaux de porte en "bois composite", entraînant une réduction potentielle d'effectifs de 456 personnes en Nord-Hesse, des négociations ont été immédiatement engagées. La procédure de conciliation mise en place dès ce moment et la qualité des mesures d'accompagnement social de ce projet ont permis d'aboutir, au bout de onze sessions de négociations à un accord exemplaire le 30 juin 2003 associant direction, représentants du personnel et partenaires locaux. L'élément marquant des accords réside dans la combinaison exceptionnelle entre :

- Le retrait de Faurecia dans un délai réduit (au 1^{er} août 2003) tout en évitant une rupture industrielle.
 - Le maintien d'une fonction industrielle optimisée au service des contrats de livraisons vis-à-vis de Volkswagen par le biais d'une société transitoire de production, Alterprodia GmbH.
 - La préservation d'une activité de fabrication de panneaux de portes et de pièces de remplacement pour Faurecia par le biais de deux sociétés de Management buy out, Bo-parts et Bo-systems employant 111 personnes.
 - La mise en place d'une société, Res Services GmbH, destinée à activer l'emploi local sur le site, gérer l'ensemble des acteurs de la solution négociée et renforcer l'efficacité globale des différentes solutions retenues.
 - Enfin, l'activation d'une société d'emploi recueillant 298 salariés de Faurecia dès le 1^{er} août 2003 afin de leur permettre à la fois une conversion progressive vers le marché de l'emploi, des opportunités intérimaires au sein des sociétés nouvelles (plus de 100 emplois provisoires, surtout au sein de Alterprodia GmbH) et une formation qualifiante.
- L'ensemble de ces mesures permet aux salariés de préserver pendant au minimum un an et au maximum deux ans, selon les cofinancements organisés avec l'Agence pour l'emploi Fédérale, leurs droits, d'acquérir des compétences en phase avec les opportunités d'emploi existant et ainsi faciliter leur reconversion.
- Aucun licenciement sec n'a été prononcé dans cette opération de fermeture.

2.2 | L'anticipation et le transfert du personnel sur un autre site (Pays-Bas)

Courant 2001, dans le cadre de la restructuration des activités d'échappement, Faurecia envisage l'arrêt de la production de son unité d'échappement à Roermond (Pays-Bas). À peu près à la même époque Faurecia, est choisi par Nedcar pour fournir les sièges des futurs véhicules qui seront produits en juste-à-temps dans son usine néerlandaise.

Après un temps de réflexion sur les différentes solutions envisageables, un scénario de formation/reconversion du personnel de Faurecia Échappement vers l'activité assemblage des sièges dans cette nouvelle usine se dessine.

Dès 2002, différents comités sont mis en place pour assurer les transferts des activités d'échappement, définir les modalités de transfert, négocier avec les représentants du personnel, obtenir le soutien des pouvoirs publics locaux, préparer les conditions de formation du personnel.

À compter de mi-2003, une première équipe de 15 opérateurs est formée en Allemagne (Bad Abbach). Ils sont depuis début octobre les formateurs des autres opérateurs. Progressivement, l'ensemble du personnel volontaire de Roermond est transféré à Sittard et formé sur une ligne école. Le démarrage officiel de la production est donné le 5 janvier. À cette date plus de 60 des 90 opérateurs du site d'échappement sont déjà reclassés.

Grâce à l'engagement du management et à l'implication du personnel, cette action se déroule dans des conditions satisfaisantes.

2.3 | Une nouvelle instance européenne de dialogue

L'entreprise déjà représentée au sein du Comité européen de PSA a décidé, en accord avec son actionnaire majoritaire, de mettre en place une instance de dialogue au niveau européen pour tenir compte de sa spécificité, de sa taille et de la diversité de ses activités. Comme le rappelle le préambule "La direction et les représentants du personnel des différentes unités de Faurecia en Europe souhaitent établir une instance d'information et de consultation qui permette de développer le dialogue et la communication à ce niveau. Leur objectif commun est l'amélioration continue de la compréhension de ce qui se passe en Europe à tous les niveaux de l'entreprise. Ils ont la volonté de contribuer à l'intégration des dimensions économiques et sociales dans la gestion de l'entreprise". L'accord a été signé en juin 2003 à l'unanimité des membres du Groupe spécial de négociation.

La première réunion plénière s'est tenue les 3 et 4 novembre 2003 au siège du Groupe à Nanterre. Elle a réuni les représentants du personnel des pays européens de la future Union européenne élargie à 25, dans lesquels Faurecia est implanté. De fait, les représentants de la Pologne, de la République tchèque et de la Slovaquie, ont été intégrés comme membres à part entière. Ses 25 membres viennent des sites de Faurecia en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, au Royaume-Uni, en République tchèque, en Slovaquie et en Suède.

Cette réunion a été l'occasion de présenter les résultats du premier semestre 2003 et les perspectives pour le second semestre ; de présenter la stratégie et le positionnement du Groupe, les enjeux actuels en matière de qualité, sécurité, programmes, rentabilité ; la situation de l'emploi et les perspectives à venir en Europe ainsi que le rôle clé de l'implication du personnel dans le déploiement du Système Excellence (FES).

2.4 | Politique de concertation

La politique de concertation et de négociation s'est renforcée de façon significative dans le Groupe en 2003. En France, toutes les sociétés du Groupe ont signé un accord dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Parallèlement, au retour de résultats en amélioration sensible dans plusieurs sociétés, des accords d'intéressement offrant une possibilité de versement semestriel, sur la base de résultats économiques et de progrès conformes aux objectifs fixés ont été négociés. En Espagne, plusieurs "Convenios" pluriannuels importants ont été signés. En Allemagne, des accords innovants en matière de flexibilité et d'adaptation à la charge au travers de la modulation annuelle, de société de formation, d'accueil des apprentis, ont été signés dans plusieurs sites quelquefois en liaison avec une négociation pour restructuration. Enfin, on pourra également signaler un accord sur l'application du droit syndical en Afrique du Sud.

3 | Progresser vers "l'excellence"

Les résultats encourageants obtenus en 2003 montrent que le travail en profondeur que Faurecia a entamé pour devenir un grand équipementier mondial, sont en train de porter leurs fruits. Ces progrès devront s'amplifier et s'inscrire dans la continuité grâce au déploiement systématique des meilleures pratiques et manières de travailler dans l'ensemble du Groupe.

3.1 | Système Excellence (FES)

Le Système Excellence (FES) s'implante progressivement dans toutes les unités du Groupe et se renforce là où il existe déjà. Conformément au plan de marche envisagé, les processus de déploiement, les outils, les formations, les indicateurs de mesure d'avancement et d'audit sont désormais standardisés.

Dans sa dimension "implication du personnel", le FES définit les étapes de progrès et mesure, au travers d'indicateurs standard définis pour chacune d'entre elles, leur réalisation effective.

Les principes structurants de l'implication du personnel visent à :

- organiser le personnel en équipe autonome ;
- créer les conditions de respect et de confiance qui commencent par un environnement sûr ;
- assurer le progrès continu ;
- encourager et reconnaître la contribution du personnel.

Les indicateurs de mesure effective de la réalisation de chacune de ces étapes et la solidité des actions menées concrètement par les équipes au jour le jour se mesurent au travers des indicateurs de mise en place effective de cette organisation, la fréquence des accidents, l'absentéisme, la mobilité, les idées d'amélioration et la formation.

Focus

Les idées d'amélioration

"A Beaulieu (France), dans la Division Systèmes de direction, les idées d'amélioration ont fait leur place dans les réflexes du personnel. Depuis la mise en groupes autonomes de production, pas moins de 150 idées d'amélioration sont émises en moyenne chaque mois. De plus, dans une démarche d'implication collective, une récompense annuelle intervient en faveur des trois groupes autonomes de production ayant émis le plus d'idées."

3.2 | Dynamiser les compétences

Les actions de "management développement" à l'initiative du Groupe ont continué à se renforcer au cours de l'année 2003. En premier lieu, les démarches de "Revue Emplois", maintenant menées depuis deux ans s'inscrivent durablement dans les pratiques de management. Elles sont désormais confortées par des analyses transverses des fonctions supports (Achats, Qualité, RH, Finance...) qui disposent ainsi d'une mesure des compétences et savoir-faire réellement maîtrisés par les équipes. Sur cette base, les responsables des ressources humaines et les opérationnels travaillent aux plans de formation et de succession destinés à donner à Faurecia les moyens de ses ambitions. Quelques-unes des analyses développées dans le cadre des "Revue Emplois" ont conduit Faurecia Université à mettre sur pied des programmes ambitieux de formation. Au-delà des formations des cadres supérieurs existants, ces programmes

concernent actuellement les Achats, les directeurs d'usine et bientôt les futurs programmes managers. Chacune de ces formations est l'occasion de rassembler des membres du personnel d'Activités et de pays différents. Elles renforcent ainsi, au-delà de l'acquisition des connaissances nouvelles, les réseaux et l'identité d'un groupe en construction.

LE RECRUTEMENT DES JEUNES INGÉNIEURS

Au cours du 1^{er} semestre 2003, Faurecia a décidé de promouvoir les opportunités de développement auprès des écoles d'ingénieurs et de commerce. Une action de recrutement de plus de 50 jeunes diplômés a été mise sur pied pour renforcer les équipes dans les domaines de la recherche et développement, de la production, de l'industrialisation, de la logistique et de la qualité. Faurecia recherche des candidats à fort potentiel, capables de conduire des projets ou de gérer une équipe et de vivre les valeurs de Faurecia.

Les valeurs Faurecia

Les valeurs du Groupe sont consignées dans "la Charte Faurecia". Elles sont au nombre de 7 : Entrepreneur, Responsabilité, Transparence, Énergie, Travail en équipe, Vitesse, Maîtrise de son avenir.

Ajoutées au Système Excellence (FES), les valeurs de Faurecia constituent un outil de management essentiel pour atteindre l'excellence opérationnelle. Ces valeurs décrivent les comportements souhaités des collaborateurs Faurecia. Elles permettent de structurer les procédures ressources humaines et se transforment en véritables critères d'évaluation des performances. Pour ce faire, chacune des valeurs Faurecia a été préalablement traduite en "comportements et en aptitudes". Lors des entretiens individuels de fin d'année, une évaluation pilote a été mise en place, basée sur un guide de questions clés que les managers doivent se poser, pour évaluer leurs équipes. En 2004, l'ensemble des cadres du Groupe sera évalué sur leurs compétences techniques, leurs performances et leurs comportements.

3.3 | Former et développer les compétences

La formation du personnel est un élément clé du développement de l'entreprise. Son importance est fortement soulignée dans les étapes de mise en œuvre de l'organisation humaine de la production conformément au Système Excellence (FES). La formation est une des conditions de réussite des équipes autonomes dont l'objectif est d'améliorer de façon continue leur performance.



L'organisation en équipe autonome s'accompagne désormais systématiquement de la formation des "Gap Leaders" sélectionnés, des superviseurs et des responsables d'UAP (Unité autonome de production). Au sein même des équipes, une attention importante est donnée à la maîtrise du poste, aux formations à la qualité, à la maîtrise des procédés et des groupes de travail.

Le nouveau système de reporting, uniformisé pour tout le Groupe, suit et comptabilise désormais l'effort de formation de chaque unité opérationnelle. Cette information fait partie des indicateurs que la fonction ressources humaines a commencé de déployer fin 2003 dans l'ensemble des unités opérationnelles du Groupe dans le monde.

Faurecia Université

Conjointement à ces formations qui demeurent de la responsabilité de chaque unité, les dispositifs de formation réalisés sous la responsabilité de Faurecia Université se sont fortement développés. Ils traduisent à la fois l'importance des besoins, le rôle joué par ces programmes dans la constitution d'un grand groupe international, et la place particulière que Faurecia donne à la formation dans son développement et celui de ses équipes.

Nombre de participants	2003	2002	Évolution
Management-Développement	517	269	+ 92 %
Compétences-Expertises	912	304	+ 200 %
Méthodes	590	864	- 32 %
Total	2 019	1 437	+ 40 %

Autres données sociales

Heures supplémentaires (heures payées au-delà de la durée légale ou du contrat de travail) – Décembre 2003

France	34 123
Autres pays d'Europe	107 099
Autres pays hors Europe	80 248
Total	221 470

Heures de formation réalisées en décembre 2003
(14 jours travaillés en moyenne)

France	26 165
Autres pays d'Europe	24 467
Autres pays hors Europe	8 019
Total	58 780

Personnel CDI employé dans l'entreprise et déclaré handicapé au sens de l'Organisation internationale du travail en décembre 2003

France	757
Autres pays d'Europe	332
Autres pays hors Europe	46
Total	1 135

Coûts de personnel en 2003
(en millions d'euros)

France	814,9
Autres pays d'Europe	842,2
Autres pays hors Europe	218,6
Total	1 875,7

Coûts de personnel en sous-traitance en 2003
(en millions d'euros)

France	213,8
Autres pays d'Europe	37,3
Autres pays hors Europe	0,7
Total	251,8

Effectifs totaux

au 31 décembre 2003	Inscrits	Intérimaires	Total
France	19 644	5 362	25 006
Autres pays d'Europe	24 936	1 695	26 631
Autres pays hors Europe	7 401	480	7 881
Total	52 041	7 537	59 578

Responsabilité environnementale

La construction du Groupe Faurecia, dans son périmètre actuel, s'est achevée fin 2000-début 2001. Dans un premier temps, le recensement des pratiques HSE des différentes sociétés qui composent le Groupe a été mené à terme. Le contrôle de leur pertinence au regard des législations locales, la définition d'une politique générale de certification des sites et des standards Groupe, la construction d'objectifs communs et des indicateurs de progrès sont enfin réalisés. Un tableau de bord HSE spécifique et mondial sera opérationnel fin 2004. Les préoccupations de Faurecia relatives à la protection de l'environnement sont présentes tout au long du cycle de vie de ses produits : depuis la conceptualisation jusqu'à la fin de vie des produits. L'exploitation des sites industriels fait l'objet d'une attention particulière.

Conception des produits

La Directive européenne 2000/53/CE, concernant les véhicules hors d'usage, impose, entre autres, aux constructeurs automobiles la suppression des métaux lourds : cadmium, chrome hexavalent, mercure et plomb. Enfin, il y est exigé que les véhicules soient de plus en plus recyclables.

Date	Taux de réutilisation et de valorisation	Taux de réutilisation et de recyclage
Au 1 ^{er} janvier 2006	> 85 %/véhicules/an	> 80 %/véhicules/an
Au 1 ^{er} janvier 2015	> 95 %/véhicules/an	> 85 %/véhicules/an

Le Groupe Faurecia a donc intégré cette évolution dans ses processus de développement et travaille en partenariat avec ses fournisseurs afin de satisfaire ses propres clients tant au niveau de la composition des produits livrés que de leur information.

Focus

“Le groupe d'experts de Bavans (Activité Systèmes d'Échappement) a pour mission d'élaborer des solutions efficaces pour réduire les émissions polluantes afin de répondre aux exigences des constructeurs et des normes internationales. Leur axe de travail est consacré cette année au couple collecteur-catalyseur. Par exemple, des collecteurs de plus en plus courts et fins permettent aux gaz d'échappement de ne pas perdre trop de calories lorsqu'ils les traversent, et ainsi d'arriver suffisamment chauds sur le système de dépollution pour que ce dernier soit actif et remplisse sa mission. Ceci, en vue de respecter les normes existantes et d'anticiper sur les normes environnementales à venir. Parallèlement aux études internes pour mieux connaître les produits et leurs fonctions, le centre de Bavans conduit des études en partenariat avec des constructeurs et des fournisseurs et participe au développement de produits innovants. Il travaille également à l'optimisation de tests pour valider le taux d'émissions polluantes, les moyens d'analyse et de détection des gaz devant être de plus en plus pointus, car les normes en matière de dépollution sont sans cesse plus sévères.”

Focus

“Une attention particulière a été portée à la qualité perçue et à l'esthétisme de la planche de bord de la nouvelle Golf VW. Celle-ci est recouverte d'une peau en slush PVC moussée, très douce au toucher. Dans un souci constant de l'environnement, Faurecia a développé au maximum l'utilisation de polypropylène, matériau propre, et réduit les revêtements en peinture. Ce concept améliore aussi la recyclabilité de la planche de bord en fin de vie du véhicule.”

Focus

“Faurecia conçoit ses modules de porte de façon à en faciliter le démontage et le recyclage. Par exemple le porteur du “HIM” (High Integrated Module) est constitué d'une matière à base de polypropylène à fibres longues homogène et facilement recyclable. Les choix de conception (par exemple les joints agrafés sans nécessité de colle) facilitent le démontage avec des outils simples tout en évitant le mélange de composants et d'éléments dissemblables, une caractéristique particulièrement importante dans les modules de porte qui, pour des questions de fonctionnalité, incorporent différents matériaux.”

Fabrication des produits

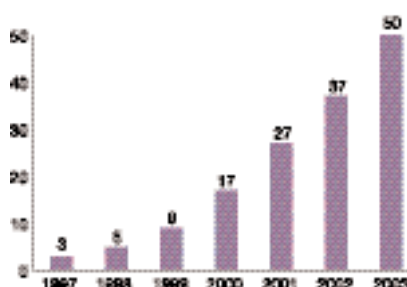
Concevoir des produits toujours plus respectueux de l'environnement implique que leur fabrication soit, elle aussi, soucieuse de préserver les ressources naturelles et de protéger l'environnement.

Focus

“En 2003, Faurecia a démarré une nouvelle ligne de peinture qui répond aux exigences très strictes en terme d'émission de solvants et le règlement COV (composants organiques volatiles) 2007 pour la production de blocs avant.”

Afin de garantir la meilleure organisation, les établissements mettent en place progressivement des systèmes de management environnementaux basés sur la norme internationale ISO 14001 dans le cadre du Système Excellence (FES).

Certifications environnement ISO 14001



Ce processus de mise en œuvre des systèmes de management ISO 14001 par les sites, s'accompagne de :

- La mise en place progressive d'actions de formation et de sensibilisation de l'ensemble des salariés.

Formation environnement	2002	2003	Variation 2003/2002
Heures de formation	7 902	13 799	+ 75 %
Personnes concernées	8 724	12 518	+ 43 %
Coût en milliers d'euros	163	171	+ 5 %

- Le développement d'actions de communication auprès des riverains, de manière à prendre en compte leurs attentes sur des sujets tels que l'intégration paysagère, l'impact des véhicules entrant sur les sites et la limitation des odeurs et bruits éventuellement émis.

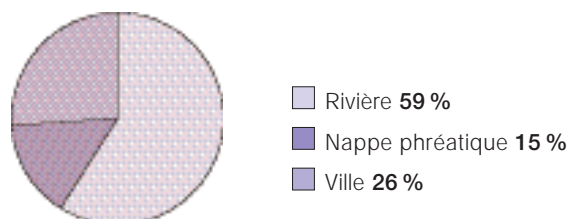
Réclamations environnement	2003
Bruit	41
Odeurs	37
Autres	4

Indicateurs environnementaux

L'impact environnemental des activités du Groupe Faurecia commence à être mesuré au travers d'indicateurs permettant de suivre l'efficacité des actions engagées.

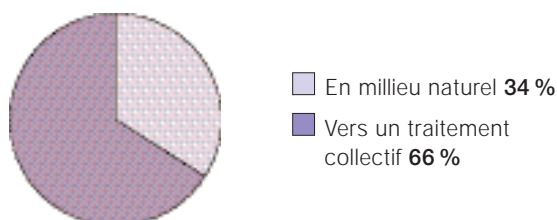
- Consommation en eau et rejet dans l'eau :

Origine de la consommation en eau en 2003 (estimation)



La consommation d'eau est estimée à 4,6 millions de m³.

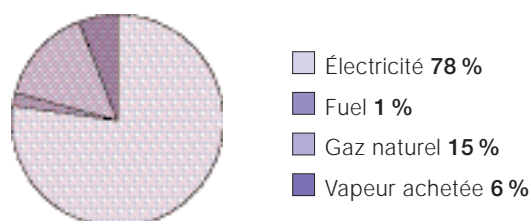
Nature des rejets aqueux en 2003 (estimation)



Partout dans le monde, les rejets directs ou indirects doivent être conformes à la réglementation.

- Consommation en énergie et rejets atmosphériques :

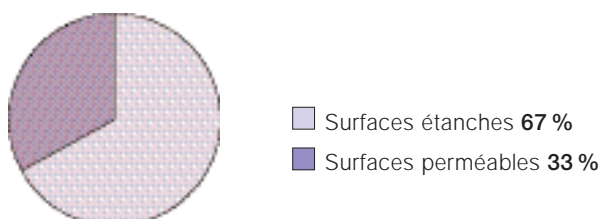
Répartition des consommations d'énergies en 2003 (estimation)



La consommation d'énergie est estimée à 3,9 millions de MWh.

- Conditions d'utilisation des sols :

Répartition des surfaces utilisées par le Groupe en 2003 (estimation)



Les surfaces totales sont estimées à 551 hectares.

Gaz à effet de serre (estimation)

Rejet atmosphérique	CO ₂	N ₂ O	CH ₄	SO ₂	NO ₂
Provenant du gaz naturel	105 663,1	4,7	7,5	1,0	112,1
Provenant du fuel lourd	19 071,9	0,4	0,7	370,0	41,9
Provenant du fuel domestique	42 075,4	0,8	0,8	80,8	56,5
Total en tonnes	166 810,4	6,0	9,1	451,8	210,6

Calcul des émissions atmosphériques

À partir de nos connaissances actuelles en matière de consommation d'énergies, il est possible de faire une première évaluation de nos rejets atmosphériques globaux en appliquant un coefficient de conversion entre consommation en MWh et tonnes de gaz rejetés.

Gaz à effet de serre

CO ₂	Dans le gaz naturel	1 MWh	0,18322
	Dans le fuel domestique	1 MWh	2,640988
	Dans le fuel lourd	1 MWh	3,092760
N ₂ O	Dans le gaz naturel	1 MWh	0,00005323
	Dans le fuel domestique	1 MWh	0,00007
	Dans le fuel lourd	1 MWh	0,000078
CH ₄	Dans le gaz naturel	1 MWh	0,00001296
	Dans le fuel domestique	1 MWh	0,00005323
	Dans le fuel lourd	1 MWh	0,00012






Autres gaz

SO ₂	Dans le gaz naturel	1 MWh	0,0000018
	Dans le fuel domestique	1 MWh	0,00507
	Dans le fuel lourd	1 MWh	0,08
	Dans le fuel basse teneur en soufre	1 MWh	0,04
NO ₂	Dans le fuel très basse teneur en soufre	1 MWh	0,02
	Dans le gaz naturel	1 MWh	0,0001944
NO ₂	Dans le fuel domestique	1 MWh	0,003549
	Dans le fuel lourd	1 MWh	0,0068

- Production de déchets

Répartition des déchets en 2003 (estimation)



	Mise en décharge 36 %
	Destruction 3 %
	Recyclage interne 5 %
	Recyclage externe 52 %
	Réutilisation énergétique 4 %

La production de déchets est estimée à 890 milliers de tonnes.

Sécurité et conditions de travail

1 | Organisation Santé – Sécurité – Environnement (HSE)

Pour mettre en œuvre la politique du Groupe centré sur les objectifs de :

- protection de la santé et amélioration de la sécurité des salariés au poste de travail ;
- réduction du risque incendie ;
- minimisation des impacts environnementaux.

Une coordination HSE Groupe au sein de la Direction Qualité Groupe est chargée de :

- proposer la politique et les objectifs HSE du Groupe à la Direction générale ;
- organiser la veille documentaire et réglementaire relative aux métiers du Groupe ;
- définir et diffuser les règles à respecter et les outils d'autoévaluation ;
- animer, conseiller et assister le réseau HSE ;
- coordonner les audits HSE des sites ;
- consolider les résultats des entités du Groupe.

Les coordinateurs assurent au niveau des différentes activités le relais de ces actions vers chaque site, où un coordinateur HSE est désigné par la direction de l'établissement.

Un site intranet permet d'assurer le lien entre ces différents acteurs, de manière à déployer une politique homogène dans l'ensemble des implantations du Groupe, quel que soit le pays concerné.

2 | L'organisation du travail

La mission de Faurecia est de créer et livrer à ses clients des produits innovants à forte valeur ajoutée avec le meilleur niveau de qualité. Son organisation industrielle, notamment pour toutes les activités synchrones, doit se mettre au rythme du client pour suivre la demande et s'adapter à la variation de la charge.

De fait, un assez grand nombre d'organisations différentes du travail existe au sein du Groupe. D'une manière générale la quasi-totalité des unités de fabrication travaille en équipes alternées. Quand les moyens engagés représentent un investissement important (injection, presses, autres) des équipes de nuit permanentes existent. Au regard de contraintes plus spécifiques liées à un démarrage, à une organisation particulière du client ou encore un volume de production dépassant l'objectif nominal fixé par le client, des équipes de fin de semaine ou la mise en place d'une quatrième équipe sont localement négociés. Enfin, de nombreux accords de modulation-annualisation existent. C'est le cas principalement en France, en Espagne et progressivement en Allemagne. Ailleurs, historiquement et du fait d'une grande souplesse de mise en œuvre, prédominent l'utilisation des heures supplémentaires en cas de forte demande.

3 | La sécurité

L'engagement de Faurecia en matière de sécurité et de conditions de travail s'est activement poursuivi tout au long de l'année. La sécurité au travail est un des éléments fondamentaux de la démarche d'excellence. Elle est la condition minimale de respect du personnel auquel tout établissement doit veiller.

Focus

L'impératif sécurité a été spécialement réaffirmé par Pierre Lévi, Président et Directeur Général de Faurecia, dans le journal interne du Groupe (Faurecia Infos N° 14 – juillet 2003): "Chaque jour, en venant travailler chez nous, des hommes et des femmes se blessent. Cette situation est tout à fait inacceptable pour notre Groupe. Depuis le 1^{er} janvier 2003, nous avons un indicateur commun, appelé FR0t). L'objectif fixé avec les membres du Comité exécutif est très clair : nous devons atteindre le niveau de cinq en 2005. Aujourd'hui, 40 des 160 sites qui composent notre Groupe ont atteint l'objectif. C'est donc tout à fait faisable... Je souhaite aussi rappeler qu'en travaillant sur la sécurité, c'est toute l'entreprise que nous améliorons. Par ailleurs, je constate à chacun de mes déplacements sur le terrain que ce sont nos meilleurs sites qui affichent les meilleurs résultats en terme de sécurité. En fait, tout s'améliore en même temps. Et c'est l'essence même du Système Excellence (FES). J'ai l'intime conviction que la sécurité, avant d'être une question d'outils et de systèmes, est d'abord une question d'implication personnelle, sur le terrain, tous les jours et dans la durée. C'est une affaire de rigueur, de volonté et de courage. La sécurité, c'est avant tout l'affaire de chacun des 60 000 collaborateurs de Faurecia."

Le résultat des actions initiées dans ce sens se traduit dans le taux de fréquence des accidents du travail désigné FR0 (il correspond au nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées. Un FR0 de 5 correspond à 5 accidents de travail pour 1 million d'heures travaillées). Afin de pouvoir garantir un même niveau de sécurité pour le personnel intérimaire, les données concernant les accidents de personnels de cette catégorie ont été intégrées dans le suivi de l'indicateur désormais désigné FR0t.

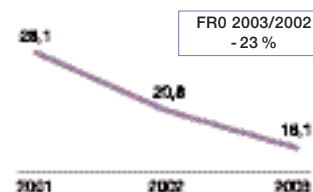
Focus

"Le management de la sécurité peut être découpé en quatre étapes successives et complémentaires. Ces étapes sont aussi développées dans le Système Excellence (FES) :

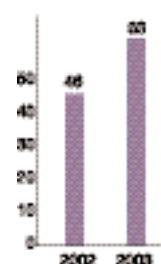
- 1. Sans management, chacun gère les risques en fonction de ses moyens.*
- 2. Un coordinateur HSE est nommé. Il contrôle les risques et apporte conseils et expertise.*
- 3. Le Comité de direction HSE définit un plan de progrès mis en œuvre dans chaque unité autonome de production (UAP) par le noyau HSE.*
- 4. Chaque groupe autonome de production est directement impliqué. L'opérateur est propriétaire de sa sécurité."*

L'évolution régulière et favorable du taux de fréquence d'accidents du travail et son corollaire, une baisse similaire du taux de gravité, sont des résultats encourageants. Cette décroissance du risque accident sur douze mois glissants est vraie pour toutes les activités du Groupe sans exception. L'effort doit encore être amplifié pour être en ligne avec l'objectif de 5 fixé par le Groupe à l'horizon fin 2005.

Évolution du taux de fréquence des accidents (FR0t)



Nombre de sites ayant atteint l'objectif de FR0t < 5 : une amélioration de 37 % en 2003



D'ores et déjà plus de 37 % des sites sont à l'objectif, c'est-à-dire en dessous du seuil de cinq pour les accidents avec arrêts, personnel intérimaire compris. Le nombre des sites industriels de plus de 100 personnes qui sont concernés a été multiplié par plus de deux d'une année sur l'autre. Leur répartition dans le monde montre que l'objectif est connu et peut être atteint dans tous les sites, quelle que soit leur activité ou leur implantation dans un pays développé ou en développement.

Meilleurs sites sécurité – Décembre 2003	Activité	Pays	FR0t 12 mois	Effectif
Barrie	Siège	Canada	0,0	484
Stadeln	Échappement	Allemagne	0,0	309
Walbrzych (Recliner)	Composants	Pologne	0,0	252
Valentigney (EAK)	Modules	France	0,0	232
Port Elizabeth	Échappement	Afrique du Sud	0,0	183
Legnica	Modules	Pologne	0,0	181
Attibele	Siège	Inde	0,0	180
Walton (Dynamec)	Siège	États-Unis	0,0	157
Rosslyn	Intérieur	Afrique du Sud	0,0	128
Porto Real	Siège	Bésil	0,0	102
Walbrzych (Frames)	Composants	Pologne	1,0	608
Orense	Intérieur	Espagne	1,1	551
Ben Arous	Composants	Tunisie	1,2	538
Messei	Échappement	France	1,2	515
Port Elizabeth	Intérieur	Afrique du Sud	1,5	427
Louisville	Échappement	États-Unis	1,5	411
Fountain Inn	Intérieur	États-Unis	2,0	915
São João da Madeira (Covers)	Composants	Portugal	3,1	830
Granger	Échappement	États-Unis	3,1	603
Mlada Boleslav	Intérieur	République tchèque	3,5	713
Lecotex (Tabor, Pocatky, Sébirov)	Composants	République tchèque	3,5	706
Walbrzych (Foam)	Composants	Pologne	3,6	176
Crévin – Ecsa	Siège	France	3,7	168

4 | Formation en matière de sécurité

Les conditions de base de l'amélioration continue de la sécurité posée, le Groupe a renforcé par différentes actions de formation et de sensibilisation la prise en compte effective de la sécurité dans ces différentes composantes.

Un effectif de plus en plus formé à la sécurité du travail

Formation sécurité	2002	2003	Variation 2003/2002
Heures de formation	63 740	74 889	+ 17 %
Personnes concernées	14 228	18 304	+ 29 %
Coût en milliers d'euros	1 303	1 476	+ 13 %

Focus

“La Direction Qualité/HSE Groupe, en liaison avec Faurecia Université et la Direction des affaires juridiques du Groupe, a développé un module de formation d'une journée et demie sur la question de la sécurité. Cette formation a trois objectifs principaux : expliquer aux directeurs de sites les enjeux de Faurecia en matière d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement (HSE) ; exposer les objectifs HSE fixés par

le Comité exécutif, qui met au cœur de la responsabilité de ses managers le souci de la légalité et la prévention des risques ; et enfin, informer les managers de l'étendue de leurs responsabilités sur leur site. Ce module, dispensé en France au mois de juin 2003, a été étendu à l'Espagne, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, au cours du deuxième semestre 2003. Chaque session est organisée sur un site industriel, afin de faire le lien entre cas pratiques et exposés théoriques. Cette formation s'adresse en priorité aux directeurs de sites, aux responsables des ressources humaines, aux coordinateurs HSE et, le cas échéant, aux responsables des unités autonomes de production.”

Focus

En Pologne, à Walbrzych, aucun accident de travail n'est à déplorer dans l'usine d'articulations depuis son démarrage en 2001 : “la sécurité a été notre cheval de bataille avant même que l'usine ne fonctionne”, raconte Marek Zych, directeur de l'usine Articulations. “Les conditions de travail ont fait l'objet d'une attention particulière. Le plafond de l'unité de traitement thermique s'ouvre pour laisser passer



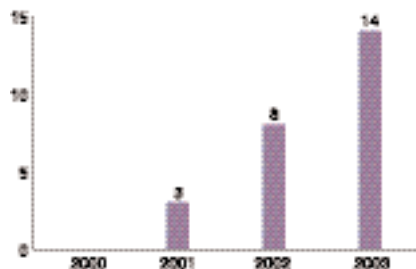
l'air et maintenir la température à un niveau de 26 °C maximum. Des salles de repos, des douches, de l'espace... contribuent à un environnement plus agréable. Pourtant, en termes d'équipements, cette usine n'est pas différente des autres usines du Groupe. Ce qui change, c'est la mise en place d'une véritable culture sécurité. Elle va de pair avec la qualité, la performance technique et la production.

La formation est approfondie et dispensée en continu lors de réunions hebdomadaires. Chaque changement sur les machines ou les procédés est l'occasion d'une nouvelle session. Le strict respect des mesures de sécurité est, par ailleurs, essentiel et aucune exception n'est tolérée."

Certifications sécurité

Afin de garantir la meilleure organisation, les établissements mettent en place progressivement des systèmes de management de la sécurité du travail basés sur la norme OSHAS 18000 ou leurs équivalents locaux.

Certifications OSHAS 18000



5 | Ergonomie et conditions de travail

Depuis quelques années, des démarches ont été engagées par Faurecia pour mieux prendre en compte la pénibilité des postes et y remédier dans toute la mesure du possible. Conformément aux engagements pris dans le cadre d'accords sur le départ de certains salariés âgés, l'analyse des postes au travers de la méthode AGREPT, notamment au sein de l'Activité Sièges d'Automobile, s'est poursuivie en 2003. Des solutions ont été dégagées et mises en œuvre sur les

postes de fabrication. Il convient d'engager le processus de généralisation de leur application à travers l'organisation de la production. Par ailleurs, ces préconisations doivent être plus systématiquement prises en compte dès la conception des produits et des outils de production.

C'est dans cet esprit qu'un mémento destiné à renforcer la formation à l'analyse de la charge de travail et la prise en compte des contraintes ergonomiques des postes, à destination de tous les ingénieurs méthodes et responsables de l'efficacité des systèmes de production en fabrication, est en cours de diffusion. Il est destiné à assurer la formation de base de tous ceux, y compris les membres des comités d'hygiène et des conditions de travail, qui sont amenés à intervenir sur l'organisation du travail ou la conception des postes.

6 | Absentéisme

La mesure et la réduction de l'absentéisme font partie des axes de progrès que Faurecia suit au titre de l'excellence. De même que l'amélioration continue doit se faire dans un environnement où la prévention des risques d'accident fait l'objet d'un travail constant, elle se fait avec du personnel présent, formé et motivé. Le niveau, et par conséquent l'évolution de l'absentéisme pour maladie et accident du travail, est un élément d'appréciation de la satisfaction du personnel. Son analyse permet d'identifier des causes d'insatisfaction et de définir ensuite les actions de progrès. Le premier travail de standardisation de la mesure a commencé dans le cadre de l'implantation du nouveau système de reporting.

Absentéisme pour maladie – arrêts de travail – sans motif Décembre 2003

France	5,19 %
Autres pays d'Europe	4,70 %
Autres pays hors Europe	3,20 %
Total	4,63 %

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2003	2002	2001 pro forma ⁽¹⁾	2001
Chiffre d'affaires	4	10 122,7	9 865,5	9 610,7	9 610,7
Coûts opérationnels	5	(9 819,9)	(9 609,9)	(9 351,0)	(9 351,0)
Résultat opérationnel		302,8	255,6	259,7	259,7
Frais financiers nets	6	(82,9)	(93,3)	(95,4)	(92,1)
Autres revenus et (charges) nets	7	(32,7)	(70,4)	(53,0)	(53,0)
Résultat des entreprises intégrées avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition		187,2	91,9	111,3	114,6
Impôts sur les résultats	8	(54,7)	(27,1)	(35,2)	(36,4)
Résultat net des entreprises intégrées		132,5	64,8	76,1	78,2
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		1,3	5,4	1,7	1,7
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(110,4)	(113,6)	(112,0)	(93,1)
Résultat net de l'ensemble consolidé		23,4	(43,4)	(34,2)	(13,2)
Part des intérêts minoritaires		(13,3)	(15,7)	(17,8)	(43,1)
Résultat net (part du Groupe)		10,1	(59,1)	(52,0)	(56,3)
Résultat net dilué par action (en euros)⁽²⁾	9				
Avant amortissement des écarts d'acquisition		5,04	2,29	2,50	1,84
Après amortissement des écarts d'acquisition		0,42	(2,49)	(2,18)	(2,85)

(1) Les comptes pro forma 2001 ont été établis comme si les opérations d'acquisition de Sommer Allibert et de fusion avec la SIT avaient eu lieu dès le 1^{er} janvier 2001.

(2) Calcul effectué sur le nombre moyen pondéré d'actions (cf. note 9).

Bilan consolidé

actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Actif immobilisé				
Écarts d'acquisition	10	1 785,0	1 914,1	1 963,0
Immobilisations incorporelles		19,7	22,2	25,4
Immobilisations corporelles	11	1 484,3	1 516,4	1 569,5
Titres mis en équivalence	12	48,3	39,9	27,9
Autres titres de participation	13	5,5	17,0	13,5
Prêts et créances à plus d'un an	14	23,4	32,9	27,7
Autres valeurs immobilisées et charges à répartir	15	64,3	29,1	40,7
Total actif immobilisé		3 430,5	3 571,6	3 667,7
Actif circulant				
Stocks et en-cours nets	16	978,3	941,8	862,7
Créances clients et comptes rattachés	17	1 572,9	1 595,8	1 705,1
Autres créances d'exploitation	18	254,4	237,0	211,3
Créances diverses et charges payées d'avance	19	274,5	307,5	252,6
Actions propres	20	15,1	15,1	11,2
Disponibilités, valeurs mobilières de placement et créances assimilées	21	514,1	462,6	533,1
Total actif circulant		3 609,3	3 559,8	3 576,0
Total actif		7 039,8	7 131,4	7 243,7

passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Capitaux propres				
Capital		169,4	169,2	169,1
Primes d'émission, de fusion, d'apport		722,4	721,6	735,0
Réserves consolidées		1 065,0	1 145,7	1 210,1
Écarts de conversion		(136,6)	(73,9)	6,5
Résultat net		10,1	(59,1)	(56,3)
Total capitaux propres	22	1 830,3	1 903,5	2 064,4
Intérêts minoritaires	23	62,7	51,1	47,3
Provisions et passifs à long terme				
Provisions pour retraites et charges assimilées	24	122,3	115,0	112,3
Impôts différés à long terme		47,5	37,6	53,6
Autres provisions et passifs à long terme	25	190,0	193,9	225,8
Total provisions et passifs à long terme		359,8	346,5	391,7
Dettes financières à long terme	26	609,8	820,1	809,0
Dettes à court terme				
Dettes financières à long terme – partie à moins d'un an	26	30,5	52,6	201,1
Acomptes reçus des clients		77,5	108,8	129,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 908,7	1 950,7	1 776,1
Autres dettes d'exploitation		365,6	355,9	335,4
Dettes diverses et produits constatés d'avance	28	225,4	245,2	205,3
Crédits à court terme et banques	26	1 569,5	1 297,0	1 284,3
Total dettes à court terme		4 177,2	4 010,2	3 931,3
Total passif		7 039,8	7 131,4	7 243,7

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2003	2002	2001 pro forma	2001
I. Opérations d'exploitation				
Résultat net de l'ensemble consolidé	23,4	(43,4)	(34,2)	(13,2)
Dotations aux amortissements	440,8	440,5	420,4	401,5
(Produits)/charges d'impôts différés	4,5	(3,4)	(24,4)	(24,4)
Dotations/(reprises) de provisions et autres passifs à long terme	(25,0)	(31,8)	(4,9)	(4,9)
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence nette des dividendes déduits	3,9	0,6	1,2	1,2
(Plus)/moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	(8,2)	(6,0)	4,4	4,4
Autres	(4,9)	17,7	(5,8)	(7,9)
Capacité d'autofinancement	434,5	374,2	356,7	356,7
Variation des stocks	(60,3)	(127,0)	(95,9)	(95,9)
Variation des créances clients	14,1	61,4	62,7	62,7
Variation des dettes fournisseurs	(22,9)	216,1	85,8	85,8
Variation des autres créances et dettes d'exploitation	(38,9)	(24,6)	(32,4)	(32,4)
Variation des créances et dettes diverses	11,1	(46,3)	39,3	39,3
(Augmentation)/diminution du besoin en fonds de roulement	(96,9)	79,6	59,5	59,5
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	337,6	453,8	416,2	416,2
II. Opérations d'investissement				
Investissements en immobilisations corporelles	(344,9)	(380,0)	(438,2)	(438,2)
Acquisition de Sommer Allibert ⁽¹⁾				(200,6)
Autres investissements financiers	(13,3)	(15,5)	(31,1)	(31,1)
Cessions d'immobilisations corporelles	28,9	47,5	34,3	34,3
Cessions de titres de participation			5,4	5,4
Incidence de décalages de trésorerie	12,1	(28,8)	(4,0)	(4,0)
Autres variations	(4,1)	(5,1)	(18,2)	(18,4)
Flux de trésorerie sur opérations d'investissement	(321,3)	(381,9)	(451,8)	(652,6)
Excédent/(besoin) de financement (I)+(II)	16,3	71,9	(35,6)	(236,4)
III. Opérations de financement				
Augmentation du capital de Faurecia et de participations intégrées globalement	4,9	0,3	1,1	1,1
Dividendes versés au cours de l'exercice par la maison mère	(21,6)	(21,7)	(12,9)	(12,9)
Dividendes versés au cours de l'exercice aux minoritaires des filiales intégrées	(7,5)	(5,6)	(14,0)	(14,0)
Émission d'emprunts et nouvelles dettes financières	49,8	56,5	354,6	682,6
Remboursements d'emprunts, dettes financières et TDI	(7,1)	(167,2)	(157,7)	(157,7)
Flux de trésorerie des opérations financières	18,5	(137,7)	171,1	499,1
IV. Autres impacts sur la trésorerie nette				
Effet des variations des cours de change	16,7	(4,7)	1,4	1,4
Augmentation/(diminution) de la trésorerie	51,5	(70,5)	136,9	264,1
Trésorerie nette au début de l'exercice	462,6	533,1	396,2	269,0
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	514,1	462,6	533,1	533,1

(1) Prix d'acquisition des titres Sommer Allibert et SAI Automotive AG
Disponibilités au bilan de la SIT et du groupe Sommer Allibert

(628,7)
428,1
(200,6)

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Capitaux propres du Groupe
Capitaux propres au 31 décembre 2001 avant répartition	24 164 251⁽²⁾	169,1	735,0	1 153,8	6,5	2 064,4
Augmentation de capital ⁽¹⁾	10 000	0,1	0,2			0,3
Dotation à la réserve légale			(13,6)	13,6		
Dividendes versés au titre de l'exercice 2001				(21,7)		(21,7)
Écarts de conversion					(80,4)	(80,4)
Résultat net (part du Groupe)				(59,1)		(59,1)
Capitaux propres au 31 décembre 2002 avant répartition	24 174 251⁽²⁾	169,2	721,6	1 086,6	(73,9)	1 903,5
Augmentation de capital ⁽¹⁾	32 500	0,2	0,8			1,0
Dotation à la réserve légale						
Dividendes versés au titre de l'exercice 2002				(21,6)		(21,6)
Écarts de conversion					(62,7)	(62,7)
Résultat net (part du Groupe)				10,1		10,1
Capitaux propres au 31 décembre 2003 avant répartition	24 206 751⁽²⁾	169,4	722,4	1 075,1	(136,6)	1 830,3

(1) Augmentations de capital provenant de l'exercice d'options de souscription d'actions.

(2) Dont 412 834 actions d'autodétention (cf. note 19).

Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2003



Note 1 Évolution du périmètre

1.1 | Évolution du périmètre en 2003

Faurecia a constitué en février 2003 la société coréenne Fesk, détenue à 100 %, pour lui permettre de racheter les activités d'échappement de la société Chang Heung Precision Co. Ltd. Cette société a été intégrée globalement.

La société japonaise Faurecia Japon KK ainsi que les participations dans les sociétés chinoises Cfxas, Scheesc, et Teec ont été consolidées en 2003 par intégration globale.

1.2 | Rappel de l'évolution du périmètre en 2002

Faurecia a pris, fin mars 2002, une participation de 49 % dans la société coréenne d'échappements Daeki pour un montant de 8,5 millions d'euros avec une option pour porter sa participation à 51 %. Cette société a été consolidée par mise en équivalence.

1.3 | Rappel de l'acquisition en 2001 de Sommer Allibert et comparabilité des comptes

Faurecia, avec l'appui de Peugeot SA, a pris le contrôle, dès le début de l'exercice 2001, des activités automobiles de Sommer Allibert, leader européen en planches de bord et cockpits, en panneaux et modules de portes et en insonorisation.

L'acquisition des titres Sommer Allibert et SAI Automotive AG ayant été réalisée en plusieurs étapes, la part du résultat de l'exercice 2001 revenant à chaque lot de titres acquis, entre le 1^{er} janvier et la date d'acquisition, a été attribuée aux intérêts minoritaires et un écart d'acquisition a été calculé sur chaque lot acheté, à sa date d'acquisition.

Faurecia, qui détient au 31 décembre 2003, 96,82 % de SAI Automotive AG (27,48 % directement et 69,34 % par l'intermédiaire de Faurecia Automotive Holdings, anciennement Sommer Allibert), a initié une procédure de retrait obligatoire sur ces titres, au prix de 13,5 euros par titre, laquelle a été votée le 19 novembre 2002 par l'Assemblée générale des actionnaires de SAI Automotive AG. Cette décision a été soumise à l'enregistrement auprès du Tribunal de commerce de Francfort qui en a différé la formalité du fait d'un recours déposé par des minoritaires.

Afin de permettre la comparaison, des résultats pro forma sur l'année 2001 avaient été établis comme si les opérations de fusion avec la SIT (qui était la holding de contrôle de Sommer Allibert), et d'acquisition de titres Sommer Allibert et SAI Automotive AG avaient eu lieu dès le 1^{er} janvier 2001.



Note 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis conformément au règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les comptes des sociétés consolidées retenus pour la consolidation sont les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2003, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays et retraités pour être rendus homogènes avec les principes retenus par le Groupe. Toutefois, pour les sociétés détenues à 50 % en partenariat avec Siemens (Groupe SAS) et mises en équivalence, les comptes au 30 septembre 2003 ont été retenus.

Les résultats des sociétés acquises sont pris en compte à partir de la date d'acquisition.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice 2003 sont identiques à ceux des exercices 2002 et 2001.

2.1 | Principes de consolidation

Sont consolidées les sociétés détenues à 20 % au moins dont l'un des critères suivant est atteint : chiffre d'affaires annuel supérieur à 20 millions d'euros, total du bilan supérieur à 20 millions d'euros, endettement supérieur à 5 millions d'euros. Les filiales détenues à plus de 50 % sont consolidées par intégration globale ainsi que celles à 50 % dont le Groupe assure la gestion. Les sociétés détenues à 50 % dont le Groupe n'assure pas la gestion ainsi que les sociétés détenues entre 20 % et 50 % dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence. Les comptes des sociétés étrangères ont été convertis en euros, aux taux en vigueur à la clôture pour le bilan, et aux taux moyens mensuels pour le compte de résultat. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit dans les capitaux propres et les intérêts minoritaires. Pour les sociétés situées dans des pays à forte inflation, la méthode de conversion consiste à traduire les éléments non monétaires au bilan et leur contrepartie au compte de résultat au cours de change historique. Cette méthode, qui entraîne la constatation en résultat des pertes et profits de conversion dégagés, s'applique aux sociétés turques SAI Automotive Poliflex, intégrée globalement, et Teknik Malzeme, consolidée par mise en équivalence.

2.2 | Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production (pour les immobilisations produites par l'entreprise).

Les réévaluations ne sont pas prises en compte dans les états financiers consolidés.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions 20 ans à 30 ans
- Agencements, installations 10 ans à 20 ans
- Matériel, outillage, mobilier 3 ans à 16 ans

Les subventions d'investissements reçues sont différées au passif et sont rapportées au résultat en fonction du rythme d'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition et amorties selon le mode et les durées d'utilisation ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

Les outillages spécifiques sont amortis sur la durée de vie estimée des modèles correspondants, qui est généralement plus courte que la durée de vie économique des matériels concernés, en raison de la cadence de remplacement des modèles.

2.3 | Écarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation résultant des différences entre la valeur d'acquisition des titres de sociétés consolidées et la quote-part dans les capitaux propres de celles-ci à la date d'acquisition sont, le cas échéant, affectés aux postes appropriés du bilan consolidé.

Les écarts d'acquisition résiduels sont amortis sur vingt ans. Cette durée peut toutefois être réduite en fonction de la situation particulière de la filiale.

2.4 | Immobilisations financières

Les titres des sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'usage est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Les prêts et créances et les autres immobilisations financières sont évalués comme les autres actifs et passifs monétaires à leur valeur de remboursement.

2.5 | Immobilisations incorporelles

Ce poste est constitué principalement des coûts d'acquisition des progiciels (programmes informatiques fournis par des sociétés de services) amortis linéairement sur une durée comprise entre un et trois ans, ainsi que de brevets et licences.

2.6 | Stocks et en-cours

Les stocks de matières ou fournitures sont valorisés au prix de revient d'achat déterminé selon la méthode "premier entré, premier sorti".

Les stocks de produits finis et intermédiaires et les travaux en cours sont valorisés à leur prix de revient de production déterminé également selon la méthode "premier entré, premier sorti".

Le prix de revient tient compte du coût des matières et fournitures mises en œuvre, des frais directs de production et des frais indirects d'atelier et d'usine, à l'exclusion des frais généraux ne contribuant pas à la production et des frais financiers. Les travaux en cours incluent les coûts engagés dans le cadre de contrats avec les constructeurs pour le développement et l'étude des équipements de nouveaux modèles de voitures. Ces coûts sont rapportés au résultat au fur et à mesure de la réalisation du chiffre d'affaires correspondant.

Des provisions sont constituées pour les produits à rotation lente et pour ceux dont la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

2.7 | Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Des provisions sont constituées pour toutes les créances pour lesquelles il existe un risque de non-recouvrement (essentiellement créances clients) : le montant de la provision est déterminé contrepartie par contrepartie.

Des provisions peuvent également être enregistrées pour des créances (avances en compte courant) sur des filiales non consolidées, lorsque la situation financière de la filiale rend improbable la récupération de la créance.

2.8 | Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les valeurs mobilières de placement comprennent essentiellement des parts de Sicav et fonds communs de placement. Les revenus courus sur les placements à revenu fixe sont enregistrés en produits financiers au prorata de la période de placement. Elles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur de marché d'un titre devient inférieure à son coût d'entrée en portefeuille.

2.9 | Trésorerie

Le Groupe définit comme trésorerie l'ensemble des disponibilités mobilisables dans un délai inférieur à trois mois.

2.10 | Opérations en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour de la transaction. À l'arrêté des comptes, elles sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est éventuellement affectée. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits au compte de résultat en "Autres revenus et charges".

2.11 | Intérêts minoritaires

Ce poste enregistre la part dans les capitaux propres des sociétés consolidées revenant aux actionnaires minoritaires de ces sociétés. Les intérêts minoritaires débiteurs sont conservés à la charge du Groupe, sauf pour les sociétés où il existe un accord qui prévoit une participation obligatoire des minoritaires au financement de la société en proportion de leur part dans le capital.

2.12 | Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les obligations au titre des indemnités de départ en retraite, des compléments de retraite et engagements assimilés, sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle, selon la méthode prospective. Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite et de l'évolution prévisible des rémunérations. Les engagements sont couverts partiellement par des fonds externes dont la valeur est déduite du passif auquel ils sont irrévocablement affectés.

Les charges correspondantes sont comptabilisées au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

2.13 | Provisions pour restructuration et opérations similaires

Une provision est enregistrée dès qu'une décision de rationalisation des structures a été prise par la Direction générale du Groupe et annoncée aux personnels concernés ou à leurs représentants.

2.14 | Provisions pour pertes sur contrats

Dès qu'il devient probable que les recettes attendues sur un contrat avec un client seront inférieures à l'ensemble des coûts correspondants, incluant les coûts d'étude, de démarrage et de production, la perte attendue fait aussitôt l'objet de provisions pour dépréciation des stocks et en-cours pour la part des coûts déjà constatée et de provisions pour risques pour le complément.

2.15 | Enregistrement du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert de propriété c'est-à-dire généralement lors de l'expédition ou, dans le cas d'une prestation de services, lorsque les services sont rendus.

2.16 | Frais d'études, de recherche et développement

Les frais d'études, de recherche et développement non engagés dans le cadre d'un contrat avec un client sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.17 | Autres revenus et charges

Le poste des "Autres revenus et charges" comprend les dividendes reçus en provenance de sociétés non consolidées, les écarts de change ainsi que les éléments non récurrents liés à des rationalisations des structures ou à des événements tels que l'arrêt définitif d'une activité, la fermeture ou la cession d'un site industriel, les cessions d'immeubles hors exploitation.

2.18 | Impôts sur les résultats

Les écarts temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable. Ces écarts proviennent principalement des amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif, des autres provisions réglementées à caractère fiscal, des charges non déductibles dans l'année de leur comptabilisation ainsi que des déficits fiscaux reportables.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ainsi que les actifs d'impôts différés sur déficits reportables sont comptabilisés, sauf lorsque leur récupération future est incertaine.

Des provisions sont constituées, s'il y a lieu, pour les impôts dus sur la distribution des réserves des filiales et participations qui ne sont pas considérées comme investies de manière permanente.

2.19 | Instruments financiers

Les couvertures éventuelles de risques de change et de taux d'intérêts sont effectuées au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré, avec des contreparties de premier rang.

Les résultats dégagés sur les opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts.

2.20 | Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent éventuellement différer de ces estimations et hypothèses.

2.21 | Résultat par action

Le résultat par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice (part du Groupe) et le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions propres d'autocontrôle. Le résultat net par action après dilution est calculé par application de la méthode du rachat d'action "treasury stock method" (cf. note 9).

Note 3 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Note 4 Informations par secteur d'activité et par zone géographique

4.1 | Chiffre d'affaires

4.1a | Chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2003	%	2002	%	2001	%
Sièges d'automobile	4 353,2	43	4 031,6	41	3 519,2	37
Intérieur véhicule	3 505,7	34	3 462,8	35	3 297,6	34
Systèmes d'échappement	1 587,9	16	1 777,7	18	2 219,3	23
Bloc avant	675,9	7	593,4	6	574,6	6
Total	10 122,7	100	9 865,5	100	9 610,7	100

4.1b | Chiffre d'affaires par pays de destination

(en millions d'euros)	2003	%	2002	%	2001	%
France	3 496,0	35	3 347,7	34	3 377,7	35
Allemagne	2 475,2	24	2 306,3	23	2 271,3	24
Espagne	1 286,4	13	1 130,4	12	980,0	10
Royaume-Uni	394,1	4	446,7	5	379,5	4
Autres pays d'Europe	1 012,2	10	1 123,6	11	1 057,7	11
Sous-total Europe	8 663,9	86	8 354,7	85	8 066,2	84
Amérique du Nord	1 048,7	10	1 228,8	12	1 299,3	13
Amérique du Sud	135,5	1	145,7	2	145,5	2
Reste du monde	274,6	3	136,3	1	99,7	1
Total	10 122,7	100	9 865,5	100	9 610,7	100

4.2 | Chiffres significatifs par secteur d'activité

Il est présenté une répartition du résultat opérationnel entre deux secteurs distincts : "les modules de l'intérieur véhicule" et "les autres modules".

Cette ventilation correspond à une réalité commerciale car les modules de l'intérieur véhicule font de plus en plus l'objet d'offres commerciales globales combinant leurs différents éléments. Ils comprennent les sièges d'automobiles, les planches de bord, les panneaux de portes et l'acoustique.

Année 2003

(en millions d'euros)	Modules intérieur véhicule	Autres modules	Total
Chiffre d'affaires	7 859,0	2 263,7	10 122,7
Résultat opérationnel	228,9	73,9	302,8
en % du chiffre d'affaires	2,9 %	3,3 %	3,0 %
Immobilisations corporelles nettes	1 228,5	255,8	1 484,3
Investissements corporels	290,3	54,6	344,9
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	261,8	61,9	323,7

Année 2002

(en millions d'euros)	Modules intérieur véhicule	Autres modules	Total
Chiffre d'affaires	7 494,4	2 371,1	9 865,5
Résultat opérationnel	206,4	49,2	255,6
en % du chiffre d'affaires	2,8 %	2,1 %	2,6 %
Immobilisations corporelles nettes	1 213,6	302,8	1 516,4
Investissements corporels	334,1	45,9	380,0
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	243,9	75,9	319,8

Année 2001

(en millions d'euros)	Modules intérieur véhicule	Autres modules	Total
Chiffre d'affaires	6 816,8	2 793,9	9 610,7
Résultat opérationnel	190,7	69,0	259,7
en % du chiffre d'affaires	2,8 %	2,5 %	2,7 %
Immobilisations corporelles nettes	1 239,1	330,4	1 569,5
Investissements corporels	363,7	74,5	438,2
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	231,5	69,2	300,7

4.3 | Principales données par zone géographique

Année 2003

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Immobilisations corporelles nettes	572,8	237,0	476,1	155,6	42,8	1 484,3
Investissements corporels	115,4	63,1	113,8	40,7	11,9	344,9
Effectifs au 31 décembre	24 966	10 317	16 537	4 790	2 968	59 578

Année 2002

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Immobilisations corporelles nettes	603,8	235,7	470,3	172,7	33,9	1 516,4
Investissements corporels	122,0	77,4	126,6	44,2	9,8	380,0
Effectifs au 31 décembre	24 628	11 355	15 680	4 958	2 257	58 878

Année 2001

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Immobilisations corporelles nettes	634,9	229,2	437,6	211,3	56,5	1 569,5
Investissements corporels	144,1	59,6	162,1	51,8	20,6	438,2
Effectifs au 31 décembre	23 987	10 958	13 829	4 358	1 957	55 089



Note 5 | Analyse des coûts opérationnels

5.1 | Répartition des coûts opérationnels par destination

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Coûts des biens et services vendus	(9 283,5)	(9 108,0)	(8 850,1)
Frais d'études, de recherche et développement			
– bruts	(532,3)	(615,9)	(648,1)
– facturations aux clients et variations de stocks et travaux en cours	291,7	401,4	392,4
– nets	(240,6)	(214,5)	(255,7)
Frais administratifs et commerciaux	(295,8)	(287,4)	(245,2)
Total	(9 819,9)	(9 609,9)	(9 351,0)

La marge sur outillage, déduite antérieurement des frais de recherche et développement nets est, à compter de 2003, déduite des coûts des biens et services vendus. Le montant net pro forma des frais de recherche et développement de 2002, selon cette nouvelle présentation, aurait été de 280,6 millions d'euros.

5.2 | Répartition des coûts opérationnels par nature

Les coûts opérationnels se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Achats consommés	(6 305,8)	(6 231,3)	(6 097,7)
Charges externes	(1 315,4)	(1 255,1)	(1 278,9)
Charges de personnel	(1 875,7)	(1 879,9)	(1 751,5)
Impôts et taxes	(53,8)	(57,3)	(56,5)
Autres produits et charges ⁽¹⁾	3,2	81,8	105,9
Dotations aux amortissements et provisions	(272,4)	(268,1)	(272,3)
Total	(9 819,9)	(9 609,9)	(9 351,0)

(1) Y compris la production stockée.

17,3

104,2

87,5

5.3 | Frais de personnel

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Salaires et appointements	(1 450,5)	(1 467,8)	(1 370,6)
Charges salariales	(425,2)	(412,1)	(380,9)
Total	(1 875,7)	(1 879,9)	(1 751,5)

5.4 | Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (hors crédit-bail)	(325,7)	(324,8)	(297,8)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles financées par crédit-bail	(4,1)	(3,5)	(4,6)
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(4,5)	(2,2)	(5,5)
Total	(334,3)	(330,5)	(307,9)



Note 6 | Frais financiers nets

(en millions d'euros)	2003	2002	2001 pro forma	2001
Produits financiers	54,7	39,0	26,8	26,8
Frais financiers	(137,6)	(132,3)	(122,2)	(118,9)
Total	(82,9)	(93,3)	(95,4)	(92,1)

Note 7 Autres revenus et charges

Les autres revenus et charges s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Écarts de change nets	(5,1)	(2,3)	(6,6)
Reprises/(dotations) nettes aux provisions pour risques et charges, et dépréciation d'actifs à long terme	(0,9)	1,4	6,8
Frais de rationalisation des structures ⁽¹⁾	(33,8)	(74,0)	(49,0)
(Dotations)/reprises, provisions pour préretraites ⁽²⁾	(0,6)	4,1	(2,9)
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	7,7	(2,7)	0,3
Autres		3,1	(1,6)
Total	(32,7)	(70,4)	(53,0)

(1) En 2003, ce poste comprend des coûts de restructuration pour 31,9 millions et des provisions pour dépréciation d'immobilisations pour 1,9 million d'euros contre respectivement 71,3 et 2,7 millions d'euros en 2002.

(2) Dotations aux provisions pour préretraites, pour départ anticipé des salariés âgés (cf. note 24).

Note 8 Impôts sur les résultats

Ils se décomposent entre :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Impôts exigibles	(49,9)	(30,9)	(49,4)
Impôts différés	(4,8)	3,8	13,0
Total	(54,7)	(27,1)	(36,4)

8.1 | Analyse de la charge d'impôts

Le taux effectif d'impôt du Groupe s'établit pour l'exercice 2003 à 29,2 % du résultat avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition contre 29,5 % en 2002 et 31,7 % pour l'exercice 2001.

Comparé au taux normal de l'impôt en France, 35,43 %, il s'explique comme suit :

(en %)	2003	2002	2001
Taux normal en France	(35,4)	(35,4)	(36,4)
Résultat taxable à taux réduit (France)	0,6	3,1	1,1
Effet des changements de taux dans certains pays sur les impôts différés au bilan	(1,3)		1,5
Effet des différences de taux à l'étranger	2,0	3,5	1,7
Crédits d'impôts	5,4	9,1	7,9
Utilisation d'impôts différés non constatés antérieurement	6,2	4,3	6,4
Déficits de l'exercice pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été constaté	(8,2)	(11,8)	(14,7)
Différences permanentes et divers	1,5	(2,3)	0,8
Taux effectif d'impôt	(29,2)	(29,5)	(31,7)

8.2 | Analyse des impôts différés

Le solde net au 31 décembre 2003 des impôts différés par nature de différences temporaires s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Impôts différés actif/(passif)
Amortissements des immobilisations	(84,2)
Provisions dont la déduction est reportée	61,8
Déficits reportables	97,9
Autres	(3,8)
Solde net actif/ (passif)	71,7

8.3 | Actifs d'impôts différés non constatés

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux, dont la récupération est incertaine, ne sont pas constatés. L'analyse par échéance de récupération de ces actifs se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
N+1	1,0	0,3	2,5
N+2	4,4	0,0	0,1
N+3	1,8	8,8	4,1
N+4	1,8	13,3	19,7
N+5 et au-delà	28,4	31,9	29,3
Illimité	138,2	70,7	43,2
Total	175,6	125,0	98,9



Note 9 | Résultat par action

Nombre d'actions

	2003	2002	2001 pro forma	2001
Nombre d'actions en circulation en fin de période ⁽¹⁾	24 206 751	24 174 251	24 164 251	24 164 251
Ajustements :				
– actions propres	(412 834)	(412 834)	(315 974)	(315 974)
– effet des augmentations de capital pondérées prorata temporis ⁽²⁾	(17 496)	(6 753)	(28 227)	(4 062 636)
Nombre moyen pondéré avant dilution	23 776 421	23 754 664	23 820 050	19 785 641
Effet pondéré des instruments dilutifs (options de souscription d'actions) ⁽³⁾	123 465	89 980	186 221	186 221
Nombre moyen pondéré après dilution	23 899 886	23 844 644	24 006 271	19 971 862

(1) L'évolution du nombre d'actions en circulation au 31 décembre s'analyse comme suit :

Au 31/12/2001 : nombre d'actions Faurecia en circulation	24 164 251
• Options de souscription d'actions Faurecia exercées en 2002	10 000
Au 31/12/2002 : nombre d'actions Faurecia en circulation	24 174 251
• Options de souscription d'actions Faurecia exercées en 2003	32 500
Au 31/12/2003 : nombre d'actions Faurecia en circulation	24 206 751

(2) Compte tenu du fait que l'opération de fusion avec la SIT est intervenue le 1^{er} juin 2001 (cf. note 1), le nombre moyen pondéré d'actions retenu tient compte de la création de 9 752 049 actions le 1^{er} juin dans les comptes 2001.

En revanche, dans les comptes pro forma 2001 les actions rémunérant l'apport fusion de la SIT sont réputées créées au 1^{er} janvier de l'exercice.

(3) Le nombre d'options de souscription d'actions exerçables au 31 décembre 2003 est de 782 100 pour 817 900 au 31 décembre 2002. L'effet dilutif conduisant au chiffre ci-dessus est calculé par la méthode du rachat d'actions "treasury stock method", consistant à appliquer au nombre d'options le rapport entre le prix moyen d'exercice de ces options et le cours moyen de l'action sur l'année 2003, soit 49,67 euros.

Résultat net par action

Afin de permettre la comparaison des résultats par action, le résultat net part du Groupe de 2001 avait été recalculé comme si les opérations de fusion avec la SIT et d'acquisition des titres Sommer Allibert et SAI Automotive AG avaient eu lieu dès le 1^{er} janvier 2001 et en tenant compte de l'effet net d'impôt d'une actualisation financière entre le 1^{er} janvier 2001 et les dates effectives de paiement des titres achetés.

(en millions d'euros)	
Résultat net 2001	(56,3)
Actualisation financière nette d'impôts	(2,1)
Correction du résultat revenant à Faurecia	25,3
Impact du recalcul au 1 ^{er} janvier 2001 de l'écart de première consolidation	(18,9)
Résultat net pro forma 2001	(52,0)

(en euros)	2003	2002	2001 pro forma	2001
Non dilué				
- avant amortissement des écarts d'acquisition	5,07	2,29	2,52	1,86
- après amortissement des écarts d'acquisition	0,43	(2,49)	(2,18)	(2,85)
Après dilution				
- avant amortissement des écarts d'acquisition	5,04	2,29	2,50	1,84
- après amortissement des écarts d'acquisition	0,42	(2,49)	(2,18)	(2,85)

Le calcul du résultat par action avant dilution est effectué en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période considérée, à l'exclusion des actions propres d'autocontrôle.

Note 10 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Valeur nette au 1^{er} janvier	1 914,1	1 963,0	943,4
Écarts d'acquisition Sommer Allibert en 2001 et ajustements en 2002		99,6	1 090,6
Acquisitions	13,0	0,2	9,8
Dotations aux amortissements	(110,4)	(113,6)	(93,1)
Écarts de conversion et autres mouvements	(31,7)	(35,1)	12,3
Valeur nette au 31 décembre	1 785,0	1 914,1	1 963,0

Ventilation de la valeur nette :

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Acquisition de Sommer Allibert et SAI Automotive AG	1031,6	1093,5	1053,7
Acquisition Bertrand Faure (1998 et 1996)	561,0	601,7	642,1
"Acquisition" des intérêts minoritaires Bertrand Faure et ECTRA en 1999	23,2	24,7	26,3
Acquisition AP Automotive Systems	136,7	174,9	220,3
Autres	32,5	19,3	20,6
Total	1 785,0	1 914,1	1 963,0

L'écart d'acquisition de Sommer Allibert et SAI Automotive AG s'explique comme suit :

(en millions d'euros)			
Coûts d'acquisition des actions Sommer Allibert et SAI Automotive AG			628,7
Juste valeur de l'actif net de SIT reçu par fusion-absorption			1 169,8
Coût d'acquisition total			1 798,5
Quote-part des capitaux propres acquis			906,1
Écart de première consolidation			892,4
Écarts d'évaluation (nets d'impôts différés) :			
	Constatés au 31/12/2001	Ajustements 2002	Total
- Stocks et travaux en cours	(52,4)	(17,1)	(69,5)
- Provisions pour pertes sur contrats	(65,7)	(9,4)	(75,1)
- Instruments financiers de taux	(1,6)		(1,6)
- Immobilisations	(30,9)	1,0	(29,9)
- Provisions pour restructurations	(5,9)	(26,7)	(32,6)
- Autres provisions pour risques et charges	(15,7)	(6,7)	(22,4)
- Impôts différés	(11,9)	(40,0)	(51,9)
- Créances et dettes diverses	(24,9)	(2,2)	(27,1)
Total des écarts d'évaluation à 100 %	(209,0)	(101,1)	(310,1)
Soit un écart d'évaluation net passif en part du Groupe de :	(198,2)	(99,6)	(297,8)
Écarts d'évaluation passif à ajouter	198,2	99,6	297,8
Écarts d'acquisition définitifs			1 190,2
Amortissement de l'exercice 2001			(36,9)
Amortissement de l'exercice 2002			(59,8)
Amortissement de l'exercice 2003			(59,8)
Amortissement exceptionnel en contrepartie de la reprise de provisions pour risques			(2,1)
Écart d'acquisition net au 31 décembre 2003			1 031,6

La valeur comptable des actifs de chacun des métiers de Faurecia, incluant les écarts d'acquisition, fait l'objet d'une comparaison avec la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés, issus des dernières prévisions.

L'extrapolation des prévisions de la dernière année du plan à moyen terme (2007), projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance de 1,5 %.

Des experts indépendants ont été consultés. Les différentes hypothèses retenues leur ont permis de déterminer des taux d'actualisation s'établissant entre 6,3 % et 8 %.

La comparaison des valeurs comptables de ces actifs, fin 2003, aux sommes des flux de trésorerie actualisés correspondants, calculés en utilisant ces différents taux, ne justifie pas de dépréciation des écarts d'acquisition inscrits au bilan.

Note 11 Immobilisations corporelles

Les valeurs des immobilisations corporelles comprennent :

(en millions d'euros)	31/12/2003			31/12/2002 Net	31/12/2001 Net
	Brut	Amortissements	Net		
Terrains	72,5	(3,7)	68,8	67,9	52,5
Constructions	748,2	(387,4)	360,8	364,9	388,0
Matériel, outillage industriel et installations techniques	2 393,5	(1 574,1)	819,4	851,4	835,5
Autres immobilisations et immobilisations en cours	489,8	(254,5)	235,3	232,2	293,5
Total	3 704,0	(2 219,7)	1 484,3	1 516,4	1 569,5
Dont biens faisant l'objet d'un contrat de location-financement	72,1	(36,3)	35,8	39,6	43,6

Principaux mouvements des exercices 2003, 2002 et 2001 :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
- Acquisition et production d'immobilisations ⁽¹⁾	375,6	380,0	438,2
- Apports de Sommer Allibert	-	-	458,3
- Sorties d'actifs (en valeur nette)	(51,4)	(41,2)	(36,5)
- Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation	(319,1)	(313,3)	(292,1)
- Autres mouvements (écarts de conversion, variation de périmètre...)	(37,2)	(78,6)	10,9
Total	(32,1)	(53,1)	578,8

(1) Dont en 2003 : terrains 3,2 ; constructions 55,6 ; matériels, outillages et installations techniques 240,1 ; autres immobilisations 50,2 ; immobilisations en cours 26,5.

Note 12 Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2003, ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	% du capital détenu ^(*)	Quote-part Faurecia des capitaux propres	Dividendes distribués au Groupe	Quote-part Faurecia du chiffre d'affaires	Quote-part Faurecia des actifs totaux
Vanpro Assentos Lda	50	2,5	2,5	59,6	9,0
WBF Technologies	50	0,2	0,0	0,0	0,2
Teknik Malzeme	50	5,1	0,0	53,6	23,2
Armaduras de Asientos Ardas SA	50	8,9	0,0	15,7	13,8
Copo Ibérica SA	50	9,5	1,2	22,0	20,5
Changchun Lat Exhaust Systems (CLEC)	50	4,1	1,3	21,0	8,3
Daeki Faurecia Corp. (Corée)	49	6,6	0,0	33,5	15,1
Componentes de Vehiculos de Galicia SA	50	3,9	0,2	13,2	9,3
Faurecia Japon NHK Kyushi Co. Ltd	50	0,0	0,0	37,9	8,4
Faurecia Japon NHK Co. Ltd	50	0,0	0,0	0,0	5,3
Arsed doo	50	(0,5)	0,0	11,7	8,2
Total	-	40,3	5,2	268,2	121,3
SAS Groupe	50	8,0	0,0	606,5	282,9
Total	-	48,3	5,2	874,7	404,2

(*) Pourcentage de contrôle par la société détentrice des titres.

Note 13 Autres titres de participation

(en millions d'euros)	% du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus			
		31/12/2003		31/12/2002	31/12/2001
		Brute	Nette	Nette	Nette
Changchun Lat Exhaust Systems (CLEC) ⁽¹⁾	50	-	-	1,7	1,7
Copo Ibérica ⁽²⁾	34	-	-	-	2,4
JV Scheesc ⁽³⁾	51	-	-	1,2	1,2
Faurecia Japon NHK Kyushi Co. Ltd ⁽¹⁾	50	-	-	4,4	1,2
SCI Messei	100	0,4	0,4	0,4	0,4
Tongda Ecia Exhaust Company Ltd (Teec) ⁽³⁾	50	-	-	2,2	2,2
Faurecia Japon NHK Co. Ltd ⁽¹⁾	50	-	-	0,9	0,9
Cfxas Chine ⁽³⁾	60	-	-	2,8	1,1
Faurecia Interior Systems KK ⁽⁴⁾	90	-	-	-	1,3
Faurecia GSK Wuhan Automotive seating Co. Ltd	51	2,5	2,5	2,0	-
Faurecia Seating Timaciu SRL	100	1,5	1,5	-	-
Autres	-	2,1	1,1	1,4	1,1
Total		6,5	5,5	17,0	13,5

(1) Société mise en équivalence en 2003.

(2) Société mise en équivalence depuis 2002.

(3) Société consolidée par intégration globale en 2003.

(4) Société consolidée par intégration globale depuis 2002.

Note 14 Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste comprend :

(en millions d'euros)	31/12/2003			31/12/2002	31/12/2001
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Créances rattachées à des participations				2,8	1,6
Prêts à plus d'un an	21,9	(5,4)	16,5	22,7	14,4
Créance de TVA	-	-	-	-	0,6
Autres	12,4	(5,5)	6,9	7,4	11,1
Total	34,3	(10,9)	23,4	32,9	27,7

Note 15 Autres valeurs immobilisées et charges à répartir

Ce poste comprend :

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Excédent versé sur retraites ⁽¹⁾	11,6	9,4	8,7
Impôts différés actifs à long terme	52,5	19,2	27,5
Charges à répartir	0,2	0,5	4,5
Total	64,3	29,1	40,7

(1) L'excédent versé correspond au surplus des fonds investis par certaines sociétés par rapport à la valeur actuelle de leurs engagements futurs.

Note 16 Stocks et en-cours

(en millions d'euros)	31/12/2003			31/12/2002	31/12/2001
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Matières premières et autres approvisionnements	251,0	(24,4)	226,6	236,5	242,6
Travaux en cours	748,4	(80,8)	667,6	612,2	532,2
Produits semi-ouvrés et finis	92,1	(8,0)	84,1	93,1	87,9
Total	1 091,5	(113,2)	978,3	941,8	862,7

Les travaux en cours à fin 2003 comprennent, à hauteur de 456 millions d'euros, le coût des dépenses de recherche et développement engagées qui seront remboursées par les clients (contre 375 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 269,1 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Note 17 Créances clients et comptes rattachés

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Clients et comptes rattachés (brut)	1 588,0	1 617,3	1 738,6
Provisions pour créances douteuses	(15,1)	(21,5)	(33,5)
Total	1 572,9	1 595,8	1 705,1

Faurecia et certaines de ses filiales françaises ont conclu en 2000 avec l'une des banques du Groupe une convention de cession de créances commerciales, pour une durée d'un an, renouvelable jusqu'en novembre 2005, avec un recours limité à un dépôt subordonné.

Poursuivant la diversification de ses ressources financières, Faurecia a conclu, avec une autre banque du Groupe, une deuxième convention en décembre 2002, étendant le programme de titrisation de créances commerciales, avec le même principe de dépôt subordonné, à d'autres filiales françaises et européennes, pour une durée d'un an renouvelable jusqu'en décembre 2007.

Au total, la ressource de financement et l'impact sur le bilan se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Ressource de financement, nette du dépôt subordonné	679,0	651,4	260,1
Créances clients cédées et sorties de l'actif	294,9	281,4	155,9
Dépôt subordonné, inscrit en diverses créances	101,1	106,0	16,6
Créances cédées et sorties de l'actif, nettes du dépôt subordonné	193,8	175,4	139,3

Note 18 Autres créances d'exploitation

Ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Avances et acomptes versés sur commandes	50,9	62,6	67,0
Autres débiteurs ⁽¹⁾	203,5	174,4	144,3
Total	254,4	237,0	211,3

(1) Dont en 2003, 150,1 de créances sur l'État (TVA) contre 166,7 en 2002.

Note 19 Créances diverses et charges payées d'avance

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Partie à moins d'un an des prêts	0,3	0,4	7,1
Charges constatées d'avance	34,7	32,4	20,0
Impôts différés actifs à court terme	100,0	121,8	120,0
Dépôt subordonné sur créances commerciales cédées ⁽¹⁾	101,1	106,0	16,6
Autres débiteurs divers	38,4	46,9	88,9
Total	274,5	307,5	252,6

(1) Cf. note 17.

Note 20 Actions propres

Au 31 décembre 2003, Faurecia détient 412 834 de ses propres actions, dont :

- 200 000 ont été apportées par ECTRA en 1999 ;
- 19 613 ont été achetées en 2000 pour un montant de 0,8 million d'euros ;
- 96 361 ont été achetées en 2001 pour un montant de 4,2 millions d'euros ;
- 96 860 ont été achetées en 2002 pour un montant de 3,8 millions d'euros.

Ces actions permettront l'exercice d'options d'achat d'actions par les dirigeants sociaux et cadres du Groupe.

Les Conseils d'administration des 6 septembre 1999, 4 septembre 2000 et 26 avril 2001 ont décidé d'attribuer respectivement 200 000 options d'achat d'actions au prix unitaire de 52 euros, 254 000 au prix unitaire de 40 euros et 43 500 au prix de 54,5 euros.

Note 21 Disponibilités, valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Ce poste inclut les soldes débiteurs de banque pour 276,5 millions d'euros (contre 249,1 millions d'euros en 2002 et 526 millions d'euros en 2001) et des placements à court terme pour 237,6 millions d'euros (contre 213,5 millions d'euros en 2002 et 3,7 millions d'euros en 2001).

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement, constituées de placements à très court terme, est pratiquement égale à leur valeur au bilan.

Note 22 Capital, primes d'émission, de fusion et d'apport et réserves

22.1 | Capital et primes sociales

Au 31 décembre 2003, le capital est de 169,4 millions d'euros divisé en 24 206 751 actions de 7 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans (16 514 248 actions au 31 décembre 2003) bénéficient d'un droit de vote double.

Les options de souscription d'actions attribuées aux dirigeants sociaux et aux salariés du Groupe (non encore levées au 31 décembre 2003) soit au total 782 100 options au prix moyen de souscription de 46,20 euros permettraient d'augmenter :

- le capital de 5,5 millions d'euros correspondant à 782 100 actions de 7 euros ;
- la prime d'émission de 30,6 millions d'euros.

22.2 | Réserves consolidées

Outre le résultat, les réserves distribuables de la société mère comprennent essentiellement la réserve spéciale de plus-value à long terme, qui s'élève à 3,1 millions d'euros. La distribution intégrale de cette réserve entraînerait le versement d'un impôt de 0,7 million d'euros.

Note 23 Intérêts minoritaires

Ils ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Solde au 1 ^{er} janvier	51,1	47,3	28,3
Augmentation du capital minoritaire	3,8		
Impact de la prise de contrôle de Sommer Allibert au 2 janvier 2001		-	18,6
Autres variations de périmètre et écarts de conversion ^(*)	2,1	(6,2)	(3,7)
Résultat de l'exercice revenant aux minoritaires	13,2	15,7	43,1
À déduire, résultat revenant aux minoritaires entre le 1 ^{er} janvier et la date d'acquisition des titres du groupe Sommer Allibert		-	(25,3)
Dividendes versés aux minoritaires	(7,5)	(5,7)	(13,7)
Solde au 31 décembre	62,7	51,1	47,3
(*) dont :			
2001 : rachat des intérêts minoritaires de Trécia			(5,0)
2002 : impact des ajustements des écarts d'évaluation de Sommer Allibert		(1,5)	
2003 : intérêts minoritaires des sociétés chinoises consolidées en 2003	7,9		

Note 24 Retraites complémentaires et indemnités de départ, et autres engagements similaires

24.1

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite prévues par les législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des compléments de retraite et des indemnités de départ en retraite.

Le chiffrage du montant de ces engagements complémentaires a été effectué sur la base d'une évaluation actuarielle intégrant :

- une hypothèse de date de départ en retraite fixée généralement entre 60 et 65 ans pour les salariés français ;
- des probabilités de départ avant la retraite pour les personnels actifs ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des estimations d'évolution de salaires jusqu'au départ en retraite ;
- une hypothèse de rentabilité à long terme pour les fonds investis en garantie des engagements de retraite ;
- pour les sociétés de la zone euro, un taux d'actualisation financière de 4,5 % et un taux d'inflation de 2,0 % ;
- pour les sociétés étrangères, les différentiels de taux sont déterminés en fonction des conditions locales.

24.2 | Montant des engagements

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Valeur actuelle des engagements futurs	315,5	282,1	243,1
Couverture des engagements :			
- par provision comptabilisée	122,3	115,0	112,3
- par fonds investis (valeur de marché)	83,5	85,5	88,0
- dont excédent versé ⁽¹⁾	(11,6)	(9,4)	(8,7)
- écarts différés	121,3	91,0	51,5
Total	315,5	282,1	243,1

(1) L'excédent investi dans les fonds est inclus dans le poste "Autres valeurs immobilisées et charges à répartir" (cf. note 15).

Les écarts différés correspondent :

- au montant des engagements passés calculés lors de la première constatation de la provision ;
- et aux écarts dégagés lors des réestimations périodiques des engagements, et provenant de changements de certaines hypothèses actuarielles ainsi que de l'écart constaté entre le rendement financier réel des fonds externes et le montant des produits financiers calculés sur la base des rendements estimés des placements à long terme.

Ils ne sont pas comptabilisés au bilan et sont pris en charge annuellement au prorata de la durée moyenne résiduelle de service du personnel concerné.

24.3 | Évolution de la provision

Au cours de l'année 2003, elle a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Montants
Solde de la provision au 31/12/2002	115,0
Variation de périmètre (provision nette de l'excédent versé)	0,5
Dotations	22,6
Dépenses imputées sur la provision	(6,9)
Versements aux fonds investis	(10,2)
Autres mouvements	1,3
Solde de la provision au 31/12/2003	122,3

24.4 | Coût des retraites, indemnités de départ et autres engagements similaires

Il se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Droits acquis par les salariés	11,5	12,2	14,4
Actualisation des droits projetés	12,5	11,7	13,9
Rendement des fonds	(7,0)	(7,5)	(7,5)
Amortissement des écarts différés	5,6	1,7	(0,6)
Total	22,6	18,1	20,2

Note 25 Autres provisions et autres passifs à long terme

Ils s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Restructurations ⁽¹⁾	59,3	111,5	58,6
Préretraites ⁽²⁾	13,4	16,3	22,0
Participation de l'exercice	5,7	1,6	5,0
Charges sur commandes en cours et garanties clients	60,8	75,1	99,7
Litiges	19,3	17,4	13,9
Provisions pour risque filiales et participations	7,1	7,3	6,0
Gratifications d'ancienneté et médailles du travail	15,7	15,2	13,6
Autres provisions	32,1	20,9	25,2
Sous-total provisions	213,4	265,3	244,0
Subventions d'investissements	19,4	21,1	12,0
Avances conditionnées (partie à plus d'un an)	3,9	3,8	3,3
Total	236,7	290,2	259,3
Moins restructuration (partie à court terme) ⁽³⁾	(46,7)	(96,3)	(33,5)
Total provisions et autres passifs à long terme	190,0	193,9	225,8

(1) Les provisions pour restructurations correspondent aux décisions de rationalisations annoncées avant la clôture de l'exercice.

(2) La provision pour préretraites concerne le départ anticipé des salariés des filiales françaises âgés d'au moins 57 ans entre le 9 février 2000 et le 28 février 2005. La provision correspond aux sommes à verser aux salariés, sous déduction des participations de l'État, actualisées au taux de 3,0% et en intégrant une hypothèse de revalorisation des allocations de préretraite de 2,0%. Son montant a été réestimé à fin 2003 et l'effectif concerné s'élève à 746 personnes.

(3) La partie à court terme des provisions pour restructuration est présentée en "Autres dettes et produits constatés d'avance" (cf. note 28).

Au cours de l'exercice 2003, les provisions ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2002	Dotations	Dépenses imputées	Reprises ⁽¹⁾	Variations de périmètre et autres mouvements ⁽²⁾	Solde au 31/12/2003
Restructurations	111,5	27,1	(78,7)	(1,8)	1,2	59,3
Préretraites	16,3	0,6	(3,5)			13,4
Participation de l'exercice ⁽³⁾	1,6	5,4			(1,3)	5,7
Pertes sur contrats et garanties clients	75,1	26,5	(27,8)		(13,0)	60,8
Litiges	17,4	11,1	(5,4)	(2,5)	(1,3)	19,3
Provision pour risque filiales et participations	7,3		(0,2)			7,1
Gratifications d'ancienneté et médailles du travail	15,2	1,8	(0,9)	(0,4)		15,7
Autres provisions	20,9	17,9	(1,4)	(2,8)	(2,5)	32,1
Total	265,3	90,4	(117,9)	(7,5)	(16,9)	213,4

(1) Provisions devenues sans objet.

(2) Dont reclassement de provisions pour pertes sur contrats en provisions sur stocks pour 16,4 millions d'euros.

(3) La provision pour participation concerne les sociétés françaises.

Note 26 Endettement financier net

26.1 | Détail de l'endettement financier

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Titres à durée indéterminée (TDI)	11,7	17,8	23,8
Emprunts auprès des établissements de crédit	558,0	752,2	726,4
Emprunts et dettes financières divers	17,2	22,2	25,5
Emprunts liés aux locations-financement	22,9	27,9	33,3
Sous-total dettes financières à long terme	609,8	820,1	809,0
Échéances à moins d'un an des emprunts à long terme	30,5	52,6	201,1
Concours bancaires et autres crédits à court terme	1 569,5	1 297,0	1 284,3
Total	2 209,8	2 169,7	2 294,4
Placements de trésorerie et disponibilités	(514,1)	(462,6)	(533,1)
Endettement financier net	1 695,7	1 707,1	1 761,3

Faurecia dispose d'une ligne de crédit syndiquée à moyen terme d'un montant de 1 000 millions d'euros, utilisable par tirages d'une durée de un, trois ou six mois renouvelables, ainsi que d'une ligne de crédit syndiquée à 364 jours de 545 millions d'euros. Au 31 décembre 2003, le montant non utilisé de ces lignes était respectivement de 550 et 545 millions d'euros.

Ces contrats de crédit contiennent des clauses restrictives notamment en matière de ratios financiers consolidés maximum ; au 31 décembre 2003, ces conditions étaient toutes respectées.

Faurecia et certaines de ses filiales françaises ont conclu en 2000 avec l'une des banques du Groupe une convention de cession de créances commerciales, pour une durée d'un an renouvelable, jusqu'en novembre 2005 avec un recours limité à un dépôt subordonné.

Poursuivant la diversification de ses ressources financières, Faurecia a conclu, avec une autre banque du Groupe, une deuxième convention en décembre 2002, étendant le programme de titrisation de créances commerciales, avec le même principe de dépôt subordonné, à d'autres filiales françaises et européennes, pour une durée d'un an renouvelable jusqu'en décembre 2007.

Au 31 décembre 2003, la ressource de financement provenant de ces deux programmes, nette du dépôt subordonné, représentait 679,0 millions d'euros (cf. note 17) contre 651,4 millions d'euros au 31 décembre 2002.

26.2 | Échéancier des dettes financières à plus d'un an

(en millions d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009 et au-delà	Total
Titres à durée indéterminée (TDI)	6,4	5,3	-	-	-	11,7
Emprunts auprès des établissements de crédit	43,9	16,8	473,1	8,0	16,2	558,0
Emprunts et dettes financières divers	9,7	2,7	4,2	0,6	-	17,2
Emprunts liés aux locations-financement	4,2	4,1	3,6	2,9	8,1	22,9
Total au 31 décembre 2003	64,2	28,9	480,9	11,5	24,3	609,8

26.3 | Titres à durée indéterminée

Le 15 octobre 1991, Faurecia (anciennement Bertrand Faure) a procédé à l'émission de Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) d'un montant de 900 millions de francs (137,2 millions d'euros) donnant droit jusqu'au 15 octobre 2006 à une rémunération égale au taux du Pibor à six mois, majoré de 1,1 %. Après le 15 octobre 2006, la rémunération devient symbolique.

Le caractère subordonné de la dette a été abandonné en 1996 dans le cadre d'une opération de restructuration. La dette correspondant aux Titres à durée indéterminée a été ramenée, dans le bilan au 31 décembre 1997 pro forma, à sa valeur actuelle estimée à 50 millions d'euros correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés au taux annuel de 4,21 %, soit le Pibor à six mois de fin 1997, plus une marge de 0,4 %.

L'amortissement de la valeur résiduelle, pratiqué à partir de l'exercice 1998, est équivalent à l'échéancier de remboursement d'un emprunt à taux fixe de 4,21 % sur la durée de vie restant à courir jusqu'au 15 octobre 2006.

26.4 | Analyse des dettes financières

Au 31 décembre 2003, la partie à taux variable s'élevait à 99 % des dettes financières après opérations de swap.

(en millions d'euros)	Avant swap	Après swap
Dettes financières à taux variable	2 150,3	2 192,3
Dettes financières à taux fixe	59,5	17,5
Total	2 209,8	2 209,8

Les dettes financières, compte tenu des swaps de change, se ventilent par devise de remboursement comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2003	%	31/12/2002	%	31/12/2001	%
Euro	2 063,6	93,4	2 014,2	92,8	1 878,4	81,9
Dollar US	101,0	4,6	93,6	4,3	358,9	15,6
Autres devises	45,2	2,0	61,9	2,9	57,1	2,5
Total	2 209,8	100,0	2 169,7	100,0	2 294,4	100,0

La valeur de marché au 31 décembre 2003 de cet endettement financier est évaluée à 2 207,2 millions d'euros.

Les dettes à taux fixe après opérations de swap ont été évaluées en actualisant les flux futurs en fonction des taux d'intérêts applicables à la clôture.

À la date du 31 décembre 2003, le taux d'intérêt moyen pondéré de l'endettement financier est de 2,8 % (3,2 % au 31 décembre 2002).



Note 27 | Couverture des risques de change et de taux d'intérêt

Les opérations de couvertures symétriques (par exemple combinaison d'options sous forme de tunnel, etc.) ne sont mentionnées ci-après que pour le montant effectivement couvert et non pour leur total arithmétique.

27.1 | Couverture des risques de change

La sensibilité des résultats du Groupe aux variations des cours des devises est essentiellement limitée à la traduction en euros des résultats libellés dans d'autres monnaies.

En effet, les sociétés situées hors zone euro, dont le chiffre d'affaires représente 21,3 % du chiffre d'affaires du Groupe, achètent et produisent généralement dans leurs propres devises, ce qui limite leur risque de change.

Certaines entités peuvent être exposées à un risque de change en achetant des matières et autres approvisionnements, ou en vendant une partie de leur production dans une devise autre que leur devise de comptabilisation ou en réalisant des investissements dans des pays étrangers.

Faurecia couvre de façon centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen principalement d'opérations à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Les filiales hors de la zone euro bénéficient de prêts intragroupe dans leurs monnaies de fonctionnement. Ces prêts étant refinancés en euros, le risque de change est couvert au moyen de swaps.

Ces risques font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de la société mère. Les méthodes de couverture principalement utilisées sont des opérations à terme ou optionnelles ainsi que des financements en devises.

L'ensemble de ces opérations fait l'objet de procédures de contrôle interne et d'une supervision directe par la Direction générale.

Les positions par monnaie de couverture se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Devise vendue/ Devise achetée	USD/ EUR	USD/ CAD	GBP/ EUR	CAD/ EUR	JPY/ EUR	EUR/ CZK	EUR/ ZAR	SEK/ EUR	EUR/ PLN	EUR/ KRW	Total
Actifs commerciaux (moins passifs)		2,4	20,2	11,4	0,0	(0,02)	3,2	11,5	(0,7)	9,6	0,0	57,6
Dettes financières		0,0	0,0	10,9	0,0	0,00	(4,4)	(2,5)	0,0	(38,3)	(7,0)	(41,3)
Position nette avant gestion		2,4	20,2	22,3	0,0	(0,02)	(1,2)	9,0	(0,7)	(28,7)	(7,0)	16,3
Couvertures		(3,4)	(15,8)	(4,2)	0,0	0,02	0,0	(10,4)	0,0	(13,1)	7,0	(39,9)
Position nette bilan après gestion		(1,0)	4,4	18,1	0,0	0,00	(1,2)	(1,4)	(0,7)	(41,8)	0,0	(23,6)
Couverture de créances et dettes futures		(11,8)	(71,3)	(12,9)	0,0	0,00	0,0	4,8	0,0	(44,4)	0,0	(135,6)
Prêts intercompagnies en devises swapés contre euros		96,6	0,0	4,7	0,0	4,30	14,7	7,0	4,2	12,8	0,0	144,1

Les opérations de couverture sont à échéance 2004.

Les contrats d'achats et de ventes à terme (hors swaps liés au refinancement des prêts intercompagnies) et d'options se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	USD/EUR	USD/CAD	GBP/EUR	EUR/ZAR	EUR/Autres	Total
Ventes à terme	3,7	-	-	14,6	10,0	28,3
Achats à terme	0,4	-	-	12,6	-	13,0
Options d'achat	-	-	-	-	-	-
Options de vente	12,0	87,1	17,0	3,6	47,5	167,2

Les contrats de change à terme ferme présentent une plus-value latente de 0,2 million d'euros par rapport aux cours du 31 décembre 2003 et la valeur de marché des options est supérieure de 1,6 million d'euros à la valeur inscrite au bilan.

27.2 | Couverture du risque de taux

Des emprunts à taux fixe pour 42,0 millions d'euros, dont l'échéance à l'origine était supérieure à un an, ont fait l'objet d'une conversion à taux variable au moyen de swaps dont les échéances sont adossées à celles des emprunts.

(en millions d'euros)	Échéance de révision des taux				Total
	À moins de 1 an JJ à 1 an	Taux fixe		Plus de 5 ans	
Dettes financières	2 156,9	8,1	44,8	0,0	2 209,8
Placements de trésorerie et disponibilités	514,1				514,1
Position nette au bilan	1 642,8	8,1	44,8	0,0	1 695,7
Swap taux fixe/taux variable	42,0	(8,1)	(33,9)	-	0,0
Position nette après gestion	1 684,8	0,0	10,9	0,0	1 695,7
Swap taux variable/taux fixe sur les intérêts payés en 2004 uniquement	(1 013,0)	1 013,0			
	671,8	1 013,0	10,9	0,0	1 695,7

D'autre part, des options de taux plafond (CAP), et d'autres structures optionnelles (tunnels d'options pour 100 millions d'euros), en euros et en dollars, ont été mises en place pour couvrir les intérêts d'emprunts payables entre janvier 2004 et juin 2008.

(en millions d'euros)	2004	2005	2006	2007	2008
Options de taux plafond et autres	3 226,3	1 700	1 050	950	50

Les primes inscrites en "Charges constatées d'avance" au 31 décembre 2003 (cf. note 19) s'élèvent à 18,3 millions d'euros dont 12,9 millions d'euros feront l'objet de paiements échelonnés entre 2004 et 2007.

Les instruments excédant le montant de la dette prévue sur la période ont été évalués à leur valeur de marché et une provision pour risque de 2,3 millions d'euros a été constatée au passif du bilan.

Les autres instruments de couverture de taux recèlent une moins-value latente de 8,5 millions d'euros.

Les primes non évaluées en valeur de marché sont amorties sur la période de couverture.

27.3 | Risque pays

L'exposition du Groupe au risque pays n'est pas significative.

Note 28 | Autres dettes et produits constatés d'avance

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66,7	52,5	81,5
Impôts différés passifs à moins d'un an	33,3	22,0	1,4
Produits constatés d'avance	5,6	5,1	15,0
Provisions pour restructuration, partie à moins d'un an	46,7	96,3	33,5
Autres dettes	73,1	69,3	73,9
Total	225,4	245,2	205,3

Note 29 | Engagements donnés

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Redevances à payer sur contrats de location non capitalisés	107,7	112,1	71,2
Garanties données au titre de l'endettement financier :			
– nantissement de titres du Groupe	0,0	0,0	562,6
– hypothèques sur différents immeubles du Groupe	20,5	22,0	34,8
Dettes cautionnées	17,1	28,4	81,9
Commandes fermes d'immobilisations corporelles	89,9	86,0	118,2
Divers	0,3	0,2	0,3
Total	235,5	248,7	869,0

Les échéanciers des redevances sur les contrats de location non capitalisés se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
2002			23,5
2003		24,8	16,5
2004	24,7	16,3	10,3
2005	18,1	12,8	20,9
2006	14,2	11,3	
2007	12,2	10,7	
2008 et au-delà	38,5	36,1	
	107,7	112,1	71,2

Échéances des hypothèques et cautions à fin 2003 :

(en millions d'euros)	31/12/2003
À moins de 1 an	11,5
De 1 an à 5 ans	11,9
Plus de 5 ans	14,2
	37,6

Note 30 Relations avec PSA Peugeot Citroën

Le Groupe Faurecia est géré de manière autonome et entretient avec le Groupe PSA Peugeot Citroën des relations commerciales dans des conditions similaires à celles qui prévalent avec les autres constructeurs.

Ces relations commerciales se traduisent comme suit dans les comptes consolidés du Groupe :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires	2 662,4	2 360,3	2 293,3
Achats de produits, prestations et matières	38,5	43,1	47,7
Créances au 31 décembre	618,2	631,2	640,2
Dettes au 31 décembre	42,5	35,0	37,9

Note 31 Effectif

L'effectif au 31 décembre des sociétés consolidées par intégration globale est le suivant :

	2003	2002	2001
Europe			
– France	24 966	24 628	23 987
– Allemagne	10 317	11 355	10 958
– Autres pays européens	16 537	15 680	13 829
Sous-total Europe	51 820	51 663	48 774
Hors Europe	7 758	7 215	6 315
Total	59 578	58 878	55 089

Par activité, la répartition de l'effectif est la suivante au 31 décembre :

	2003	2002	2001
Modules Intérieur véhicule	50 512	49 027	45 346
Autres modules	9 066	9 851	9 743
Total	59 578	58 878	55 089

Note 32 Rémunération des organes de direction

Le montant global des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2003 aux membres du Conseil d'administration et aux membres du Comité exécutif s'élève à 5 405 104 euros dont 195 500 euros au titre des jetons de présence.

Aucune option d'achat d'actions de la société Faurecia ne leur a été consentie au cours de l'année 2003.

Note 33 Société mère consolidante

Les comptes consolidés du Groupe, dont la société mère est une filiale du Groupe PSA Peugeot Citroën – 75, avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris – sont inclus dans la consolidation de celui-ci.

Au 31 décembre 2003, Peugeot SA détient 71,41 % du capital de la société Faurecia et 83,76 % des droits de vote.

Liste des sociétés consolidées au 31/12/2003

	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
--	------	--	---------------------------

I. Sociétés consolidées par intégration globale

Holdings et sociétés diverses

Faurecia	France	Sté mère	
Financière Faurecia	"	100,00	100,00
SFEA - Société Foncière pour l'Équipement Automobile	"	100,00	100,00
Faurecia Investments	"	100,00	100,00
Faurecia Automotive Holdings (ex-Sommer Allibert)	"	100,00	100,00
Blériot Investissements	"	100,00	100,00
Faurecia Services Groupe	"	100,00	100,00
Faurecia Global Purchasing	"	100,00	100,00
Faurecia Exhaust International	"	100,00	100,00
SIP Verwaltungs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Faurecia USA Holdings, Inc.	États-Unis	100,00	100,00
Faurecia Automotive Holdings, Inc.	"	100,00	100,00
Société Internationale de Participations (SIP)	Belgique	100,00	100,00
Faurecia Netherlands Holding BV	Pays-Bas	100,00	100,00
United Parts Exhaust Systems AB	Suède	100,00	100,00

Sièges d'automobile et intérieur véhicule

Faurecia Sièges d'Automobile SAS	France	100,00	100,00
Faurecia Industries	"	100,00	100,00
Faurecia Systèmes de Direction	"	100,00	100,00
EAK Composants pour l'Automobile SAS	"	51,00	51,00
EAK Composants pour l'Automobile SNC	"	51,00	51,00
Trécia	"	100,00	100,00
Siebret	"	100,00	100,00
Sieloir	"	100,00	100,00
Siemar	"	100,00	100,00
Sienor	"	100,00	100,00
Sieto	"	100,00	100,00
Sieval	"	100,00	100,00
Sotexo	"	100,00	100,00
Siedoubs	"	100,00	100,00
Sielest	"	100,00	100,00
ECSA – Études et Construction de Sièges pour l'Automobile	"	100,00	100,00
Faurecia Intérieur Industrie SNC (ex-SAI Autom. Allibert Ind.)	"	98,38	100,00
Faurecia Automotive Industrie SNC (ex-SAI Autom. Sommer Ind.)	"	98,38	100,00

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.



	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
Automotive Sandouville	France	96,82	100,00
Faurecia Automotive Intérieur France (ex-SAI Automotive France)	"	96,82	100,00
Société Automobile du Cuir de Vesoul	"	100,00	100,00
Faurecia Autositze GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00
ECIA GmbH	"	100,00	100,00
Faurecia Deutschland Holding GmbH & Co. KG	"	99,99	100,00
SAI Automotive AG	"	96,82	96,82
Faurecia Innenraum Systeme GmbH (ex-SAI Automotive Peine GmbH)	"	96,82	100,00
Industriepark Sassenburg GmbH (ex-SAI Automotive TDW GmbH)	"	96,82	100,00
Faurecia Innenraum Systeme Köln GmbH	"	96,82	100,00
Faurecia Asientos Para Automóvil España SA	Espagne	100,00	100,00
Asientos de Castilla León SA	"	100,00	100,00
Asientos del Norte SA	"	100,00	100,00
Industrias Cousin Frères SL	"	50,01	50,01
Tecnoconfort	"	50,00	50,00
Faurecia Automotive España SA	"	96,82	100,00
SAI Automotive Lignotock SA	"	96,82	100,00
SAI Automotive SALC España SL	"	96,82	100,00
Cartera e inversiones Enrich SA	"	96,82	100,00
Asientos de Galicia SL	"	100,00	100,00
Valencia Modulos de Puerta SL	"	100,00	100,00
Faurecia Assentos de Automóvel, Lda	Portugal	99,99	100,00
Sasal	"	99,99	100,00
SAI Automotive Portugal	"	96,82	100,00
EDA – Estofagem de Assentos Lda	"	99,99	100,00
Faurecia Automotive Seating UK Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
Faurecia Midlands Ltd	"	100,00	100,00
SAI Automotive Telford Ltd	"	96,82	100,00
SAI Automotive Fradley Ltd	"	96,82	100,00
SAI Automotive Washington Ltd	"	96,82	100,00
SAI Automotive SAL UK Ltd	"	96,82	100,00
Faurecia Fotele Samochodowe SpZoo	Pologne	100,00	100,00
Faurecia Walbrzych SpZoo	"	100,00	100,00
SAI Automotive Polska SpZoo	"	96,82	100,00
Faurecia Systemy Kierownicze SpZoo	"	100,00	100,00
Faurecia Gorzow SpZoo	"	96,82	100,00
Faurecia Automotive Seating Canada Ltd	Canada	100,00	100,00
Faurecia Canada Investment Company	"	100,00	100,00

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
Faurecia Automotive Seating Inc.	États-Unis	100,00	100,00
Dynamec Inc.	"	50,00	50,00
Faurecia Riverside, LLC	"	50,00	50,00
SAI Automotive USA Inc.	"	96,82	100,00
SAI Automotive USA SAL Inc.	"	96,82	100,00
SAI Automotive USA Fountain Inn Inc.	"	96,82	100,00
Faurecia Automotive do Brasil (ex-Faurecia Bancos Para Automóveis Ltda)	Brésil	96,82	100,00
Faurecia Automotive Seating India Private Ltd	Inde	100,00	100,00
Faurecia Lecotex AS	République tchèque	95,93	95,93
SAI Automotive Bohemia Sro	"	96,82	96,82
SAI Automotive Bratislava Sro	Slovaquie	96,82	100,00
SAI Automotive Autoplastic (Pty) Ltd	Rép. d'Afrique du Sud	96,82	100,00
SAI Automotive Silux SA	Luxembourg	96,82	100,00
Faurecia Industrie NV	Belgique	96,82	100,00
Sommer Allibert Duroplast Mexico SA de CV	Mexique	48,41	50,00
Servicios Sommer Allibert SA de CV	"	48,41	50,00
SAI Automotive SAL de México	"	96,82	100,00
SAI Automotive Polifleks AS	Turquie	96,82	100,00
Cfxas	Chine	60,00	60,00
Faurecia Japon KK	Japon	100,00	100,00
Faurecia Interior Systems	"	90,00	100,00
Faurecia Interior Systems	Suède	96,82	96,82
Société Tunisienne d'Équipements Automobiles	Tunisie	100,00	100,00
Faurecia Automotive Seating BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Systemes d'échappement et bloc avant			
Faurecia Systemes d'Échappement	France	100,00	100,00
Faurecia Bloc Avant	"	100,00	100,00
Faurecia Abgastechnik GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Faurecia Kunststoffe Automobilsysteme GmbH	"	100,00	100,00
Leistritz Abgastechnik Stollberg GmbH	"	100,00	100,00
AP Parts Europe GmbH	"	100,00	100,00
AP Parts Europe Technical Center GmbH	"	100,00	100,00
Faurecia Sistemas de Escape España SA	Espagne	100,00	100,00
Faurecia Sistemas de Escape Argentina SA	Argentine	100,00	100,00
Faurecia Sistemas de Escape Portugal Lda	Portugal	100,00	100,00
Faurecia Sistemas de Escapamento do Brasil Ltda	Brésil	100,00	100,00
Faurecia Magyarország Kipufogo-Rendszer Kft	Hongrie	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems Sro	République tchèque	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems, Inc.	États-Unis	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems AB	Suède	100,00	100,00
Faurecia Exhaust Systems South Africa (PTY), Ltd	Rép. d'Afrique du Sud	100,00	100,00
Scheesc	Chine	51,00	51,00
Teec	"	60,00	60,00
Fesk	Corée	96,82	100,00

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

	Pays	% d'intérêt de la société mère dans le capital	% contrôle ⁽¹⁾
--	------	--	---------------------------

II. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sièges d'automobile et intérieur véhicule

Vanpro Assentos Lda	Portugal	50,00	50,00
Teknik Malzeme	Turquie	50,00	50,00
Bertrand Faure Argentina SA	Argentine	50,00	50,00
PAB SA	"	49,99	50,00
WBF Technologies	Canada	49,99	50,00
Armaduras de Asientos Ardasa SA	Espagne	49,99	50,00
Componentes de Vehiculos de Galicia	"	48,41	50,00
Copo Ibérica SA	"	50,00	50,00
Arsed	Slovénie	50,00	50,00
Faurecia NHK Co. Ltd	Japon	50,00	50,00
Faurecia NHK Kyushu Ltd	"	50,00	50,00

Systèmes d'échappement et bloc avant

Faurecia Exhaust Systems Changchun (ex-CLEC)	Chine	50,00	50,00
Daeki Faurecia Corporation	Corée	49,00	49,00

Groupe SAS

SAS Automotive France	France	48,41	50,00
SAS Autosystemtechnik Verwaltungs Gmbh	Allemagne	48,41	50,00
SAS Autosystemtechnik GmbH & Co. KG	"	48,41	50,00
SAS Autosystemtechnik de Portugal Unipessoal Lda Palmela	Portugal	48,41	50,00
SAS Autosystemtechnik SA	Espagne	48,41	50,00
SAS Automotriz Argentina SA	Argentine	48,41	50,00
SAS Automotive do Brasil	Brésil	48,41	50,00
SAS Autosystemtechnik Sro	République tchèque	48,41	50,00

(1) Cumul des pourcentages de participation des sociétés consolidées par intégration globale.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Faurecia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– La note 10 de l'annexe, relative aux écarts d'acquisition, expose les modalités retenues pour comparer la valeur des actifs de chaque métier du groupe, incluant notamment les écarts d'acquisition, avec la somme des flux de trésorerie actualisés correspondant aux dernières prévisions. Nous avons vérifié la conformité de l'approche retenue avec les règles comptables françaises. Nos travaux ont également consisté à vérifier la correcte application des modalités décrites dans cette note annexe, à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses utilisées et à revoir les calculs réalisés.

– La note 2.18 de l'annexe, relative à l'impôt sur les résultats, précise que les actifs d'impôt différés sont comptabilisés sauf lorsque leur récupération est incertaine. Nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application de cette méthode et à apprécier le caractère raisonnable des données prévisionnelles et des hypothèses justifiant la probabilité de récupération de ces actifs d'impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

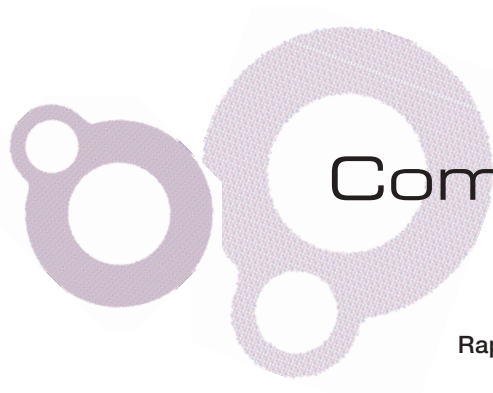
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 22 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Martin

Ernst & Young Audit
Patrick Lhomme



Comptes sociaux

Rapport d'activité de la société Faurecia

58	Résolutions
65	Comptes sociaux
65	Compte de résultat
66	Bilan
68	Tableau des flux de trésorerie
69	Annexes

Rapport d'activité de la société Faurecia

La société Faurecia, société holding, assure, directement ou indirectement, des prestations de service au profit des sociétés du Groupe, dans les domaines financier, comptable, et de gestion générale ou administrative.

Son chiffre d'affaires s'est élevé en 2003 à 56,3 millions d'euros à comparer à 51,2 millions d'euros en 2002. La perte d'exploitation de l'exercice, de 10,8 millions d'euros, comparable à celle enregistrée en 2002 (10,9 millions d'euros), est imputable à certaines dépenses de holding non refacturables aux filiales.

Le résultat financier est un profit net de 20,4 millions d'euros (29,6 millions d'euros en 2002). Il se compose des éléments suivants :

- une charge financière nette au titre de l'endettement financier de 66,6 millions d'euros (67,8 millions d'euros en 2002) ;
- des dividendes et revenus assimilés perçus des filiales et participations qui se sont élevés en 2003 à 115,3 millions d'euros (en augmentation par rapport aux 86,9 millions d'euros de l'exercice 2002) ;
- des provisions pour dépréciation sur titres des filiales, pour un montant global de 26,0 millions d'euros, et pour risques et charges à hauteur de 2,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2003, l'endettement financier, net des disponibilités valeurs mobilières de placement et avances nettes de trésorerie intragroupe, s'élève à 1 437,8 millions d'euros (1 466,4 millions d'euros fin 2002). Les ressources de financement sont principalement deux crédits bancaires syndiqués à moyen terme d'un montant respectivement de 1 milliard d'euros et de 545 millions d'euros.

Seule la ligne de crédit à moyen terme de 1 milliard d'euros était utilisée fin 2003 et à hauteur de 450 millions d'euros. Le solde du financement était pour l'essentiel assuré par des émissions de billets de trésorerie s'élevant fin 2003 à 850 millions d'euros contre 664 millions d'euros fin 2002.

Les contrats de crédit syndiqués contiennent des clauses restrictives, notamment en matière de ratios financiers consolidés maximum ; au 31 décembre 2003, ces conditions étaient toutes respectées.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 2,4 millions d'euros lié principalement à la cession d'un bien immobilier et d'un profit d'impôt de 23,7 millions d'euros lié au régime d'intégration fiscale des sociétés françaises, le résultat net de la société Faurecia est un profit de 35,8 millions d'euros à comparer à un profit de 25,2 millions d'euros en 2002.

Votre Conseil propose le versement d'un dividende inchangé de 0,91 euro par action soit un montant global de 22 millions d'euros.

Le projet des résolutions, qui fait partie intégrante du présent rapport, complète les informations qui vous sont communiquées sur l'évolution des activités et des résultats de la société et du Groupe.

À ce titre, les résolutions à caractère ordinaire vous proposent tout d'abord d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice, d'affecter les résultats, de vous prononcer sur les conventions réglementées. Enfin, il vous est demandé de ratifier la cooptation de M. Gérard Hauser en remplacement de M. Arnaud Leenhardt, telle que décidée par le Conseil d'administration du 22 juillet 2003.

Votre Conseil sollicite que vous l'autorisiez à intervenir en Bourse en vue d'acheter des actions, principalement dans le but de les attribuer aux salariés du Groupe au moyen de plans d'options de souscription d'actions et, le cas échéant, en vue de régulariser le cours de l'action. Il est rappelé que la société, en application de la précédente autorisation donnée par votre Assemblée du 27 mai 2003, n'a acquis aucune action de son propre capital au cours de l'exercice 2003.

Au titre des résolutions à caractère extraordinaire, votre Conseil d'administration sollicite vos suffrages pour que vous l'autorisiez à émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription, pendant une durée de vingt-six mois, des titres donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, directement ou indirectement, à des actions de la société représentatives d'une augmentation du capital social d'un montant maximal de 61 millions d'euros. Il est encore précisé que le montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances éventuellement comprises dans cette autorisation ne saurait excéder la somme de 1 milliard d'euros.

Cette proposition s'accompagne conformément à la loi, d'une autorisation donnant à votre Conseil la possibilité d'émettre au profit des salariés, dans la limite d'un montant maximal de 3 % du capital social, des actions de la société sans droit préférentiel de souscription.

Votre Conseil vous propose également de mettre en conformité l'article 24 des statuts de la société avec les dispositions de la loi de sécurité financière codifiées sous l'article L. 233-7 alinéas 1 et 2 du Code de commerce, qui porte de quinze jours à cinq jours le délai à l'intérieur duquel les franchissements doivent être communiqués à la société et à l'Autorité des marchés financiers. De même, et pour tenir compte des précisions apportées par la même loi aux devoirs et prérogatives du Président et codifiées sous les articles L. 225-35 et L. 225-51 du Code de commerce, votre Conseil vous demande de modifier les articles 13 et 14 des statuts de la société selon le texte du projet de résolution qui vous est soumis.

Il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à consentir aux dirigeants sociaux et aux salariés du Groupe des options de souscription d'actions représentant potentiellement 300 000 actions Faurecia. Au cours de l'exercice 2003 votre Conseil n'a consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses salariés et dirigeants sociaux.

Les rapports des Commissaires aux comptes viennent compléter votre information sur ces diverses opérations.

Le fonctionnement de votre Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, ainsi que les principales données relatives à Faurecia, vous sont plus amplement détaillés dans une partie de ce rapport dédiée au gouvernement d'entreprise et au contrôle interne.

Résolutions

I. Compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux et consolidés et des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale, ayant pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes approuve, dans toutes leurs parties, ces rapports et les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'ils ont été établis et qu'ils lui sont présentés.

Elle constate que le bénéfice net dégagé par les opérations de l'exercice ressort à 35 775 918 euros.

Deuxième résolution

Affectation du résultat

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	35 775 918
Réserve légale	(22 750)
Report à nouveau antérieur	26 900 801
Total distribuable	62 653 969
Affectation :	
Dividende de 0,91 euro par action revenant à 24 206 751 actions (soit 0,910 euro par action, donnant droit à un avoir fiscal de 0,455 euro d'où une rémunération globale de 1,365 euro)	22 028 143
Report à nouveau	40 625 826

Troisième résolution

Modalités de versement du dividende

En application de la résolution précédente, l'Assemblée générale décide que le dividende net de 0,910 euro par action de 7 euros de nominal sera mis en paiement le 12 juillet 2004.

La part de dividende correspondant aux actions que la société détiendrait pour son propre compte, à la date de mise en paiement, sera affectée au compte "Report à nouveau".

Afin de satisfaire aux dispositions légales, il est enfin rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net	Avoir fiscal	Rémunération globale
2000	14 362 152	6,00 F	3,00 F	9,00 F
2001	24 164 251	0,910 €	0,455 €	1,365 €
2002	24 174 251	0,910 €	0,455 €	1,365 €

Quatrième résolution

Approbation du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu et les conclusions.

Cinquième résolution

Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'Assemblée générale ratifie la cooptation par le Conseil d'administration du 22 juillet 2003, de M. Gérard Hauser en remplacement de M. Arnaud Leenhardt, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2009 statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Sixième résolution

Autorisation d'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et de la note d'opération relative aux programmes de rachat par la société de ses propres actions et visée par l'Autorité des marchés financiers, autorise, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la société et dans les conditions suivantes :

- prix maximum d'achat par action : 95 euros,
- prix minimum de vente par action : 35 euros.

Le nombre d'actions que la société pourra détenir ne pourra excéder plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à ce jour, soit 2 420 675 actions, représentant un montant maximum de 229 964 125 euros sur la base du prix unitaire d'achat minimum de 95 euros.

Compte tenu des 412 834 actions déjà détenues par la société (1,71 % du capital), les programmes de rachat ne pourront porter que sur 8,29 % du capital, soit 2 007 841 actions représentant un montant maximum de 190 744 895 euros sur la base du prix unitaire d'achat maximum de 95 euros.

En cas d'opérations sur le capital de la société et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas, soit d'une division soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de ces titres après l'opération.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres en vue de :

- l'attribution de ces actions aux salariés et dirigeants sociaux de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi (options d'achat d'actions, participation des salariés, cession d'actions réservées aux salariés) ;
- et accessoirement, la régularisation de cours.



Les actions pourront à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et notamment, par transfert de blocs, ou par utilisation de tout produit dérivé.

Lors de l'achat en vue de l'octroi d'options d'achat d'actions en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, les règles relatives au prix seront alors celles fixées par les dispositions applicables aux options d'achat d'actions, par dérogation à celles énoncées ci-dessus.

Cette autorisation est donnée pour une période maximale de dix-huit mois, expirant, en tout état de cause, à la date de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Son adoption par l'Assemblée générale emporte de plein droit la caducité de l'autorisation de même objet votée lors de l'Assemblée générale ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tout accord, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Septième résolution

Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour :

- effectuer tous dépôts, formalités et publications partout où besoin sera,
- signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.

II. Compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Huitième résolution

Mise en conformité de l'article des statuts relatif aux franchissements de seuils avec le Code de commerce modifié par la loi du 1^{er} août 2003

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de mettre l'article 24 des statuts de la société relatif aux franchissements de seuils en conformité avec l'article L. 233-7 du Code de commerce, et de le rédiger en conséquence tel que suit :

Ancienne rédaction

ARTICLE 24

Lorsqu'une personne, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 356-1-3, franchit un seuil de participation de 2 % des droits de vote, et ce, en deçà des 5 % prévus par la loi et au-delà desdits 5 %, il doit informer la société pour le franchissement de chaque seuil de 2 % en hausse ou en baisse, dans le délai de quinze jours à compter dudit franchissement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'actionnaire défaillant sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée si un ou plusieurs actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et détenant une fraction du capital (ou de droits de vote) au moins égale à 2 % en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

Ce dispositif complète le dispositif légal relatif à l'obligation d'information des franchissements de seuils.

Nouvelle rédaction

ARTICLE 24

*Lorsqu'une personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, franchit un seuil de participation de 2 % des droits de vote, et ce, en deçà des 5 % prévus par l'article L. 233-7 du Code de commerce et au-delà desdits 5 %, elle doit informer la société, **par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de cinq jours de Bourse** à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède.*

Elle doit, également dans le même délai, informer l'Autorité des marchés financiers qui portera cette information à la connaissance du public dans les conditions fixées par son règlement général.

L'actionnaire défaillant sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée si un ou plusieurs actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et détenant une fraction du capital (ou de droits de vote) au moins égale à 2 % en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

Ce dispositif complète le dispositif légal de l'article L. 233-7 du Code de commerce relatif à l'obligation d'information des franchissements de seuils.

Neuvième résolution

Mise en conformité des articles des statuts relatifs aux pouvoirs du Président du Conseil d'administration avec le Code de commerce modifié par la loi du 1^{er} août 2003

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de mettre en conformité avec la loi du 1^{er} août 2003 les articles 13 et 14 des statuts et de les rédiger désormais tel que suit :

Ancienne rédaction

ARTICLE 13 - POUVOIRS DU CONSEIL

...

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

ARTICLE 14 - PRÉSIDENT

...

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

...

Nouvelle rédaction

ARTICLE 13 - POUVOIRS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

ARTICLE 14 - PRÉSIDENT

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le reste demeure inchangé

Dixième résolution

Autorisation d'émettre des titres donnant accès directement ou indirectement au capital

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, et statuant dans le cadre dudit rapport et des dispositions du paragraphe 3 de l'article L. 225-129 du Code de commerce :

- I. Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder dans un délai de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, à des augmentations de capital à réaliser :
 - a) au moyen de l'émission :
 - d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société ;
 - et/ou de bons de souscription à des actions de la société, soit autonomes soit à attacher à des valeurs mobilières qui seraient émises par la société ;
 - b) et/ou par incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes d'émission, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, étant précisé :
 - que les actions à émettre en vertu de la présente autorisation, devront conférer à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes, sous réserve de la date de leur entrée en jouissance ;
 - et que les émissions de valeurs mobilières conduisant indirectement à une augmentation de capital pourront être réalisées en devises étrangères, en euros ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies.
- II. Décide que :
 - a) les augmentations de capital qui pourront résulter des émissions visées ci-dessus (en ce compris les émissions d'actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières précédemment émises) ne pourront avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant supérieur à 61 000 000 euros ;
 - b) le montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société qui pourront être émises dans le cadre de la présente délégation de pouvoirs est fixé à 1 000 000 000 euros ou la contre-valeur en devise de ce montant, le montant des primes d'émission et/ou de remboursement n'étant pas compris dans les plafonds ci-dessus fixés.
- III. L'Assemblée générale décide que :
 - a) si le Conseil d'administration procède à l'émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires, les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit à titre réductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes ;
 - b) si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration pourra décider soit de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions dans les conditions fixées par la loi, soit de répartir librement en totalité ou en partie les actions non souscrites, soit de les offrir au public ;
 - c) en cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission, les droits formant rompus ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, trente jours au plus tard après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
 - d) en cas d'émission de valeurs mobilières composées, les actionnaires ne disposeront d'aucun droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre au profit des titulaires de ces valeurs mobilières.
- IV. L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration tous pouvoirs pour :
 - a) décider du type de valeurs mobilières à émettre suivant les opportunités financières en France ou à l'étranger, fixer les caractéristiques et les modalités de leur émission en se conformant aux dispositions légales et réglementaires qui leur sont spécifiquement applicables ;
 - b) effectuer toutes formalités, notamment de publicité, conclure, s'il y a lieu, tout accord avec tout établissement de crédit pour garantir la bonne fin des émissions, apporter aux statuts les modifications qui en seront la conséquence et, généralement, faire le nécessaire.
- V. La présente délégation prive d'effet les autorisations précédentes conférées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale extraordinaire pour autant qu'elles sont comprises dans le champ d'application de la présente résolution.

Onzième résolution

Autorisation d'émettre des titres donnant accès directement ou indirectement au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, agissant conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment à celles des articles L. 225-135 et L. 225-136, décide que les émissions d'actions, de valeurs mobilières ou de bons donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social, visés dans la résolution qui précède, pourront être réalisées, si le Conseil d'administration le juge opportun, en France ou à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour la totalité du plafond d'augmentation de capital fixé au paragraphe II.a de ladite résolution.

L'Assemblée générale déclare renoncer expressément à l'exercice de ce droit, pour le cas où le Conseil d'administration userait de la faculté à lui conférée par la présente résolution, étant précisé que le prix d'émission de chacune des actions qui seraient créées par souscription, conversion, échange ou exercice de bons de souscription, sera au moins égal à la moyenne des cours constatés à la Bourse de Paris pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt qui précèdent le jour du début de l'émission.

Douzième résolution

Autorisation d'augmenter le capital social réservée aux salariés

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant en application des dispositions de l'article L. 225-129-VII du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à procéder, sur ses seules délibérations, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les conditions fixées par l'article L. 443-5 du Code du travail, et dans la limite d'un montant nominal maximal de 5 083 417 euros, par l'émission d'actions réservées aux salariés.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration tous pouvoirs pour fixer souverainement les montants des augmentations de capital, les dates et la durée de la période de souscription, ainsi que les conditions et modalités de chaque augmentation. Il pourra arrêter le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, leur mode de libération, les délais de souscription et les modalités de souscription des salariés.

Le Conseil disposera enfin de tous pouvoirs pour constater le montant des augmentations de capital correspondantes, modifier les statuts en conséquence et procéder aux formalités y afférentes, et plus généralement prendre toutes mesures utiles et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et la cotation des actions nouvelles.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Treizième résolution

Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions

L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration et après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide d'autoriser le Conseil d'administration, dans le cadre des articles 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois pendant un délai de trente-huit (38) mois à compter de ce jour, au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés de la société Faurecia, de ses filiales détenues à 50 % et plus et de ses sous-filiales détenues directement ou indirectement à 50 % et plus, des plans d'options de souscription d'actions nouvelles de la société Faurecia à émettre à titre d'augmentation de capital, dans les conditions et les limites fixées par la loi.

Le nombre total des options qui seront offertes par le Conseil d'administration, sur la base de la présente autorisation, ne devra pas permettre d'émettre plus de 300 000 actions de 7 euros de nominal, soit une augmentation du capital d'un nominal de 2 100 000 euros. Le prix fixé pour la souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le Conseil d'administration le jour où il prendra la décision d'attribuer les options. L'Assemblée décide que ce prix ne pourra pas être inférieur au prix minimal déterminé selon les dispositions légales alors en vigueur. Il ne pourra être modifié pendant la durée de l'option, hors les cas d'ajustement prévus par la loi.



La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Les options seront attribuées, conformément à la procédure adoptée par le Conseil du 6 février 2003 et aux dispositions légales qui précisent qu'aucune option ne peut être consentie :

- ni dans le délai de dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics ;
- ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique ;
- moins de vingt séances de Bourse avant ou après le détachement d'un coupon donnant droit à dividende ou à une augmentation de capital.

Le délai d'exercice des options, déterminé par le Conseil d'administration, ne pourra excéder dix années à compter de la date d'attribution desdites options par ce dernier.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour définir les bénéficiaires dans les limites des prescriptions légales, les conditions et les modalités pratiques d'attribution des plans d'options de souscription d'actions, réaliser toutes les opérations et formalités qui seront nécessaires.

Le Conseil d'administration informera, chaque année, l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Quatorzième résolution

Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour :

- effectuer tous dépôts, formalités et publications partout où besoin sera ;
- signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2003	2002	2001
Prestations de services		56 335	51 199	34 314
Chiffre d'affaires		56 335	51 199	34 314
Production immobilisée		3 133		
Services extérieurs		(53 749)	(52 454)	(35 472)
Impôts, taxes et versements assimilés		(502)	(660)	(448)
Salaires et traitements		(8 058)	(10 159)	(6 598)
Charges sociales		(3 199)	(4 016)	(2 378)
Dotations aux amortissements et aux provisions (moins reprises)		(4 582)	3 416	5 868
Autres produits/(charges)		(159)	1 824	(147)
Total des charges et des produits d'exploitation		(67 116)	(62 049)	(39 175)
Résultat d'exploitation		(10 781)	(10 850)	(4 861)
Produits financiers	4	164 578	139 698	96 756
Charges financières	4	(144 181)	(110 111)	(95 094)
Résultat financier	4	20 397	29 587	1 662
Résultat courant		9 616	18 737	(3 199)
Produits exceptionnels	5	3 085	2 768	3 670
Charges exceptionnelles	5	(667)	(3 568)	(2 191)
Résultat exceptionnel	5	2 418	(800)	1 479
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			(48)	39
Impôts sur les bénéfices	6	23 742	7 268	15 743
Résultat net		35 776	25 157	14 062

Bilan

actif	(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2003			31/12/2002	31/12/2001
			Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles			3 441	2 216	1 225	487	111
Immobilisations corporelles	7		13 182	2 142	11 040	7 472	688
Immobilisations financières	8		2 343 478	56 305	2 287 173	2 306 561	2 317 917
Total actif immobilisé			2 360 101	60 663	2 299 438	2 314 520	2 318 716
Créances d'exploitation			16 268		16 268	18 075	19 945
Créances diverses	9		891 895	61	891 834	820 477	442 083
Disponibilités, valeurs mobilières de placement et créances assimilées	10		22 571		22 571	16 170	11 608
Total actif circulant			930 734	61	930 673	854 722	473 636
Charges constatées d'avance	11		18 882		18 882	18 082	5 427
Écarts de conversion actif			1		1	0	32 563
Charges à répartir			6 536		6 536	8 803	6 133
Total actif			3 316 254	60 724	3 255 530	3 196 127	2 836 475

passif

	(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Capital			169 447	169 220	169 150
Primes d'émission, de fusion, d'apport			722 381	721 598	734 973
Réserve légale			16 922	16 915	3 342
Réserves réglementées			12 024	12 024	12 024
Report à nouveau			26 901	23 374	31 014
Résultat de l'exercice			35 776	25 157	14 062
Provisions réglementées			217	326	557
Total capitaux propres		13	983 668	968 614	965 122
Provisions pour risques et charges		14	5 851	2 510	19 762
Emprunts et dettes financières					
Titres à durée indéterminée		14	68 290	69 742	71 531
Autres emprunts et dettes financières		15	1 344 457	1 325 181	1 463 567
Total emprunts et dettes financières			1 412 747	1 394 923	1 535 098
Dettes d'exploitation		16	22 036	20 878	15 362
Dettes diverses		16	828 867	805 772	296 575
Total dettes d'exploitation et diverses			850 903	826 650	311 937
Produits constatés d'avance		17	2 361	3 430	4 556
Total passif			3 255 530	3 196 127	2 836 475

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
I. Opérations d'exploitation			
Résultat net	35,8	25,1	14,1
Dotations aux amortissements	4,1	4,6	1,5
Dotations/(reprises) de provisions et autres passifs à long terme	29,3	(12,8)	15,4
(Plus)/moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	(2,4)	(0,1)	(0,2)
Capacité d'autofinancement	66,8	16,8	30,8
(Augmentation)/diminution du besoin en fonds de roulement	(16,1)	(22,7)	(28,9)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	50,7	(5,9)	1,9
II. Opérations d'investissement			
Investissements incorporels et corporels	(5,8)	(9,8)	(0,4)
Acquisition Sommer Allibert et SAI Automotive AG ⁽¹⁾			(306,5)
Investissements de titres de participation	(2,3)	(10,1)	(57,7)
Autres investissements financiers			(11,9)
Cessions d'immobilisations corporelles	2,5	0,2	0,2
Flux de trésorerie sur opérations d'investissement	(5,6)	(19,7)	(376,3)
Excédent/(besoin) de financement (I)+(II)	45,1	(25,6)	(374,4)
III. Opérations de financement			
Augmentation de capital en numéraire	1,0	0,3	1,1
Dividendes versés au cours de l'exercice	(21,6)	(21,7)	(12,9)
Émission d'emprunts et nouvelles dettes financières	184,4	55,0	449,1
Remboursements d'emprunts, dettes financières et TDI	(166,6)	(162,8)	(71,0)
Variation des (prêts)/emprunts auprès du Groupe	(35,9)	159,4	12,4
Flux de trésorerie des opérations financières	(38,7)	30,2	378,7
Augmentation/(diminution) de la trésorerie	6,4	4,6	4,3
Trésorerie nette au début de l'exercice	16,2	11,6	7,3
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	22,6	16,2	11,6

(1) Prix d'acquisition des titres Sommer Allibert et SAI Automotive AG (hors frais sur achats de titres)
À déduire : disponibilités au bilan de la SIT

622,8
(316,3)
306,5

Annexe aux comptes de l'exercice 2003



Note 1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions comptables généralement admises en France. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 | Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions, 25 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des constructions, 7 à 10 ans ;
- agencements et aménagements divers, 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique, 3 à 5 ans ;
- logiciels, 1 à 3 ans ;
- mobilier, 10 ans.

1.2 | Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'usage est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Le cas échéant, pour les sociétés dont la cession est envisagée à terme, une référence à des transactions antérieures est également associée aux critères d'évaluation.

1.3 | Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

1.4 | Opérations en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères, qui n'ont pas fait l'objet de couverture, sont enregistrées au cours du jour de la transaction. À l'arrêté des comptes, elles sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits aux comptes "Écarts de conversion actif" pour les pertes latentes et "Écarts de conversion passif" pour les profits latents. Celles qui sont couvertes sont évaluées au cours de la couverture qui leur est affectée.

1.5 | Provision pour retraites et charges assimilées

Les droits acquis par les salariés (indemnités de départ et retraites complémentaires) font l'objet d'une évaluation actuarielle, selon la méthode prospective. Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans la société et de l'évolution prévisible des rémunérations. Ces engagements sont couverts partiellement par des fonds externes, dont la valeur est déduite du passif auquel ils sont irrévocablement affectés.

1.6 | Résultat exceptionnel

Les éléments inhabituels ou non récurrents ont été inclus dans les charges et produits exceptionnels.

1.7 | Instruments financiers

Les couvertures éventuelles de risque de taux d'intérêts sont effectuées au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré.

Les résultats dégagés sur les opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts.



Note 2 Rappel de l'acquisition en 2001 de Sommer Allibert

Faurecia, avec l'appui de Peugeot SA, a pris le contrôle, dès le début de l'exercice 2001, des activités commerciales de Sommer Allibert, leader européen en planches de bord et cockpits, en panneaux et modules de portes et en insonorisation. Faurecia détient 100% de Sommer Allibert dont la nouvelle dénomination est Faurecia Automotive Holdings et 96,82% de SAI Automotive AG (27,48% directement et 69,34% par l'intermédiaire de Faurecia Automotive Holdings). Faurecia avait initié une procédure de retrait obligatoire sur les titres SAI Automotive AG, au prix de 13,5 euros par titre, laquelle avait été votée le 19 novembre 2002 par l'Assemblée générale des actionnaires de SAI Automotive AG. Cette décision a été soumise à l'enregistrement auprès du Tribunal de commerce de Francfort qui en a différé la formalité du fait d'un recours déposé par des minoritaires.

Note 3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Note 4 Résultat financier

Il se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Produits financiers			
De participations ⁽¹⁾	115 323	86 857	89 909
Autres intérêts et produits assimilés	49 255	37 617	6 835
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			12
Reprises sur provisions ⁽²⁾		15 224	
Total	164 578	139 698	96 756
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	115 819	105 457	78 845
Dotations aux provisions ⁽³⁾	28 362	4 654	16 249
Total	144 181	110 111	95 094
Résultat financier	20 397	29 587	1 662
(1) Ce poste correspond aux dividendes et revenus assimilés perçus des filiales et participations.			
(2) Dont reprises sur provisions pour risques de change		15 224	-
(3) Dont :			
- provisions sur titres	26 040	4 654	7 230
- provisions pour risques de change		-	9 019
- provisions pour risques et charges financières	2 322		

Note 5 Résultat exceptionnel

Il se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Produits exceptionnels			
Produits sur opérations de gestion	29	331	42
Produits de cessions d'éléments d'actif ⁽¹⁾	2 593	230	214
Reprises sur provisions ⁽²⁾	463	2 207	3 414
Total	3 085	2 768	3 670
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion ⁽³⁾	8	1 737	
Valeurs comptables d'éléments immobilisés et financiers cédés	186	118	
Dotations aux amortissements et autres provisions ⁽⁴⁾	473	1 713	2 191
Total	667	3 568	2 191
Résultat exceptionnel	2 418	(800)	1 479
(1) Dont produit sur la vente de l'immeuble situé à Rocquencourt	2 420		
(2) Dont :			
- reprises de provisions réglementées	109	232	
- reprises de provisions pour risques et charges	354	1 975	3 414
(3) Dont charges sur restructuration		1 605	
(4) Dont dotations provisions pour risques et charges	473	1 713	2 191

Note 6 Impôts sur les bénéfices

Faurecia a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises, y compris, depuis le 1^{er} janvier 2002, Faurecia Automotive Holdings (anciennement Sommer Allibert) et ses filiales françaises. Ce régime entraîne un profit pour Faurecia par suite de l'imputation de son résultat fiscal déficitaire ainsi que celui de certaines de ses filiales sur le résultat fiscal positif des autres filiales :

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Produit d'impôts en provenance des filiales intégrées	23 742	7 268	15 743

Note 7 Immobilisations corporelles

Elles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2003		31/12/2002	31/12/2001
	Brut	Net	Net	Net
Terrains	59	59	162	222
Constructions	326	14	21	9
Autres immobilisations corporelles	12 797	10 967	7 289	457
Total	13 182	11 040	7 472	688

Le montant des investissements de l'année s'élève à 5 826 milliers d'euros dont 527 milliers d'euros d'installations générales et agencements, 1 026 milliers d'euros de mobilier, 1 096 milliers d'euros d'autres immobilisations incorporelles et 3 177 milliers d'euros d'immobilisations en cours.

Note 8 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Brut	31/12/2003		31/12/2002	31/12/2001
		Provisions	Net	Net	Net
Participations	2 314 472	56 294	2 258 178	2 281 935	2 276 421
Créances rattachées à des participations	28 956		28 956	24 588	41 458
Autres titres immobilisés	50	11	39	38	38
Total	2 343 478	56 305	2 287 173	2 306 561	2 317 917

Les créances rattachées à des participations sont à échéance à plus d'un an.

Note 9 Créances

Les créances diverses comprennent principalement :

- les avances de trésorerie à diverses sociétés du Groupe pour 765,4 millions d'euros contre 702,6 millions d'euros en 2002 et 406,7 millions d'euros en 2001 ;
- le montant des impôts dus par les filiales qui ont opté pour le régime de l'intégration fiscale, soit 17,3 millions d'euros contre 3,1 millions d'euros en 2002 et 14,4 millions d'euros en 2001 ;
- des créances d'impôt sur les sociétés qui s'élèvent à 2,2 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros en 2002 et 1,5 million d'euros en 2001 ;
- le dépôt relatif à la titrisation pour 101,1 millions d'euros contre 106 millions d'euros en 2002 et 16,6 millions d'euros en 2001 ;
- de la TVA récupérable pour 4,1 millions d'euros contre 2,7 millions d'euros en 2002.

Les créances sont à échéance à moins d'un an pour un montant de 890,4 millions d'euros et à plus d'un an pour un montant de 1,4 million d'euros.

Note 10 Disponibilités, valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Au 31 décembre 2003, ce poste comprend essentiellement 412 834 actions Faurecia dont la valeur au bilan est 15,1 millions d'euros comme à fin 2002 :

- dont 200 000 actions ont été apportées par Ectra en 1999 ;
- 19 613 actions ont été achetées en 2000 ;
- 96 361 actions ont été achetées en 2001 ;
- et 96 860 actions ont été achetées en 2002.

Ces actions permettront l'exercice d'options d'achat d'actions par les dirigeants sociaux et cadres du Groupe. Les Conseils d'administration des 6 septembre 1999, 4 septembre 2000 et 26 avril 2001 ont décidé d'attribuer respectivement 200 000 options d'achat d'actions au prix unitaire de 52 euros, 254 000 au prix unitaire de 40 euros et 43 500 au prix unitaire de 54,5 euros.

Note 11 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comprennent essentiellement :

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Primes sur instruments financiers de change et de taux	18 322	17 079	5 407
Intérêts constatés d'avance	97	566	
Commissions et frais bancaires	443	432	
Divers	20	5	20
Total	18 882	18 082	5 427

Note 12 Capitaux propres

12.1 | Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2002	Décision d'affectation de l'AGO du 27 mai 2003	Augmentation du capital	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2003
Capital	169 220		227		169 447
Primes d'émission, de fusion, d'apport	721 598		783		722 381
Réserve légale	16 915	7			16 922
Réserves réglementées	12 024				12 024
Report à nouveau	23 374	3 527			26 901
Résultat de l'exercice	25 157	(25 157)		35 776	35 776
Provisions réglementées	326			(109)	217
Total	968 614	(21 623)⁽¹⁾	1 010	35 667	983 668

(1) Dividende de 0,91 euro par action correspondant à 23 761 417 actions, non compris les actions détenues par la société.

12.2 | Capital et primes d'émission, de fusion et d'apport

- Au 31 décembre 2003, le capital est de 169 447 257 euros, divisé en 24 206 751 actions de 7 euros chacune, entièrement libérées. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans (16 514 248 actions au 31 décembre 2003) bénéficient d'un droit de vote double.
- Les options de souscription d'actions attribuées aux dirigeants sociaux et aux salariés non encore levées au 31 décembre 2003, soit au total 782 100 options au prix moyen de souscription de 46,20 euros, permettraient d'augmenter :
 - le capital de 5,5 millions d'euros correspondant à 782 100 actions de 7 euros ;
 - la prime d'émission de 30,6 millions d'euros.

12.3 | Réserves

Outre le résultat et le report à nouveau, les réserves distribuables de la société mère comprennent essentiellement la réserve spéciale de plus-values à long terme, qui s'élève à 3,1 millions d'euros. La distribution intégrale de cette réserve entraînerait le versement d'un impôt de 0,6 million d'euros.

Note 13 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Provisions pour risques			
Pertes de change ⁽¹⁾	1		15 224
Risque sur instruments financiers	2 322		
Divers	2 805	1 936	2 199
Sous-total	5 128	1 936	17 423
Provisions pour charges			
Provision pour retraites et charges assimilées ⁽²⁾	542	48	1 768
Autres provisions pour charges	181	526	571
Sous-total	723	574	2 339
Total	5 851	2 510	19 762

(1) Cette provision avait été constituée pour couvrir une perte de change latente sur le financement en dollars US de l'investissement dans APAS. La perte de change latente de 32,6 millions d'euros au 31 décembre 2001 avait été répartie sur la durée de l'emprunt. Cette couverture en dollars de l'investissement dans APAS a été dénouée en juillet 2002.

(2) La provision pour retraite et charges assimilées couvre les coûts que la société supporte lors du départ en retraite des salariés :

– indemnités de départ en retraite ;

– compléments de retraite à verser à certains salariés.

Pour cette dernière obligation, elle est libérée de ses engagements par un prélèvement du capital nécessaire au service de la rente que la compagnie d'assurances, chargée de ce service, effectue sur le fonds constitué pour couvrir les engagements de retraite non encore définitivement acquis. La société n'a en conséquence plus aucune obligation vis-à-vis des anciens salariés.

L'évaluation actuarielle a été effectuée par des actuaires indépendants. Les calculs ont été réalisés sur la base d'un taux d'actualisation de 4,5 % et d'un taux d'inflation de 2 %.

Note 14 Titres à durée indéterminée

Le 15 octobre 1991 Faurecia (anciennement Bertrand Faure) avait procédé à l'émission de Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) d'un montant de 137,2 millions d'euros donnant droit jusqu'au 15 octobre 2006 à une rémunération égale au taux Pibor à six mois, majoré de 1,10 %. Après le 15 octobre 2006, la rémunération devient symbolique.

Une convention concomitante à l'émission avait été conclue avec une société tierce. Celle-ci s'était engagée dans un contrat distinct conclu avec les souscripteurs à leur racheter les TSDI au bout de quinze ans, moyennant le versement initial par Faurecia d'une somme de 38,7 millions d'euros que la société tierce avait investi dans des obligations à coupon zéro. En 1996, Faurecia a mandaté un opérateur financier pour procéder à une restructuration des TSDI afin de concrétiser les conséquences de la baisse des taux d'intérêt et de l'amélioration de la situation financière de la société et de ses filiales.

Le 30 juillet 1996, cet opérateur a racheté les TSDI aux porteurs à leur valeur nominale (137,2 millions d'euros) majorée des intérêts courus depuis la dernière échéance semestrielle.

La réunion en une seule main des TSDI a permis au porteur de récupérer la pleine propriété des obligations à coupon zéro qui ont été vendues le 30 juillet 1996 à leur valeur de marché.

Enfin, après que le caractère subordonné de la dette a été abandonné, l'opérateur a revendu les titres (TDI) à un fonds de créances créé pour cette opération. Celui-ci a émis des parts auprès de nouveaux souscripteurs afin de financer le rachat de cette créance.

L'ensemble de l'opération a permis de dégager un profit de 8,6 millions d'euros qui est rapporté linéairement au résultat sur la période comprise entre le 30 juillet 1996 et le 15 octobre 2006. L'ensemble de cette opération a été approuvé par le service de la législation fiscale et le régime fiscal accordé initialement pour les TSDI en 1991, qui donne droit à la déduction des intérêts payés à hauteur du montant effectivement perçu, soit 98,5 millions d'euros, a été maintenu.

Note 15 Autres emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 342 450	1 321 696	1 459 573
Emprunts et dettes financières diverses	2 007	3 485	3 994
Total	1 344 457	1 325 181	1 463 567

Les échéances des autres emprunts et dettes financières se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2003
Échéance 2004	852 370
Échéance 2005	30 013
Échéance 2006	24
Échéance 2007	462 046
Échéance 2008 et au-delà	4
Total	1 344 457

Compte tenu d'une opération de swap portant sur 42 millions d'euros, la totalité de la dette est à taux variable. Elle fait l'objet de couverture au moyen d'options de taux d'intérêt maximum comme décrit en note 20.1.

Faurecia dispose d'une ligne de crédit syndiquée à moyen terme d'un montant de 1 000 millions d'euros, utilisable par tirages d'une durée de un, trois ou six mois renouvelables, ainsi que d'une ligne de crédit syndiquée à 364 jours de 545 millions d'euros.

Au 31 décembre 2003, le montant non utilisé de ces lignes était respectivement de 550 et 545 millions d'euros. Ces contrats de crédit contiennent des clauses restrictives notamment en matière de ratios financiers consolidés maximum ; au 31 décembre 2003, ces conditions étaient toutes respectées.

Note 16 Dettes d'exploitation et dettes diverses

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 842	16 983	13 254
Autres dettes d'exploitation	3 194	3 895	2 108
Sous-total dettes d'exploitation	22 036	20 878	15 362
Avances de trésorerie intragroupe	813 011	790 235	294 426
Autres dettes diverses	15 856	15 537	2 149
Sous-total dettes diverses	828 867	805 772	296 575
Total	850 903	826 650	311 937

Note 17 Produits constatés d'avance

Ce poste comprend essentiellement au 31 décembre 2003, le produit de la restructuration du TDI pour 2,4 millions d'euros (contre 3,2 millions d'euros en 2002 et 4,1 millions d'euros en 2001). Ce montant sera rapporté au résultat sur la période restant à courir jusqu'au 15 octobre 2006 (cf. note 14).

Note 18 Situation fiscale latente de la société

Elle correspond à l'impôt sur :

- les décalages (différences temporaires) entre le résultat comptable et la base de l'impôt sur les sociétés ;
- le déficit reportable de l'intégration fiscale ;
- ainsi qu'à l'économie d'impôt dégagée par les déficits fiscaux des filiales intégrées, laquelle leur est potentiellement restituable.

Elle a été calculée par application sur ces différences, des taux d'impôt des exercices au cours desquels elles disparaissent (soit 35,43 % pour l'exercice 2004 et les exercices suivants).

Elle s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Impôts différés passif sur différences temporaires	(2 398)	(154)	(6 340)
Impôts latents correspondant aux économies d'impôt liées à l'utilisation de déficits de filiales intégrées	(87 761)	(63 053)	(36 214)
Sous-total impôts différés passif	(90 159)	(63 207)	(42 554)
Produits imposés mais non encore comptabilisés	837	1 136	1 436
Charges comptabilisées non encore déduites fiscalement	1 650	1 239	2 082
Économie d'impôt future sur le déficit d'intégration fiscale	94 389	78 863	43 357
Sous-total impôts différés actif	96 876	81 238	46 875
(Passif)/actif net d'impôts différés	6 717	18 031	4 321

Note 19 Engagements financiers

Les avals, cautions et garanties ne comprennent au 31 décembre 2003 que des engagements en faveur de filiales et participations directes et indirectes d'un montant de 35,7 millions d'euros (contre 14,8 millions d'euros en 2002, et 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Note 20 Instruments financiers pour la couverture des risques de marché**20.1 | Couverture du risque de taux**

Des emprunts à taux fixe pour 42 millions d'euros, dont l'échéance à l'origine était supérieure à un an, ont fait l'objet d'une conversion à taux variable au moyen de swaps dont les échéances sont adossées à celles des emprunts. D'autre part, des options de taux plafond (CAP), des swaps et d'autres structures optionnelles, en euros et en dollars, ont été mis en place pour couvrir les intérêts d'emprunts payables entre janvier 2004 et juin 2008.

Les positions par type d'instruments sur chacune des années 2004 à 2008 se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2005	2006	2007	2008
Options de taux plafond (CAP)	2 850	1 700	1 050	950	50
Swap	792	42	12		
Autres structures optionnelles	250	150			

(en millions de dollars US)					
Options de taux plafond (CAP)	100				
Swap	175	50			

Les primes inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2003 s'élèvent à 18,3 millions d'euros dont 12,9 millions d'euros feront l'objet de paiements échelonnés entre 2004 et 2007.

20.2 | Couverture du risque de change

Des swaps de change pour 59,1 millions de ZAR et 84,9 millions de dollars US ont été souscrits pour couvrir des opérations de financement des filiales.

Note 21 Effectif

	2003	2002	2001
Cadres et assimilés	42	44	43
Employés	4	2	6
Total	46	46	49

Note 22 Rémunérations

En 2003, les rémunérations des organes d'administration (jetons de présence) se sont élevées à 195 500 euros contre 76 250 euros en 2002.

Note 23 Opérations avec les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Au résultat			
- Prestations facturées aux filiales	56 257	51 178	34 314
- Revenus de participation	115 323	85 458	88 908
- Intérêts et produits assimilés	2 173	1 755	2 142
- Prestations faites par les filiales	(37 479)	(24 720)	(17 288)
- Intérêts et charges assimilés	(17 534)	(11 538)	(8 450)
Au bilan			
- Créances rattachées à des participations	28 956	24 588	41 457
- Clients et créances diverses	799 255	745 541	440 910
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	829 425	809 094	294 427

Entreprises liées : sociétés incluses par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe Faurecia.

Note 24 Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Peugeot SA – 75, avenue de la Grande-Armée – 75116 Paris

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2003

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable brute des titres détenus
-----------------------	---------	--	------------------------------------	---

I. Renseignements détaillés

A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)

Faurecia Automotive Holdings (<i>ex-Sommer Allibert</i>)	22 050	428 124	100,00	890 103
FSE	84 730	62 264	100,00	110 316
Faurecia Investments (<i>ex-Bertrand Faure SP</i>)	75 660	216 558	100,00	452 488
Faurecia Industries (<i>ex-Ecia Industrie</i>)	93 251	(56 202)	100,00	138 152
Faurecia Automotive Holding	29	223 083	100,00	146 303
Faurecia USA Holding Inc.	17	103 781	100,00	132 432
Ecia GmbH (<i>ex-Ecia – Abgastechnik GmbH</i>)	38 475	14 574	100,00	39 085
Société Internationale de Participations (SIP)	9 274	765	100,00	30 196
Faurecia Sistemas de Escape España SA (<i>ex-Silenciadores PCG SA</i>)	452	16 297	99,93	27 442
Faurecia Sistemas de Escape Argentina SA (<i>ex-Ecia Argentina SA</i>)	474	5 291	100,00	26 509
SFEA – Société Foncière pour l'Équipement Automobile	9 637	579	100,00	9 947
Financière Faurecia	33 000	29 460	100,00	53 841
Faurecia Exhaust Systems Sro (<i>ex-Ecia Tchèque Sro</i>)	5 554	(1 864)	100,00	5 001
Faurecia Systemy Kierownicze SpZoo	3 577	(281)	100,00	4 433
Faurecia Sistemas de Escapamento do Brasil Ltda (<i>ex-Ecia do Brasil</i>)	9 076	(7 606)	100,00	16 459
EAK – Composants pour l'Industrie Automobile SA	4 668	2 358	51,00	2 420
EAK – Composants pour l'Industrie Automobile SNC	1 515	13 495	51,00	785
Faurecia Exhaust International	4 691	(368)	100,00	5 002

B. Participations (10 % à 50 % du capital détenu par la société)

SAIG	130 509	200 981	27,48	210 232
Teec (Tongda Ecia Exhaust Company Ltd)			50,00	2 217
Trécia	203	14 780	50,00	8 556
Filiales et participations non reprises au paragraphe A				2 456
Filiales et participations non reprises au paragraphe B				95

Total

2 314 472



Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice ou à recevoir	Cours utilisés pour la conversion des données des filiales et participations étrangères
890 103			6 982	13 371	2 866	
110 316			581 618	31 904		
452 488				(3 272)	64 967	
113 152			267 991	(16 695)		
146 303				561		1 euro = 1,263 USD
132 432						1 euro = 1,263 USD
39 085				(285)		
30 196				3 825	6 289	
27 442			159 129	5 372	14 990	
8 009			8 051	1 061		1 euro = 3,0654 ARS
9 947			256	1 494	2 699	
53 841	697 041			1 790	1 870	
5 001			60 800	824		1 euro = 33,940 CZK
3 333			10	146		1 euro = 3,8732 PLN
5 359	2 108	1 583	14 532	104		1 euro = 2,8656 BRL
2 420			2 832	1 750	968	
785			84 302	4 386	721	
4 502				(387)		
210 232	5		276 998	21 599		
2 217					1 451	1 euro = 10,4536 CNY
8 556			82 257	4 606	1 958	
2 456	5 061				209	
2						
2 258 177					98 988	

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(en euros)	2003	2002	2001	2000	1999
1. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	169 447 257	169 219 757	169 149 757	100 535 064	109 406 196
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	24 206 751	24 174 251	24 164 251	14 362 152	14 353 152
c) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• Par exercice d'options de souscription	782 100	817 900	228 450	270 450	279 450
2. Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	56 335 224	51 199 132	34 314 055	35 351 776	2 030 980
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	45 430 754	9 683 878	15 254 270	15 479 776	8 216 861
c) Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	(23 741 720)	(7 267 778)	(15 742 862)	(18 641 866)	(13 280 030)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	48 301	(38 794)	66 057	25 307
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	35 775 918	25 156 645	14 062 007	20 503 233	16 217 960
f) Résultat distribué ^{(2) (3)}	22 028 143	21 998 568	21 989 468	13 136 975	13 128 743
3. Résultat par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,86	0,70	1,28	2,37	1,50
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,48	1,04	0,58	1,43	1,13
c) Dividende attribué à chaque action (net)	0,91	0,91	0,91	0,91	0,91
4. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	46	46	49	39	6
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	8 057 569	10 158 717	6 598 074	3 895 548	1 293 576
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 198 762	4 016 113	2 378 229	1 822 700	457 258

(1) Les montants entre parenthèses représentent un profit résultant de l'économie d'impôts due à l'intégration fiscale.

(2) Sous réserve, pour le dividende de l'exercice 2003, de l'approbation par l'AGO de l'affectation du résultat de cet exercice.

(3) La part de dividende de l'exercice 2003 correspondant aux actions que la société détiendrait pour son propre compte, à la date de mise en paiement, est affectée au compte "Report à nouveau".

Affectation du résultat

(en euros)	
Le résultat de l'exercice étant de :	35 775 918
Il est proposé d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :	
1. Origine	
Report à nouveau antérieur	26 900 801
Résultat de l'exercice	35 775 918
	62 676 719
2. Affectation	
Réserve légale	22 750
Dividende ⁽¹⁾	22 028 143
Report à nouveau	40 625 826
	62 676 719

(1) La part de dividende correspondant aux actions que la société détiendrait pour son propre compte, à la date de mise en paiement, sera affectée au compte "Report à nouveau".

Les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice (en euros)	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net distribué	Avoir fiscal	Revenu global de l'action
2000	14 362 152	0,915	0,457	1,372
2001	24 164 251	0,910	0,455	1,365
2002	24 174 251	0,910	0,455	1,365
Proposition 2003⁽²⁾	24 206 751	0,910	0,455	1,365

(2) Y compris les actions détenues par la société.

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2003

(en milliers d'euros)	Quantité	Nature et montant nominal	Valeur nette
1. Principaux titres			
a) Participations			
Faurecia Systèmes d'échappements	5 648 699	Actions de 15 euros	110 316
Faurecia Investments	5 043 998	Actions de 15 euros	452 488
Faurecia Industries	11 035 661	Actions de 8,45 euros	113 152
Faurecia Automotive Holdings Inc.	1 400	Actions de 0,001 USD	146 303
Faurecia USA Holdings Inc.	2 314	Actions de 0,001 USD	132 432
Ecia GmbH	1	Part	39 085
Sté Internationale de Participations (SIP)	1 168 999	Actions	30 196
Faurecia Sistemas de Escape España SA	1 503	Actions de 300,51 euros	27 442
SFEA – Société Foncière pour l'Équipement Automobile	642 499	Actions de 15 euros	9 947
Financière Faurecia	2 200 000	Actions de 15 euros	53 841
Trécia	6 762	Actions de 15 euros	8 556
Faurecia Sistemas de Escapamento do Brasil Ltda (dont 2 millions BRL : capital non libéré)	34 999 900	Parts de 1 real	5 359
Faurecia Exhaust Systems Sro	1	Part	5 002
Faurecia Exhausts Systems Hongrie	24 900 000	Parts de 1 HUF	0
Faurecia Systemy Kierownicze SpZoo	33 639	Parts de 500 PLN	3 333
Faurecia Sistemas de Escape Argentina SA	1 739 162	Actions de 1 peso	8 009
EAK – Composants pour l'Industrie Automobile SAS	158 722	Actions de 15 euros	2 420
Teec (Tongda Ecia Exhaust Company Ltd)	22 800 340	Parts	2 217
Faurecia Exhaust Systems South Africa Ltd	100	Actions de 1 rand	1 073
EAK – Composants pour l'Industrie Automobile Snc	51 510	Parts de 15 euros	785
Sheesc (Shangai Honghu Ecia Exhaust Systems Company Ltd)	8 568 000	Part	1 212
Faurecia Automotive Holding SA	22 049 732	Actions de 1 euro	890 103
SAI Automotive AG	14 029 477	Actions de 2,56 euros	210 232
Blériot Investissements	2 500	Actions de 16 euros	46
Faurecia Services Groupe	2 500	Actions de 16 euros	46
Faurecia Exhaust International	312 750	Actions de 15 euros	4 502
Faurecia Global Purchasing	1	Part de 1 000 euros	1
Pelican Investissement 1	2 500	Actions de 16 euros	40
Pelican Investissement 2	2 500	Actions de 16 euros	40
			2 258 178
b) Autres titres immobilisés			39
Total titres			2 258 217
2. Valeurs mobilières de placement et créances assimilées			
Faurecia	412 834	Actions de 7 euros	15 060
Total général			2 273 277

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Faurecia, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2 de l'annexe expose les règles et méthodes relatives aux immobilisations financières. Ainsi, les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur brute, constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition, est supérieure à leur valeur d'usage, déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous sommes assurés de leur correcte application et du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. Nous attirons votre attention sur l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce relatives à l'obligation de publication des rémunérations de certains mandataires sociaux de votre société consentis par la société contrôlante. Le rapport de gestion mentionne à ce titre que ces informations sont publiées par la société contrôlante lorsque ces mandataires y exercent un mandat social.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Le 22 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Martin

Ernst & Young Audit
Patrick Lhomme

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Convention autorisée au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention, décrite ci-après, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'autorisation du Conseil d'administration du 22 juillet 2003, votre société a été autorisée à céder, à la société Faurecia Industries, les titres de la société Faurecia Bloc Avant et Faurecia Systèmes de Direction pour leur valeur nette comptable s'élevant respectivement à 37 846 euros et à 37 862 euros.

L'administrateur concerné est M. Pierre Lévi.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- En application de l'autorisation du Conseil d'administration du 22 juillet 2002, votre société a signé en date du 10 décembre 2002 un contrat de prêt avec diverses filiales françaises, allemandes et espagnoles par lequel ces sociétés mettent à la disposition de Faurecia SA une ligne de crédit d'un montant maximum brut de 550 millions d'euros.

Au 31 décembre 2003, l'encours de crédit s'élève à 475 899 078 euros consenti par les sociétés suivantes : Faurecia Autositze, Faurecia Kunststoffe, Faurecia Abgastechnik, SAI Automotive AG, SAI Automotive Worth, Faurecia Innenarum System, Asientos De Castilla, Asientos del Norte, Faurecia Systemas de Escape, Faurecia Automotive de España, SAI Automotive Lignotock, Valencia Modulos de Puerta, Ecsa, Siebret, Siedoubs, Sienor, Sieto, Trecia, SAI Sandouville, Faurecia Bloc Avant et Faurecia Systèmes de Direction.

- En application de l'autorisation du Conseil d'administration du 4 septembre 2000, votre société a conclu en date du 8 novembre 2000 un contrat de prêt avec les sociétés opérationnelles du Groupe par lequel ces sociétés mettent à la disposition de Faurecia une ligne de crédit d'un montant maximal de 400 millions d'euros.

Au 31 décembre 2003, l'encours de crédit s'élève à 331 551 942 euros consenti par les sociétés suivantes : Faurecia Industries, Faurecia Sièges d'Automobiles, Faurecia Intérieur Industrie, Faurecia Automotive Industrie, Faurecia Systèmes d'échappements, Sotexo, Siemar et Sielest.

- Votre société a accordé une garantie au profit de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'octroi à la société Faurecia Sièges d'Automobile (par suite de la fusion-absorption de la société Cesa) d'un prêt d'un montant initial de 237 820 euros. Au 31 décembre 2003, le solde du prêt restant dû par Faurecia Sièges d'Automobile s'élève à 155 336 euros.

Le 22 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Martin

Ernst & Young Audit
Patrick Lhomme

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières avec et sans suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2004 (Dixième et onzième résolutions)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce, et notamment les articles L. 225-135, L. 228-92 et L. 228-95, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission d'actions et de valeurs mobilières réservée et non réservée de 61 000 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et de renoncer éventuellement à votre droit préférentiel de souscription.

L'augmentation de capital maximum qui résulterait de ces émissions s'élèverait à 61 000 000 euros. Dans le cas où des titres de créances seraient émis, le montant maximum de l'endettement qui en résulterait s'élèverait à 1 000 000 000 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre Conseil d'administration.

Le 22 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Martin

Ernst & Young Audit
Patrick Lhomme

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés

Assemblée générale du 25 mai 2004 (Douzième résolution)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital, d'un montant nominal maximal de 5 083 417 euros, réservée aux salariés de la société Faurecia SA, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation, en application des dispositions de l'article L. 225-129 VII du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Le 22 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Martin

Ernst & Young Audit
Patrick Lhomme

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription d'actions

Assemblée générale du 25 mai 2004 (Treizième résolution)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés de la société Faurecia SA, de ses filiales détenues à 50 % et plus et de ses sous-filiales détenues directement ou indirectement à 50 % et plus.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Le 22 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Martin

Ernst & Young Audit
Patrick Lhomme

Renseignements de caractère général concernant la société Faurecia

I. Généralités

I. 1 | La société Faurecia

Dénomination sociale et adresse

- Dénomination sociale : Faurecia
- Siège social : 2, rue Hennape – 92000 Nanterre

Forme de la société

Société anonyme de droit français faisant appel à l'épargne publique régie par le Code de commerce et les textes pris pour son application.

Contrôleurs légaux

Le contrôle de la société est exercé par deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants désignés conformément à l'article L. 225-228 du Code de commerce.

Date de constitution et durée

- Date de constitution de la société : 1^{er} juillet 1929.
- Date d'expiration de la société : 31 décembre 2027.

Immatriculation

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro : 542 005 376. Son code APE est : 741 J (Administration de sociétés).

Consultation des documents

Les statuts de la société, les procès-verbaux d'Assemblées d'actionnaires ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes peuvent être consultés auprès de :

Dominique Laulan
Directeur des affaires juridiques
2, rue Hennape
92000 Nanterre

Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet de la société peut être ainsi résumé :

- la création, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte, la prise de participation, tant en France qu'à l'étranger, de toutes entreprises industrielles, de négoce ou de prestations de services ;
- l'assistance administrative, financière et technique aux entreprises affiliées ;
- la production et la commercialisation de tout produit, accessoire ou équipement, quelle qu'en soit sa nature, destiné à l'industrie et notamment à l'industrie automobile, et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières connexes.

Rôle de la société vis-à-vis de ses filiales

Faurecia est une holding dont les actifs sont essentiellement des titres de participation. Les actifs industriels sont détenus par les filiales opérationnelles de la société.

Faurecia assure directement ou indirectement des prestations de service au profit des sociétés de son Groupe, notamment dans les domaines financier, comptable, et de gestion générale ou administrative.

Le financement des filiales du Groupe est assuré de manière centralisée, principalement par Faurecia et par Financière Faurecia, cette dernière faisant fonction de centrale de trésorerie. Ce mode de fonctionnement permet de faire bénéficier les filiales du Groupe des conditions de marché favorables obtenues par Faurecia auprès des prêteurs.

Au 31 décembre 2003 l'endettement financier de Faurecia, net des disponibilités, valeurs mobilières de placement et avances nettes de trésorerie intragroupe, s'élève à 1 437,8 millions d'euros à comparer à un endettement net consolidé du Groupe Faurecia de 1 695,7 millions d'euros.

Exercice social

L'exercice social, d'une durée de douze (12) mois, commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Répartition des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves, ou de reporter à nouveau.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle.

Les statuts disposent que l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

Assemblées générales des actionnaires

Les Assemblées générales se tiennent au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées, les actionnaires doivent, cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée, être inscrits sur un compte ouvert à leur nom, respectivement, auprès de la société pour les titulaires d'actions nominatives, auprès d'un intermédiaire financier pour les titulaires d'actions au porteur.

Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours, s'il le juge convenable, la faculté de réduire ces délais.

Droit de vote

Il n'existe pas de limitations statutaires des droits de vote. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales.

Droit de vote double

Les statuts attribuent un droit de vote double de celui conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée générale extraordinaire et après notification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Existence de seuils statutaires devant être déclarés à la société (article 24 des statuts) :

Enfin, lorsqu'un actionnaire, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 356-1-3, franchit un seuil de participation de 2 % des droits de vote, et ce, en deçà des 5 % prévus par la loi et au-delà desdits 5 %, il doit informer la société pour le franchissement de chaque seuil de 2 % en hausse ou en baisse, dans le délai de quinze (15) jours à compter dudit franchissement, par lettre recommandée avec accusé de réception. Il est proposé à l'Assemblée générale du 25 mai 2004 de réduire ce délai de déclaration des seuils statutaires à cinq (5) jours de Bourse.

L'actionnaire défaillant sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée si un ou plusieurs actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et détenant une fraction du capital (ou de droits de vote) au moins égale à 2 % en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

Ce dispositif complète le dispositif légal relatif à l'obligation d'information des franchissements de seuils. La société précise qu'elle n'est pas en mesure de diffuser au marché l'information sur les franchissements de seuils statutaires.

I. 2 | Capital

Le capital social a été arrêté par le Conseil d'administration du 16 décembre 2003 à 169 447 257 euros, divisé en 24 206 751 actions de 7 euros chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées.

Capital autorisé, mais non émis

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 mai 2002, complétée par la décision de l'Assemblée prise le 27 mai 2003, a autorisé le Conseil d'administration à émettre, pendant une durée de vingt-six mois, avec ou sans droit préférentiel de souscription, des titres donnant accès directement ou indirectement au capital social et pouvant augmenter celui-ci d'un montant maximum de 61 000 000 euros, avec un montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances fixé à 1 000 000 000 euros ou à la contre-valeur en devises de ce montant. La société n'a pas fait usage de cette autorisation en 2002, ni en 2003.

Une autorisation identique est sollicitée auprès de l'Assemblée générale du 25 mai 2004 pour vingt-six mois.

Enfin, par décision de l'Assemblée générale du 27 mai 2003, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations pendant une durée de cinq ans pour un montant maximum de 1 000 000 000 euros.

La société n'a pas fait usage de cette autorisation en 2003.

Capital potentiel

782 100 options de souscription d'actions non encore levées au 31 décembre 2003 ont été attribuées au personnel de l'entreprise. Chaque option donne droit à une action selon les conditions de souscription rappelées ci-après (schémas d'intéressement du personnel).

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès, directement ou indirectement, au capital de la société.

Autorisation de rachat d'actions de la société

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2003 a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, à opérer en Bourse sur ses propres actions.

Le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 95 euros et le prix minimum de vente ne doit pas être inférieur à 35 euros. Le nombre d'actions pouvant être détenues est au plus égal au maximum fixé par la loi, soit 10%.

Cette autorisation a fait l'objet d'une note d'information ayant reçu le visa de la COB n° 03-381 en date du 6 mai 2003.

Aucune action n'a été achetée en 2003 sur la base de cette autorisation.

Au 31 décembre 2003, la société détenait 412 834 actions en autodétention.

Une autorisation identique est sollicitée auprès de l'Assemblée générale du 25 mai 2004 pour l'exercice à venir. Le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 95 euros et le prix minimum de vente ne doit pas être inférieur à 35 euros.

Évolution du capital de Faurecia sur cinq ans :

Année et nature de l'opération	Montant de l'augmentation/ réduction de capital		Montants successifs du capital social	Montants successifs de la prime	Nombre d'actions cumulées
	Nominal	Prime			
Mars 1999					
Prélèvement sur la prime d'émission, fusion pour constitution de la réserve spéciale de plus-value à long terme (résultat 1998)		(133 626 745 F)		2 044 498 016,17 F	
Augmentation de capital par incorporation de la réserve spéciale de plus-value à long terme réalisée par élévation de la valeur nominale des actions de 5 F à 50 F	889 289 865 F		988 099 850 F	2 044 498 016,17 F	19 761 997
Avril 1999					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'option de souscription d'actions donnant lieu à la création de 20 400 actions de 50 F	1 020 000 F	2 333 760,22 F	989 119 850 F	2 046 831 776,39 F	19 782 397
Juin 1999					
Augmentation de capital consécutive à la fusion-absorption de la société Ecia	648 523 800 F	4 473 645 586,57 F	1 637 643 650 F	6 520 477 362,96 F	32 752 873
Prélèvement sur la prime d'émission, de fusion pour reconstitution des réserve de plus-value à long terme et provisions réglementées		(6 907 742,72 F)		6 513 569 620,24 F	
Réduction de capital par annulation de 16 259 365 actions détenues en autocontrôle suite à la fusion Ecia	(812 968 250 F)	(6 178 558 700 F)	824 675 400 F	335 010 920,24 F	16 493 508
Augmentation de capital consécutive à la fusion-absorption de la société Ectra	42 150 800 F	682 889 369,10 F	866 826 200 F	1 017 900 289,34 F	17 336 524
Réduction de capital par annulation de 3 056 572 actions détenues en autocontrôle suite à la fusion Ectra	(152 828 600 F)	(473 361 164,20 F)	713 997 600 F	544 539 125,14 F	14 279 952
Annulation des titres Ectra détenus par Bertrand Faure suite à la fusion Ecia		(484 197 740,83 F)		60 341 384,31 F	
Imputation sur la prime d'émission, de fusion des frais de restructuration		(3 273 290,31 F)		57 068 094,00 F	
Septembre 1999					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'option de souscription d'actions donnant lieu à la création de 5 000 actions de 50 F	250 000 F	577 500 F	714 247 600 F	57 645 594,00 F	14 284 952

Année et nature de l'opération	Montant de l'augmentation/ réduction de capital		Montants successifs du capital social	Montants successifs de la prime	Nombre d'actions cumulées
	Nominal	Prime			
Décembre 1999					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'option de souscription d'actions donnant lieu à la création de 28 200 actions de 50 F	1 410 000 F	3 009 480 F	715 657 600 F	60 655 074,00 F	14 313 152
Février 2000					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'option de souscription d'actions donnant lieu à la création de 40 000 actions de 50 F	2 000 000 F	4 256 000 F	717 657 600 F	65 210 074,00 F	14 353 152
Septembre 2000					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 7 500 actions de 7 €	52 500 €	127 218,71 €	100 524 564 €	10 068 430,40 €	14 360 652
Décembre 2000					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'options de souscription d'actions donnant lieu à la création de 1 500 actions de 7 €	10 500 €	26 087,76 €	100 535 064 €	10 094 518,16 €	14 362 152
Février 2001					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'option de souscription d'actions donnant lieu à la création de 600 actions de 7 €	4 200 €	10 104 €	100 539 264 €	10 104 622,16 €	14 362 752
Avril 2001					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'option de souscription d'actions donnant lieu à la création de 17 000 actions de 7 €	119 000 €	302 940 €	100 658 264 €	10 407 562,16 €	14 379 752
Juin 2001					
Augmentation de capital consécutive à l'absorption de SIT donnant lieu à la création de 9 752 049 actions de 7 €	68 264 343 €	724 083 251,65 €	168 922 607 €	734 395 346,19 €	24 131 801
Imputation sur la prime d'émission de fusion des frais de restructuration		(95 467,62) €			
Juillet 2001					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'option de souscription d'actions donnant lieu à la création de 10 200 actions de 7 €	71 400 €	187 743 €	168 994 007 €	734 299 878,57 €	24 142 001

Année et nature de l'opération	Montant de l'augmentation/ réduction de capital		Montants successifs du capital social	Montants successifs de la prime	Nombre d'actions cumulées
	Nominal	Prime			
Novembre 2001					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'option de souscription d'actions donnant lieu à la création de 16 300 actions de 7 €	114 100 €	284 353 €	169 108 107 €	734 771 974,57 €	24 158 301
Février 2002					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'option de souscription d'actions donnant lieu à la création de 7 950 actions de 7 €, dont 5 950 créées jouissance au 1 ^{er} janvier 2001	55 650 €	140 314,50 €	169 163 757 €	734 912 289,07 €	24 166 251
Juillet 2002					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'option de souscription d'actions donnant lieu à la création de 700 actions de 7 €	4 900 €	12 173 €	169 168 657 €	734 924 462,07 €	24 166 951
Novembre 2002					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'option de souscription d'actions donnant lieu à la création de 7 300 actions de 7 €	51 100 €	150 737 €	169 219 757 €	735 075 199,07 €	24 174 251
Juillet 2003					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'option de souscription d'actions donnant lieu à la création de 29 150 actions de 7 €	204 050 €	708 714,50 €	169 423 807 €	735 783 913,57 €	24 203 401
Décembre 2003					
Augmentation de capital consécutive aux levées d'option de souscription d'actions donnant lieu à la création de 3 350 actions de 7 €	23 450 €	73 994 €	169 447 257 €	735 857 907,57 €	24 206 751

Marché de l'action Faurecia

Les actions Faurecia sont cotées sur le premier marché d'Euronext Paris SA au Service à règlement différé : code ISIN FR 0000121147. Elles font partie des valeurs composant l'indice SBF 120 et l'indice NEXT 150.

Établissement assurant le service financier de la société

Le service des transferts et le paiement des coupons sont assurés aux guichets de la Banque Crédit Agricole – Indosuez.

Actions Faurecia

Exercices	Nombre d'actions rémunérées	Dividende versé au titre de l'exercice			Payé le
		Net	Avoir fiscal	Revenu global	
1999	14 353 152	6 F	3 F	9 F	06/07/2000
2000	14 362 152	6 F	3 F	9 F	05/07/2001
2001	24 164 251	0,91 €	0,455 €	1,365 €	15/07/2002
2002	24 174 251	0,91 €	0,455 €	1,365 €	11/07/2003
2003	24 206 751	0,91 €	0,455 €	1,365 €	12/07/2004

Politique de distribution

En fonction des résultats du Groupe, la société distribue un dividende cohérent avec la pratique d'entreprises similaires.

Cours de Bourse et volume de transaction (source : Euronext)

Cours et volumes des transactions	Cours (en euros)			Volume des transactions	
	Plus haut	Moyen	Plus bas	Actions	Capitaux (en millions d'euros)
2002					
Janvier	61,40	59,54	56,10	304 601	18,05
Février	59,85	56,72	51,60	248 316	13,96
Mars	57,40	56,10	54,10	314 104	17,57
Avril	58,85	55,51	53,65	310 486	17,36
Mai	54,30	51,68	48,50	175 369	9,03
Juin	50,00	45,35	40,05	231 637	10,34
Juillet	53,00	41,19	35,50	388 988	16,31
Août	52,45	48,24	45,00	170 889	8,28
Septembre	46,15	41,11	33,00	208 584	8,19
Octobre	45,20	38,95	33,02	274 460	10,39
Novembre	43,80	41,65	40,11	152 231	6,35
Décembre	48,00	43,09	39,02	203 985	8,75
2003					
Janvier	44,01	41,07	39,01	156 880	6,45
Février	42,65	38,46	35,10	276 564	10,58
Mars	36,30	31,28	27,50	426 993	13,39
Avril	39,00	34,27	27,00	386 274	13,20
Mai	56,00	38,56	35,00	732 857	33,64
Juin	73,90	62,76	50,15	2 643 804	169,26
Juillet	70,60	62,78	54,00	950 887	60,09
Août	62,90	60,34	58,70	246 716	14,89
Septembre	63,80	59,10	55,00	396 000	23,45
Octobre	61,95	56,45	54,50	411 139	23,43
Novembre	57,95	56,29	54,65	227 271	12,79
Décembre	57,05	51,74	46,30	351 072	18,07

Cours et volumes des transactions	Cours (en euros)			Volume des transactions	
	Plus haut	Moyen	Plus bas	Actions	Capitaux (en millions d'euros)
2004					
Janvier	69,60	56,81	48,00	732 403	44,60
Février	68,95	61,17	58,45	348 022	21,61
Mars	65,90	59,09	55,60	409 753	24,86

Délai de prescription des dividendes

Les dividendes se prescrivent par un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement, passé ce délai ils sont versés au Trésor.

II. Capital et droits de vote

Répartition du capital et des droits de vote

(au 31 décembre 2003)

Nombre total d'actions : 24 206 751

Nombre total de droits de vote : 40 308 165

Selon les informations issues des comptes d'actionnaires, la répartition du capital et des droits de vote de Faurecia au 31 décembre 2003 est la suivante :

Actionnaires	Titres	(%)	Votes			(%)
			Doubles	Simple	Total	
Peugeot SA	17 285 197	71,407	16 478 397	806 800	33 763 594	83,76
FCP Faurecia Actionnariat + Faurecia Actionnariat International	90 263	0,373	–	90 263	90 263	0,22
Autodétention	412 834	1,705	–	–	–	–
Divers	6 418 457	26,515	35 851	6 382 606	6 454 308	16,02
Total	24 206 751	100,00	16 514 248	7 279 669	40 308 165	100,00

Selon les informations portées à la connaissance de la société :

– il n'existe aucun actionnaire autre que Peugeot SA détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote,
– 4 243 700 actions nominatives détenues par PSA, soit 17,5 % du capital sont nanties au 31 décembre 2003 chez SOFIB au bénéfice de la Banque Européenne d'Investissement.

Les administrateurs détiennent environ 0,003 % du capital et des droits de vote.

Une enquête du 30 septembre 2003, portant sur 99 % des actions, révèle environ 32 600 actionnaires.

Aucun pacte d'actionnaires n'a été déclaré à la société.

Modification de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices

Actionnariat	31 décembre 2001			31 décembre 2002			31 décembre 2003		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Peugeot SA	17 285 197	71,53	78,96	17 285 597	71,50	78,63	17 285 197	71,407	83,76
FCP Faurecia Actionnariat + Faurecia Actionnariat International	94 255	0,39	0,30	94 255	0,39	0,30	90 263	0,373	0,22
Autodétention	315 974	1,31	–	412 834	1,71	–	412 834	1,705	–
Divers	6 468 825	26,77	20,74	6 381 565	26,40	21,07	6 418 457	26,515	16,02
Total	24 164 251	100,00	100,00	24 174 251	100,00	100,00	24 206 751	100,00	100,00

Identification des actionnaires (ou porteurs de titres)

La société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées, la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige de nature à avoir un impact significatif sur la situation financière et les résultats de la société et du Groupe.

III. Gouvernement d'entreprise

III. 1 | Conseil d'administration

Au 31 décembre 2003, le Conseil d'administration comprend 11 membres, dont quatre administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton.

Il n'existe pas d'administrateur élu par les salariés ni de censeur. Chaque administrateur doit être propriétaire de vingt actions au moins pendant toute la durée de son mandat.

Liste des mandats ou fonctions de chaque membre du Conseil d'administration exercés dans toutes autres sociétés durant l'exercice 2003**Pierre Lévi**

M. Pierre Lévi, âgé de 49 ans, est administrateur de Faurecia depuis l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2000. À l'issue de celle-ci, il a été nommé par le Conseil d'administration Président-Directeur Général de Faurecia. Par décision du 14 mai 2002, le Conseil d'administration a confié la Direction générale de Faurecia à M. Pierre Lévi, Président du Conseil d'administration.

Autres mandats de M. Lévi :

Président de Faurecia Automotive Holdings
Président du Directoire de Faurecia Investments
Président et Directeur général de Faurecia Industries
Administrateur de Rhodia
Membre du Conseil de surveillance de SAI Automotive AG
Administrateur/Directeur de Faurecia Exhaust Systems, Inc.

Louis Defline

M. Louis Defline est administrateur de Faurecia depuis le 18 novembre 1996. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2007.

Âgé de 62 ans, M. Louis Defline est Président et Directeur général de Gefco.

Autres mandats de M. Defline :

Administrateur de Gefco España SA
Administrateur de Port Autonome de Saint-Nazaire
Administrateur de Peugeot Motors Company Plc
Administrateur de SNCF

Yann Delabrière

M. Yann Delabrière est administrateur de Faurecia depuis le 18 novembre 1996. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2007.

Âgé de 54 ans, M. Yann Delabrière est Directeur financier du Groupe PSA Peugeot Citroën.

Autres mandats de M. Delabrière :

Président-Directeur Général de Banque PSA Finance

Président-Directeur Général de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – Credipar

Président de Pergolèse Investissements

Président du Conseil d'administration de Peugeot Citroën Argentina SA

Président du Conseil de surveillance de Peugeot Finance International (Pays-Bas)

Vice-Président et administrateur de PSA International SA (Suisse)

Administrateur de Automobiles Citroën

Administrateur de Gefco

Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles SA

Représentant permanent de Peugeot SA au Conseil de la Société Financière de Banque – Sofib

Gérant de Peugeot Citroën Finance et Comptabilité (GIE) (Belgique)

Gérant de PSA Services SRL (Italie)

Daniel Dewavrin

M. Daniel Dewavrin est administrateur de Faurecia depuis le 6 juillet 1992. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2007.

Âgé de 68 ans, M. Daniel Dewavrin est Président de l'UIMM.

Autres mandats de M. Dewavrin :

Président du Conseil de Surveillance de Faurecia Investments

Administrateur de Ratier Figeac

Patrick Duverger

M. Patrick Duverger est administrateur de Faurecia depuis le 1^{er} juin 1999. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2005.

Âgé de 65 ans, M. Patrick Duverger est Directeur général honoraire de la Société Générale.

Autres mandats de M. Duverger :

Administrateur de Aviva Participation

Membre du Conseil de surveillance de Aviva France

Membre du Conseil de surveillance de Rémy Cointreau

Administrateur de Soparexo

Représentant permanent de la Société Générale au Conseil de surveillance de Accor

Jean-Martin Folz

M. Jean-Martin Folz est administrateur de Faurecia depuis le 1^{er} juin 1999. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2005.

Âgé de 57 ans, M. Jean-Martin Folz est Président du Directoire de Peugeot SA.

Autres mandats de M. Folz :

Président du Directoire de Peugeot SA

Président du Conseil d'administration de Automobiles Citroën

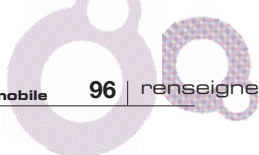
Président du Conseil d'administration de Automobiles Peugeot

Administrateur de Banque PSA Finance

Administrateur de Peugeot Citroën Automobiles SA

Administrateur de Saint-Gobain

Administrateur de Solvay (Belgique)

**Jean-Louis Gérondeau**

M. Jean-Louis Gérondeau est administrateur de la société Faurecia depuis le 27 mai 2003. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2009.

Âgé de 61 ans, M. Jean-Louis Gérondeau est Président du Directoire de Zodiac.

Autres mandats de M. Gérondeau :

Président de Aerazur (Sasu)

Président de Intertechnique (Sasu)

Administrateur de Sicma Aero Seat

Représentant de Zodiac SA (Administrateur de Parachutes de France)

Représentant de Zodiac SA (Associé unique de Zodiac International)

Représentant de Zodiac SA (Associé unique de Zodiac European Pools)

Représentant de Zodiac SA (Associé unique de Immobilière Galli)

Représentant de Zodiac SA (Associé unique de Zodiac Fabrics Division)

Président du Conseil de surveillance de l'Institut de Développement Industriel

Jean-Claude Hanus

M. Jean-Claude Hanus est administrateur de Faurecia depuis le 21 février 2000. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2005.

Âgé de 57 ans, M. Jean-Claude Hanus est Directeur juridique de Peugeot SA.

Autres mandats de M. Hanus :

Président de DJ – 6

Président de Grande Armée Participations

Administrateur de Automobiles Peugeot

Administrateur de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – Credipar

Administrateur de Peugeot Citroën Automoviles España SA

Représentant permanent de Peugeot SA au Conseil de la société Banque PSA Finance

Représentant permanent de la Société Financière de Banque – Sofib, au Conseil d'administration de Beaujon Immobilier

Gérard Hauser

M. Gérard Hauser est administrateur de Faurecia depuis le 22 juillet 2003. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2009.

Âgé de 63 ans, M. Gérard Hauser est Président et Directeur général de Nexans.

Autres mandats de M. Hauser :

Administrateur de Applix

Administrateur de Alstom

Administrateur de Electro Banque

Administrateur de Liban Câbles

Thierry Peugeot

M. Thierry Peugeot est administrateur de Faurecia depuis le 17 avril 2003. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2005.

Âgé de 47 ans, M. Thierry Peugeot est Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA.

Autres mandats de M. Peugeot :

Vice-Président et administrateur des Établissements Peugeot Frères
Administrateur de Foncière, Financière et de Participation
Président et Directeur général de Immeubles et Participations de l'Est
Administrateur de La Française de Participations Financières
Administrateur de la Société Anonyme de Participations
Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle

Dietrich Russell

M. Dietrich Russell est administrateur de Faurecia depuis le 1^{er} juin 1999. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2005.

Âgé de 63 ans, M. Dietrich Russell est Executive Vice-Président de EADS et Président de Aeronautics Division.

Autres mandats de M. Russell :

Président de l'Assemblée des membres de ATR – GIE
Président du Conseil de surveillance de Eurocopter SA
Président du Conseil de surveillance de EFW – Elbe – Flugzeugwerke
Administrateur de EADS ATR
Membre du Conseil de surveillance de Deutsche Flugsicherung
Membre du Conseil d'administration de EMBRAER
Administrateur de EADS Sogerma Services
Membre du Conseil de surveillance de EADS Deutschland GmbH

Tableau de synthèse et échéances des mandats au Conseil d'administration

Nom	Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat
Pierre Lévi	Président et Directeur Général	CA 22/05/2000	AGO 2006
Louis Defline	Administrateur	CA 18/11/1996	AGO 2007
Yann Delabrière	Administrateur	CA 18/11/1996	AGO 2007
Daniel Dewavrin	Administrateur	CA 06/07/1992	AGO 2007
Patrick Duverger	Administrateur	AG 01/06/1999	AGO 2005
Jean-Martin Folz	Administrateur	AG 01/06/1999	AGO 2005
Jean-Louis Gérondeau	Administrateur	AG 27/05/2003	AGO 2009
Jean-Claude Hanus	Administrateur	CA 21/02/2000	AGO 2005
Gérard Hauser	Administrateur	CA 22/07/2003	AGO 2009
Thierry Peugeot	Administrateur	CA 17/04/2003	AGO 2005
Dietrich Russell	Administrateur	AG 01/06/1999	AGO 2005

Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature, avant impôts, perçus par les mandataires sociaux au 31 décembre 2003 s'établissent ainsi :

Pierre Lévi

La rémunération brute fixe versée en 2003 à M. Pierre Lévi, Président et Directeur général de Faurecia, déterminée selon l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, s'est élevée à 589 079 euros.

La rémunération variable brute, versée en 2003 au titre de l'exercice précédent, et déterminée en fonction notamment du résultat opérationnel du Groupe et d'indicateurs financiers ou d'organisation afférente à l'exercice de référence, s'est élevée à 323 000 euros.

Par ailleurs, M. Pierre Lévi a reçu en 2003 la somme de 13 000 euros au titre des jetons de présence pour le mandat social qu'il exerce dans la société.

Les avantages en nature dont a bénéficié M. Lévi sont ceux des cadres du rang de directeur du Groupe Faurecia, auxquels s'ajoute la mise à disposition d'un chauffeur.

Options de souscription d'actions attribuées en 2003 : néant.

Options levées en 2003 : néant.

Daniel Dewavrin

Rémunération brute par la société Faurecia Investments : 18 294 euros.

Jetons de présence de la société Faurecia : 11 500 euros.

Options de souscription d'actions attribuées en 2003 : néant.

Options de souscription d'actions levées en 2003 : néant.

Enfin, les Administrateurs du Groupe PSA Peugeot Citroën ont reçu de la société au titre des jetons de présence, respectivement :

M. Louis Defline : 13 000 euros

M. Yann Delabrière : 21 000 euros

M. Jean-Martin Folz : 21 000 euros

M. Jean-Claude Hanus : 21 000 euros

M. Thierry Peugeot : 11 500 euros

Aucun de ces mandataires sociaux n'a reçu ou exercé d'option d'achat ou de souscription d'actions au cours de l'exercice 2003.

Pour l'application des dispositions légales, article L. 225-102-1 du Code de commerce, relatives à la publication des rémunérations des mandataires sociaux et compte tenu des évolutions attendues concernant celles versées par la société de contrôle, Faurecia indique qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature n'ont été versés par la société ou ses filiales à l'un quelconque de ses mandataires sociaux durant l'exercice écoulé, autres que les jetons de présence ci-dessus rappelé. Les rémunérations et avantages consentis par la société contrôlante à certains mandataires sociaux de la société sont publiés par celle-là lorsque ces mandataires y exercent un mandat social.

Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et l'audit interne

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport, joint au rapport de gestion et institué par la loi de sécurité financière a été établi à l'effet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de la société, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe.

A – Les travaux du Conseil d'administration

a) Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comprend onze administrateurs. Quatre d'entre eux sont indépendants au sens défini par de récents rapports de place ; cinq représentent directement les intérêts de l'actionnaire majoritaire.

Le Conseil considère que sa composition prend en compte de façon appropriée la participation au capital de son actionnaire de référence : Peugeot SA.

Les administrateurs indépendants apportent à ses délibérations et ses travaux des expériences multiples, tant au niveau international qu'au niveau de leurs propres pratiques industrielles et managériales.

A l'exception du Président, Pierre Lévi, aucun membre du Conseil d'administration n'exerce de fonction de Direction générale ou de fonction salariée au profit d'une société du Groupe.

M. Daniel Dewavrin exerce des fonctions de surveillance, ainsi qu'il est indiqué par ailleurs, dans la société Faurecia Investments.

b) Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les grandes orientations de l'activité de la société dans les domaines stratégiques, économiques et financiers de l'entreprise et du Groupe. Il veille à leur mise en œuvre.

À cet effet, le Conseil d'administration s'est doté d'une organisation qui doit lui permettre de remplir ce rôle.

c) Mode d'organisation du Conseil d'administration

Au cours de la réunion du Conseil d'administration du 17 avril 2003, celui-ci a décidé de se doter d'un règlement intérieur, dont l'objectif était d'organiser de façon plus systématique les travaux du Conseil afin de rendre plus efficiente l'information des administrateurs et de faciliter ainsi leur prise de décision. Ce règlement précise le mode de fonctionnement du Conseil et son rôle dans la gestion de la société, ce dernier s'inscrivant dans le prolongement des prescriptions légales et des dispositions statutaires. Ce règlement évoque également les droits et les devoirs des membres du Conseil d'administration, principalement au regard de la prévention des conflits d'intérêt, du cumul de mandats, de la stricte confidentialité et de la diligence nécessaire à la participation aux travaux du Conseil, ainsi que des règles relatives aux opérations réalisées sur les titres de la société, telles qu'elles sont recommandées par l'Autorité des marchés financiers.

Le Conseil d'administration décide librement des modalités d'exercice de la Direction générale de la société. Celle-ci est assumée sous sa responsabilité par le Président du Conseil d'administration lui-même, ou par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Lors de sa réunion du 14 mai 2002, le Conseil d'administration a confirmé l'exercice de la Direction générale par le Président du Conseil d'administration, et en conséquence le mandat de Pierre Lévi en qualité de Président et Directeur Général de Faurecia. Par ailleurs, le Conseil d'administration a mis en place un Comité des comptes et a étendu le rôle de la Commission des rémunérations, active depuis le 15 juin 1999, afin d'en faire un Comité à part entière, dénommé Comité des nominations et des rémunérations.

Ces deux Comités ont été créés lors de la réunion du 6 février 2003 et ont été actifs dès l'année 2003.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Ce Comité a notamment pour objet de présenter au Conseil des avis et/ou propositions concernant :

- la nomination des futurs administrateurs,
- la rémunération des mandataires sociaux et, en particulier, du Président,
- l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Il rend compte au Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 17 avril 2003, le Conseil d'administration a désigné MM. Jean-Martin Folz, Arnaud Leenhardt et Jean-Claude Hanus, membres du Comité des nominations et des rémunérations. Le Conseil du 22 juillet 2003, prenant acte de la démission de M. Arnaud Leenhardt, a désigné M. Gérard Hauser membre de ce Comité. M. Jean-Martin Folz en assure la présidence.

Le Comité des comptes

Ce Comité a pour objectif de préparer de façon plus approfondie l'examen par le Conseil de l'information financière fournie par la société. Il est ainsi, notamment, chargé de préparer les réunions du Conseil consacrées à l'examen des comptes semestriels et annuels et d'éclairer les délibérations de celui-ci sur ces sujets. À ce titre, il examine lesdits comptes avant leur présentation au Conseil d'administration et donne son opinion sur :

- l'application et la pertinence des principes et méthodes comptables retenus,
- la nomination, la rémunération et le plan des interventions des Commissaires aux comptes,
- l'examen des risques significatifs.

Ce Comité se réunit au moins deux fois par an. Il rend compte au Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 17 avril 2003, le Conseil a désigné M. Yann Delabrière et M. Patrick Duverger membres du Comité des comptes.

Le Conseil du 22 juillet 2003 a complété la composition de ce Comité en désignant à leurs côtés M. Jean-Louis Gérondeau.

M. Yann Delabrière assure la présidence de ce Comité.

d) Fonctionnement du Conseil d'administration

Quatre sessions du Conseil d'administration ont été réunies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 pour examiner principalement les budgets, l'activité, les résultats du Groupe, ainsi que ses orientations stratégiques majeures.

Deux sessions, plus particulièrement dédiées à l'examen des comptes semestriels et aux prévisions de résultats de l'exercice ont été préparées par le Comité des comptes.

Une session a décidé de réexaminer le mode de rémunération des administrateurs. Le Comité des nominations et des rémunérations a ainsi proposé au Conseil d'envisager une méthode de rémunération qui encourage l'assiduité des administrateurs aux séances du Conseil et qui tienne compte des sujétions nouvelles nées de la création des Comités. Le détail de ces décisions est évoqué par ailleurs dans le rapport annuel de votre Groupe.

Sur les onze administrateurs qui composent le Conseil d'administration, c'est une moyenne de 88 % des administrateurs qui a pris part aux réunions du Conseil.

La totalité des administrateurs composant les Comités spécialisés du Conseil ont été présents aux réunions de ceux-ci.

e) Évaluation du Conseil d'administration

Après examen par le Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil a approuvé une procédure d'évaluation de ses travaux à travers un questionnaire destiné à recueillir auprès de chaque administrateur son appréciation sur les modalités de fonctionnement du Conseil et à vérifier que les questions importantes pour la société sont convenablement préparées et examinées. Les réponses et suggestions apportées par les administrateurs au questionnaire d'évaluation sont dépouillées et analysées par le Président du Comité des nominations et des rémunérations, qui fait ensuite rapport au Conseil des conclusions et résultats de ses travaux.

Cette procédure, mise en place en février 2004, a porté sur le fonctionnement du Conseil en 2003.

B – Outils de contrôle et de reporting en place dans le Groupe

a) Le contrôle interne

Le contrôle interne est défini dans le Groupe comme un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant aux risques de l'entreprise, que ce soit la réalité et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et réglementations en vigueur, et la sauvegarde des actifs. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant garantir de façon absolue l'élimination de tous les risques.

Le contrôle interne n'est pas simplement un ensemble de normes et de procédures ; il est conçu pour être l'affaire de tous au sein de l'entreprise. À ce titre, il concerne non seulement les organes de direction (le Conseil d'administration, le Comité exécutif du Groupe et les dirigeants des unités opérationnelles), les organes de contrôle (dont le Comité des comptes et le département d'audit interne), mais aussi et surtout l'ensemble des membres du personnel par leurs actions au quotidien.

Des procédures régissent les pratiques du Groupe. Chaque fonction a développé les procédures qui lui sont propres, tout en respectant un cadre général commun. Dans un souci de transparence et d'efficacité, l'ensemble de ces procédures est accessible par tous les personnels du Groupe, à travers son réseau intranet. Régulièrement mises à jour, ces procédures font actuellement l'objet d'une revue d'ensemble.

En outre, le Groupe a lancé une revue des principales zones de risque inhérentes au déroulement de ses activités propres, l'objectif étant, pour chacune des zones identifiées, de compléter le système de contrôle existant ou, le cas échéant, de mettre en place un système de contrôle.

Deux domaines méritent d'être soulignés : la gestion des programmes et les contrôles comptables et financiers.

Contrôle des programmes

La vocation principale du Groupe est la conception et la fabrication de modules pour l'automobile. Chacun de ces contrats constitue un programme.

Un programme peut donc être défini comme un contrat de fourniture d'un équipement complexe à un constructeur automobile. Il a une durée de vie de pouvant aller jusqu'à dix ans, subdivisée en deux phases principales : le développement qui inclut l'industrialisation, suivi de la vie série.

Un programme peut être générateur de risques tant financiers qu'industriels, et ce dès l'appel d'offres. C'est pourquoi le Groupe a mis en place une gestion et un contrôle des programmes à travers un système de suivi de projet, dénommé PMS ("Program Management System"). Ce système est déployé dans l'ensemble du Groupe.

Le PMS organise de façon rigoureuse les étapes successives de la vie d'un programme. Chaque programme est désormais jalonné depuis le traitement de l'appel d'offres jusqu'à la fin de vie du produit :

- lors de chaque jalon, une revue exhaustive d'indicateurs financiers et industriels associés à des objectifs précis (coûts, délais, qualité) est effectuée ;
- si ces objectifs ne sont pas atteints ou si un indicateur clé n'est pas satisfait, le jalon est considéré comme "rouge" et ne peut être franchi. Dans ce cas, un plan d'action doit être mis en place et la validation du jalon doit être effectuée à nouveau. Seul, le passage au "vert" de ce jalon permet la poursuite du programme.

L'objectif de ce processus est d'identifier de façon continue les risques du programme, les plans d'action nécessaires et de les mettre en œuvre.

Contrôle comptable et financier

Le Groupe a défini les procédures nécessaires à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Celles-ci traitent des postes du bilan, de ceux du compte de résultat, ainsi que de l'annexe comptable. Elles sont en accord avec les principes comptables en vigueur. Parmi ces procédures, peuvent notamment être citées pour leur importance pour le Groupe et leur récente mise à jour :

- un manuel de contrôle financier, sous forme de questionnaires d'audit couvrant les principaux processus de l'entreprise ;
- une procédure d'autorisation d'investissement, qui détermine les éléments indispensables justifiant l'investissement et les signataires autorisés à engager l'entreprise selon des seuils prédéfinis ;
- une procédure d'élaboration d'un "Business plan" (BP) pour les programmes.

b) Processus de reporting comptable et financier

Les processus de reporting ont pour objectifs de fournir des instruments d'information et de pilotage du Groupe et d'assurer ainsi la meilleure réactivité face aux risques éventuels.

Business plan

Faurecia ayant pour vocation la gestion de programmes, chacun d'entre eux doit être mesuré et évalué selon son propre "Business plan". C'est la brique de base du reporting économique de Faurecia.

Chaque programme fait l'objet dès sa période initiale avant appel d'offres d'une analyse financière prospective sous la forme d'un "Business plan". Le BP est régulièrement mis à jour en fonction des changements d'hypothèses. Il contient donc tous les éléments permettant de porter un jugement sur un programme lors de la cotation, lors de la négociation du contrat, durant la phase de développement et enfin pendant la vie série.

Plan à moyen terme

Compte tenu des engagements pluriannuels de ses contrats, une vision à moyen terme des enjeux financiers est nécessaire à la maîtrise des risques de Faurecia. Dans ce cadre, le Groupe établit annuellement un plan à cinq ans, appelé Plan à moyen terme. Il permet de préciser les perspectives du Groupe en matière de taille de ressources et de rentabilité. Il conduit à la définition des objectifs semestriels des budgets.

Budget

Le budget de Faurecia est bâti sur une périodicité semestrielle, selon exactement le même rythme que la communication financière externe du Groupe.

La Direction du Groupe émet pour le budget les hypothèses économiques et financières et les objectifs spécifiques de chaque unité opérationnelle. Le budget est alors construit par usine, centre de développement ou centre administratif. Il est ensuite mensualisé selon des états standards puis consolidé.

Le budget du semestre à venir s'accompagne d'une prévision du semestre en cours avec explications des écarts éventuels par rapport au budget établi antérieurement pour ce semestre selon un processus glissant.

Par la suite, c'est le budget du semestre en cours qui sert de base aux comparaisons avec les résultats actuels et aux mesures de la performance.

Reporting mensuel

L'objectif principal du système de reporting mensuel est la rapidité et l'exactitude, pour permettre aux équipes de direction de réagir au plus vite sur des bases réelles et chiffrées.

En effet, pour ce qui concerne la rapidité, après avoir envoyé dans les trois jours qui suivent la fin d'un mois, un estimé de leur chiffre d'affaires et de leur résultat opérationnel, les unités opérationnelles établissent et envoient chaque mois, cinq jours après la clôture, des comptes retraités aux normes du Groupe. Établis selon un plan de compte commun, ils comprennent un compte de résultat par nature et par destination, ainsi qu'un bilan avec une décomposition des variations de chaque poste par nature de flux. Pour ce qui concerne l'exactitude, les comptes du Groupe (bilan, résultat et tableau de flux) sont consolidés chaque mois pour les besoins de la gestion. Les différences pouvant apparaître dans les rapprochements des comptes réciproques entre entités du Groupe sont aussitôt traitées ; les écarts par rapport aux prévisions initiales sont analysées. Ceci permet d'arrêter et de publier très rapidement des comptes consolidés semestriels et annuels audités. Le reporting mensuel et la consolidation statutaire utilisent des chiffres rigoureusement identiques, élaborés à partir d'un logiciel unique et de règles communes.

Prévision glissante à trois mois

Pour permettre d'anticiper l'action à court terme et ainsi accroître la réactivité, le reporting mensuel s'accompagne de commentaires et d'une prévision glissante du compte de résultat et de la trésorerie pour les trois mois à venir.

Engagements hors bilan

Le reporting tel qu'évoqué ci-dessus n'inclut pas les engagements hors bilan. Ils font l'objet d'un processus particulier tout aussi rigoureux.

Chaque engagement fait l'objet d'un suivi particulier en fonction de sa nature. Ainsi, les risques de change et de taux d'intérêt, ainsi que les financements intraGroupe en devises, sont gérés de manière centralisée sous la supervision de la Direction générale et font si nécessaire l'objet d'une couverture de change. De même les cautions et/ou garanties accordées par la société Faurecia font l'objet d'une émission et d'un suivi centralisés.

Comité des opérations

Chaque mois, un Comité des opérations par activité, composé de certains membres du Comité exécutif du Groupe dont le Président, le Directeur financier du Groupe, ainsi que des membres de la direction des unités opérationnelles concernées, est consacré à la revue des performances opérationnelles et des actions entreprises ou à venir pour respecter le budget.

Une attention particulière sera portée par le département d'audit interne au déploiement de cette méthodologie, dans le cadre d'une maîtrise des risques de l'entreprise toujours plus efficace.

c) Le département d'audit interne

Le Groupe s'est doté début 2003 d'un organe d'évaluation du contrôle interne, à savoir le département d'audit interne.

Par une approche systématique et méthodique, ce département a vocation à garantir un niveau d'efficacité optimal de l'ensemble des systèmes de contrôle interne financier. Il peut intervenir en cas de besoin sur l'ensemble des processus du Groupe à travers le monde. Le département d'audit interne conduit ses missions en toute objectivité et étaye systématiquement ses conclusions sur des faits précis, dûment vérifiés et rigoureusement chiffrés. Il met à la disposition de la Direction générale l'ensemble de ses travaux et lui rend compte régulièrement du déroulement de ses missions et du respect de ses objectifs. Il est en outre à la disposition des autres organes de la société qui souhaiteraient avoir des précisions sur les conclusions des audits réalisés.

À titre d'exemple : le département d'audit interne est intervenu en 2003 sur les sujets suivants :

- les stocks d'une importante unité de production en juste-à-temps,
- le traitement des actifs immobilisés de sites allemands,
- le besoin de financement d'une joint-venture.

Nanterre, le 22 mars 2004

Le Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Faurecia SA, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Faurecia SA et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

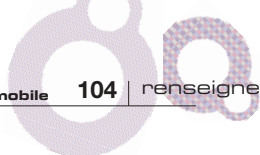
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le 22 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Martin

Ernst & Young Audit
Patrick Lhomme



III. 2 | Comité exécutif

La direction exécutive de Faurecia est assurée par le Comité exécutif du Groupe, composé de treize membres. Sa composition au 31 décembre 2003 est la suivante :

Nom	Fonction	Date de nomination
Pierre Lévi	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	19/07/2000
Caspar Baumhauer	Directeur de l'Activité Modules et Systèmes	01/01/2003
Patrick Bikard	Directeur Industriel	19/08/2002
Gérard Breining	Directeur des Achats	02/01/2002
Gérard Chochoy	Directeur de l'Activité Sièges d'Automobile	30/06/2003
Arnaud de David-Beauregard	Directeur du Développement	19/07/2000
Jean-Michel Elter	Directeur du Développement Client	04/01/2001
Jean-Marc Hannequin	Directeur de l'Activité Systèmes d'Échappement	01/07/2002
Laurent Hebenstreit	Directeur de l'Activité Systèmes d'Intérieur	26/08/2002
Thierry Lemâne	Directeur de la Communication	23/09/2002
Jean-Marc Salvanes	Directeur des Ressources Humaines	02/07/2002
Christophe Schmitt	Directeur de l'Activité Composants	30/06/2003
Pierre-Jean Sivignon	Directeur Financier	06/04/2001

La composition du Comité exécutif est inchangée à la date du présent rapport.

Le Comité exécutif se réunit au complet deux fois par mois pour examiner les questions principales relatives à l'animation générale du Groupe. Il évoque et prépare notamment les décisions opérationnelles majeures de la société et de ses filiales qui sont ensuite prises et mises en œuvre par chacun de ses membres dans sa sphère de compétence.

Opérations conclues avec les organes de direction

À la date du présent rapport, il n'existe pas d'opérations conclues avec les membres du Conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5 % du capital de la société, qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes.

Rémunération des organes de direction

Le montant global des rémunérations réparties ou allouées au titre de l'exercice 2003 aux membres des organes d'administration ou de direction de la société et du Groupe s'élève à 5 405 104 euros, dont 195 500 euros au titre des jetons de présence.

La rémunération des administrateurs, qui est versée sous forme de jetons de présence, est établie pour prendre en compte l'assiduité des membres du Conseil à ses réunions tout autant que les sujétions nouvelles nées de la création des Comités. Ainsi, les administrateurs reçoivent une rémunération fixe du fait de leur fonction et une rémunération variable calculée au prorata de leur participation aux réunions du Conseil. Enfin, ils reçoivent une rémunération complémentaire s'ils sont membres de l'un des Comités du Conseil. La rémunération des membres du Comité exécutif comprend une prime d'objectif, qui représente de 0 à 45 % du salaire de base (avec le pourcentage de 30 % comme cible) en fonction des résultats du Groupe et de la performance des intéressés.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la société Faurecia ne leur a été consentie au cours de l'année 2003.

III. 3 | Organes de contrôle

Mandats des Commissaires aux comptes

	Date de début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
Titulaires		
PricewaterhouseCoopers Audit représenté par M. Christian Martin 32, rue Guersant – 75017 Paris	27/05/2003	AGO 2007
Ernst & Young Audit représenté par M. Patrick Lhomme Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie	17/06/1983	AGO 2007
Suppléants		
Catherine Sabouret	27/05/2003	AGO 2007
Christian de Chastellux	03/05/1995	AGO 2007

Rémunération des Commissaires aux comptes au 31 décembre 2003

(en milliers d'euros)	PWC		Ernst & Young	
	2003	2002	2003	2002
Prestations d'audit légal				
Honoraires d'audit	2 587	2 370	825	791
Augmentation de capital, fusion	27	25	1	0
Analyses techniques	51	54	9	3
Analyses nouveaux systèmes	0	0	0	0
Autres prestations d'audit légal	103	88	8	21
Prestations d'audit				
Audit d'acquisition, évaluation	53	168	1	0
Assistances techniques	152	1 389	1	0
Autres	74	89	52	22
Autres prestations (conseil)				
Juridique, fiscal, social	867	857	255	265
Informatique	15	2	0	15
Audit interne	41	0	0	76
Autres	10	6	21	104
Total honoraires	3 980	5 048	1 174	1 301

III. 4 | Schémas d'intéressement du personnel

a) Options de souscription d'actions

Une politique de distribution d'options de souscription d'actions au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du Groupe et leurs filiales à plus de 50 % est suivie par la société.

L'Assemblée générale mixte du 14 mai 2002 a autorisé, pour une durée de trente-huit mois, le Conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois 400 000 options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés des sociétés et filiales à + 50 % du Groupe.

Il n'a pas été fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2003.

Une autorisation similaire est sollicitée auprès de l'Assemblée générale du 25 mai 2004 pour trente-huit mois.

Il existait au 31 décembre 2003, 782 100 options de souscription d'actions consenties et non encore levées.

Le détail des plans d'attribution est donné par le tableau suivant :

Au 31 décembre 2003 :

Autorisation de l'Assemblée	Dates des Conseils	Prix de souscription en euros	Nombre d'options attribuées	Dont attribuées à la direction générale/ Comex	Point de départ de l'exercice des options	Date d'expiration des options	Options levées	Options perdues	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2003
18/06/1992	07/04/1994	25,06	115 000	75 000	08/04/1999	06/04/2009	73 200	0	41 800
31/05/1994	20/10/1994	23,84	125 000	30 000	21/10/1999	19/10/2009	109 000	0	16 000
31/05/1994	03/05/1995	26,07	71 000	15 000	04/05/2000	02/05/2010	64 500	1 000	7 500
03/05/1995	12/09/1996	24,39	125 000	40 000	13/09/2001	11/09/2011	71 400	0	53 600
31/05/1994	26/06/1997	40,25	54 000	15 000	27/06/2002	25/06/2012	24 000	1 500	28 500
05/06/1997	26/06/1997	42,38	35 500	15 000	27/06/2002	25/06/2007	8 000	8 500	19 000
05/06/1997									
01/06/2001	22/02/2002	55,00	351 700	69 500	23/02/2006	22/02/2012	0	4 000	347 700
01/06/2001									
14/05/2002	28/11/2002	41,71	269 500	101 000	29/11/2006	27/11/2012	0	1 500	268 000
								Total	782 100

b) Options d'achat d'actions

Des distributions d'options d'achat d'actions au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du Groupe et leurs filiales à plus de 50 % ont été effectuées par la société entre 1999 et 2001.

Il existait au 31 décembre 2003, 439 900 options d'achat d'actions consenties et non encore levées.

Le détail des plans d'attribution est donné par le tableau suivant :

Au 31 décembre 2003 :

Autorisation de l'Assemblée	Dates des Conseils	Prix de souscription en euros	Nombre d'options attribuées	Dont attribuées à la direction générale/ Comex	Point de départ de l'exercice des options	Date d'expiration des options	Options levées	Options perdues	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2003
01/06/1999	06/09/1999	52	200 000	53 100	06/09/2004	05/09/2009	0	16 500	183 500
01/06/1999									
22/05/2000	04/09/2000	40	254 000	54 900	04/09/2005	03/09/2010	0	41 100	212 900
22/05/2000	26/04/2001	54,5	43 500	40 000	26/04/2005	25/04/2011	0	0	43 500
								Total	439 900

c) Options consenties aux dix premiers salariés

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Numéro du plan	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale).	Néant	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale).	4 6 7 8A 8B	6 800 4 250 2 000 5 500 5 500	25,06 26,07 24,39 40,25 42,38

d) Procédure d'attribution d'options d'achat et/ou souscription

En ce qui concerne l'attribution de plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, la société s'est donné une procédure stricte d'attribution de stock-options lors de la réunion du Conseil d'administration du 6 février 2003.

Le principe d'attribution d'une tranche d'options de souscription ou d'achat d'actions ne peut être décidé qu'une fois par an, au cours de la réunion du Conseil qui se tient au mois de février en vue d'arrêter les comptes annuels.

La liste des bénéficiaires d'options ainsi que le nombre d'options attribuées à chacun et le prix des options, à partir de la moyenne des premiers cours cotés durant les vingt dernières séances de Bourse précédant l'attribution effective, sont déterminés dans le courant du mois d'avril, lors de la réunion du Conseil devant convoquer l'Assemblée.

e) Contrats d'intéressement et de participation 2003**Filiales des activités Sièges d'automobile (principalement Faurecia Sièges d'Automobile – FSA)****Intéressement**

Un nouvel accord triennal a été conclu au niveau de la société FSA en juin 2003. Il institue la possibilité d'un versement semestriel dans la mesure où le résultat opérationnel rapporté au chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 2,5 %. Le montant de l'intéressement est composé de deux éléments :

- d'un intéressement société lié à la performance économique de la société et déterminé semestriellement par le ratio marge brute/chiffre d'affaires ;
- un intéressement établissement lié pour partie à la performance économique et pour partie aux résultats d'indicateurs de progrès permanents de l'établissement.

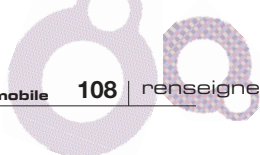
L'intéressement peut atteindre 6 % de la masse salariale de référence pour des objectifs atteints à 100 %. La performance économique représente 3,6 %, 1,8 % au titre de la société et 1,8 % au titre de l'établissement. Les indicateurs de progrès contribuent au maximum de 2,4 %.

D'autres sociétés incluses dans le périmètre d'activité du siège d'automobile ont signé des accords d'intéressement, pour la plupart en juin 2003, reprenant des dispositions de même nature que celles indiquées pour FSA. C'est le cas de Siedoubs, Sielest, Sieto. L'accord en vigueur à Ecsa arrive à échéance fin 2003.

La répartition individuelle s'effectue ainsi :

- 35 % de la somme globale est répartie de façon hiérarchique en fonction du salaire individuel ;
- 65 % de la somme globale est répartie de façon non hiérarchisée par l'application d'une formule intégrant un coefficient individuel de contribution à la performance.

Ces accords ne donneront lieu à versement que lors du premier trimestre 2004. Pour mémoire, l'intéressement 2002 s'est élevé à 0,3 million d'euros sur ce périmètre.



L'accord de participation de la Société FSA SA signé le 8 février 1995 ainsi que celui des autres sociétés dispose que la participation est calculée selon la formule légale et que son produit est réparti entre les salariés proportionnellement aux salaires perçus au cours de l'exercice considéré, sous réserve des limites réglementaires.

Les fonds de la réserve spéciale de participation sont affectés, au choix des salariés, soit à un fonds commun de placement prévu dans le cadre d'un Plan d'épargne groupe, soit à un compte courant bloqué.

Au cours de l'exercice 2001, la participation des salariés s'est élevée à 0,3 million d'euros. Il n'a pas été versé de participation en 2002.

Activité Échappement (Faurecia Systèmes d'Échappement)

Un nouvel accord d'intéressement pour les années 2003 à 2005 a été signé en juin 2003 pour la société FSE. Il prévoit la possibilité d'un versement semestriel dans la mesure où le résultat courant avant impôt et taxes est positif. L'intéressement est calculé selon une double référence en fonction du passé (période de référence 1^{er} semestre 2003) et en fonction des objectifs du semestre considéré :

- d'un indicateur économique ;
- des indicateurs de progrès qui sont respectivement liés à :
 - la sécurité,
 - la qualité,
 - la productivité.

L'intéressement peut atteindre 6 % de la masse salariale de référence pour des objectifs atteints à 100 %. La performance économique représente potentiellement 3,0 % de la masse salariale brute. Chaque indicateur de progrès compte potentiellement pour 280 euros par personne pour l'année (maximum 1 % de cette même masse).

La répartition individuelle s'effectuera de la façon suivante :

- la partie de l'intéressement liée aux résultats économiques est répartie proportionnellement au salaire perçu au titre de l'exercice considéré ;
- la partie de l'intéressement liée à la performance est répartie de façon uniforme proportionnellement au temps de présence.

Aucun intéressement n'a été distribué en 2001 et 2002. Une avance correspondant à 500 euros a été versée en juillet 2003.

L'accord de participation applique le dispositif légal. À la suite de la séparation de Faurecia Industries en deux entités juridiques distinctes (FSE et FI) un avenant à l'accord de participation a été conclu en avril 2001 mutualisant le résultat de la participation entre ces deux sociétés. Il a été reconduit en 2002 et 2003 pour le même périmètre. Au cours des exercices 2001 et 2002, la participation des salariés s'est élevée respectivement à 3,2 millions d'euros et 4,0 millions d'euros.

Filiales des activités Systèmes d'Intérieur

Il s'agit des sociétés françaises suivantes : Faurecia Intérieur industrie (ex-Allibert), Faurecia Automotive Industrie (ex-Sommer), Automotive Sandouville, Faurecia Automotive Holding et Faurecia Industries.

Un accord de groupe de participation a été conclu en 1994, pour application à partir de 1993, entre les sociétés Sommer, Allibert, SAI Automotive Allibert Industrie et SAI Automotive Sommer Industrie. Cet accord a été dénoncé en 2002. À compter de janvier 2003, chacune des sociétés concernées applique le dispositif légal sans mutualisation.

La participation s'est montée à 0,8 million d'euros en 2001. Il n'a pas été versé de participation au titre de ces sociétés en 2002.

Les droits des salariés sont affectés au FCP FAIF, qui est un fonds monétaire. L'accord d'intéressement de Faurecia Intérieur Industrie (SNC) n'a pas été reconduit depuis 2001.

Faurecia Industries (FI)

Un nouvel accord d'intéressement pour les années 2003 à 2005 a été signé en juin 2003 pour la société FI. Il prévoit la possibilité d'un versement semestriel dans la mesure où le résultat courant avant impôt rapporté au chiffre d'affaires est supérieur à 3 %.

Le résultat est calculé sur la base :

- d'un indicateur économique ;
- des indicateurs de progrès calculés au niveau de chaque établissement et choisis parmi les indicateurs de référence du Système Excellence (FES).

L'intéressement peut atteindre 6 % de la masse salariale de référence pour des objectifs atteints à 100 %. La performance économique représente potentiellement 3,0 % de la masse salariale brute. Elle est commune à tous les établissements. Les résultats assis sur les indicateurs de progrès représentent potentiellement 3 % de cette même masse. Chaque indicateur de progrès compte au minimum pour 0,75 et au maximum pour 1,25 de la masse salariale de référence. La répartition individuelle s'effectue pour moitié proportionnellement à la présence de l'intéressé et pour moitié proportionnellement à la rémunération perçue pendant cette même période.

Faurecia Automotive Industrie (FAI)

L'accord d'intéressement de Faurecia Automotive Industrie (SNC) arrivé à échéance fin 2002 a été renouvelé en mars 2003 pour trois ans par un nouvel accord qui reprend les mêmes orientations que le précédent mais dans le cadre du semestre. Le résultat est calculé sur la base d'indicateurs :

- économiques,
- d'indicateurs communs de progrès prenant en compte la qualité et la sécurité,
- d'un indicateur choisi par établissement.

L'intéressement peut atteindre 8 % de la masse salariale de référence pour des objectifs atteints à 100 %. La performance économique représente potentiellement 3,0 % de la masse salariale brute, de même que les indicateurs qualité et sécurité. Les résultats assis sur les indicateurs de progrès représentent potentiellement 2 % de cette même masse.

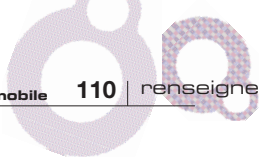
La répartition individuelle s'effectue pour moitié proportionnellement à la présence de l'intéressé et pour moitié proportionnellement à la rémunération perçue pendant cette même période.

L'intéressement a représenté 0,7 million d'euros pour 2001 et 1,8 million d'euros pour 2002 et 0,8 million d'euros pour le premier semestre 2003.

f) Plan d'épargne groupe

Un Plan d'épargne groupe est réservé aux salariés de Faurecia et de ses filiales et sous-filiales détenues directement ou indirectement à plus de 50 %. L'épargne des salariés résidents fiscaux français recueillie à ce titre est investie en parts de fonds commun de placements appelé "Faurecia Actionnariat", tandis que celle des non-résidents est investie en parts de fonds commun de placements "Faurecia Actionnariat International".

À la date du 31 décembre 2003, les FCPE "Faurecia Actionnariat" et "Faurecia Actionnariat International" détiennent 0,373 % du capital social.



IV. Attestation du responsable

Responsable du document de référence

M. Pierre Lévi
Président et Directeur Général

À ma connaissance, les données du présent document de référence concernant Faurecia sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Faurecia ; elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Pierre Lévi

Responsable de l'information

M. Pierre-Jean Sivignon
Directeur Financier Groupe

V. Avis des Commissaires aux comptes

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Faurecia SA et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Pierre Lévi, Président et Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2001, 2002 et 2003, arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve ni observation.

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous avons mentionné dans nos rapports la justification suivante de nos appréciations :

Au titre des comptes annuels :

La note 1.2 de l'annexe expose les règles et méthodes relatives aux immobilisations financières. Ainsi, les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur brute, constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition, est supérieure à leur valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous sommes assurés de leur correcte application et du caractère raisonnable des estimations retenues.

Au titre des comptes consolidés :

La note 2.18 de l'annexe, relative à l'impôt sur les résultats, précise que les actifs d'impôt différés sont comptabilisés sauf lorsque leur récupération est incertaine. Nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application de cette méthode et à apprécier le caractère raisonnable des données prévisionnelles et des hypothèses justifiant la probabilité de récupération de ces actifs d'impôts différés. La note 10 de l'annexe, relative aux écarts d'acquisition, expose les modalités retenues pour comparer la valeur des actifs de chaque métier du Groupe, incluant notamment les écarts d'acquisition, avec la somme des flux de trésorerie actualisés correspondant aux dernières prévisions. Nous avons vérifié la conformité de l'approche retenue avec les règles comptables françaises. Nos travaux ont également consisté à vérifier la correcte application des modalités décrites dans cette note annexe, à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses utilisées et à revoir les calculs réalisés.

Le 26 avril 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Martin

Ernst & Young Audit
Patrick Lhomme

Information annexe : le présent document de référence inclut en page 103 le rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président de la société Faurecia, décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du Rapport Annuel déposé comme Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instruction d'application.

Pages

I. Informations

II. Attestations des responsables

- | | |
|---|-----------------|
| - Attestation des responsables du document de référence | Tome 2 : p. 110 |
| - Attestation des contrôleurs légaux des comptes | Tome 2 : p. 111 |
| - Politique d'information | Tome 1 : p. 33 |

III. Renseignements de caractère général

1. Faurecia

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| - Réglementation applicable | Tome 2 : p. 86 |
|-----------------------------|----------------|

2. Capital

- | | |
|---|---------------------|
| - Particularités | Tome 2 : p. 88 |
| - Capital autorisé non émis | Tome 2 : p. 88 |
| - Capital potentiel | Tome 2 : p. 88 |
| - Tableau d'évolution du capital sur cinq ans | Tome 2 : p. 89 à 91 |

3. Marché des titres

- | | |
|--|--|
| - Tableau d'évolution des cours et volumes sur dix-huit mois | Tome 2 : p. 92 |
| - Dividendes | Tome 1 : p. 32 et Tome 2 : p. 58, 79 et 92 |

IV. Capital et droits de vote

- | | |
|---|----------------------------------|
| - Répartition actuelle du capital et des droits de vote | Tome 1 : p. 32 et Tome 2 : p. 93 |
| - Évolution de l'actionnariat | Tome 2 : p. 93 |
| - Pactes d'actionnaires | Tome 2 : p. 93 |

V. Activité du Groupe

- | | |
|---|--|
| - Organisation du Groupe | Tome 1 : p. 6 à 29 et Tome 2 : p. 2, 3 et 86 |
| - Chiffres clés du Groupe | Tome 1 : p. 30 et 31 |
| - Informations chiffrées sectorielles | Tome 2 : p. 31, 32 et 33 |
| - Marchés et positionnement concurrentiel de Faurecia | Tome 1 : p. 14 à 27 |
| - Politique d'investissements | Tome 2 : p. 7, 32 et 33 |



	Pages
--	-------

VI. Analyse des risques du Groupe

1. Facteurs de risques

- Risques de marché
- Risques particuliers liés à l'activité
- Risques juridiques
- Risques industriels liés à l'environnement

Tome 2 : p. 8, 9 et 48

Tome 2 : p. 9

Tome 2 : p. 8 et 9

Tome 2 : p. 9

2. Assurances et couverture des risques

Tome 2 : p. 8 et 9

VII. Patrimoine, situation financière et résultats

- Comptes consolidés et annexe
- Engagements hors bilan
- Honoraires des Commissaires aux comptes
- Comptes sociaux et annexe

Tome 2 : p. 23 à 53

Tome 2 : p. 10 et 48

Tome 2 : p. 105

Tome 2 : p. 65 à 80

VIII. Gouvernement d'entreprise

- Composition et fonctionnement des organes d'administration
- Composition et fonctionnement des Comités
- Dirigeants mandataires sociaux
- Dix premiers salariés non mandataires sociaux
- Conventions réglementées

Tome 2 : p. 94 à 102

Tome 2 : p. 99 et 100

Tome 2 : p. 94 à 98

Tome 2 : p. 104

Tome 2 : p. 82

IX. Évolution récente et perspectives

- Évolution récente
- Perspectives

Tome 1 : p. 8 à 25 et Tome 2 : p. 31 et 70

Tome 2 : p. 7



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2004, conformément au règlement COB n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Principales adresses du Groupe

Faurecia

Siège social
2, rue Hennape
92735 Nanterre Cedex
Tél.: (33) 1 72 36 70 00
Fax: (33) 1 72 36 70 07
<http://www.faurecia.com>
Contact Communication : Thierry Lemâne
Contact Presse : Dorothée Mandonnet



Principales adresses du Groupe

Afrique du Sud

Systèmes d'échappement

Cnr Henry Ford & Nicoll Road
Elmosa Park, Nieve Township
PO Box 995
6000 Port Elizabeth
Tél.: (27) 41 451 0936
Fax: (27) 41 451 0948

Systèmes d'intérieur

Cnr Larch avenue & Wattle square
Holland Park
PO Box 770
6000 Port Elizabeth
Tél.: (27) 41 393 4200
Fax: (27) 41 393 2216

Allemagne

Sièges d'automobile

Nordsehler Strasse 38
31655 Stadthagen
Tél.: (49) 5721 702 0
Fax: (49) 5721 702 370

Systèmes d'échappement

Herboldshofer Strasse 35
90765 Fürth
Tél.: (49) 911 76 100
Fax: (49) 911 76 10 466

Systèmes d'intérieur

Faureciastraße 1
76767 Hagenbach
Tél.: (49) 72 73 80 10
Fax: (49) 72 73 80 15 55

Systèmes d'intérieur

Werk Wörth Daimlerstrasse 1
76744 Wörth
Tél.: (49) 72 71 130 800
Fax: (49) 72 71 130 811

Argentine

Sièges d'automobile

Ruta 197 n° 2999, El Talar
1617 Pacheco (Buenos Aires)
Tél.: (54) 11 4726 9400
Fax: (54) 11 4726 8463

Systèmes d'échappement

Carlos Pellegrini Y Viamonte
Lanus - Placia de Buenos Aires
1824 Lanus
Tél.: (54) 11 4208 8035
Fax: (54) 11 4218 1811

Belgique

Systèmes d'intérieur

Mai Zetterlingstraat 70
9042 Gent
Tél.: (32) 9 255 84 51
Fax: (32) 9 255 84 10

Brésil

Sièges d'automobile

Avenida Prefeito Domingos
Mocelin Neto, 777
Borda do Campo km 77,
Parque Industrial Renault
CEP 830420 Quatro Barras
Tél.: (54) 41 671 8000
Fax: (55) 41 672 1560

Systèmes d'échappement

Av Nossa senhora do bom sucesso,
3344, Mod 3&4, Campo Allegre
124 Pindamonhangaba
Tél.: (55) 12 245 5627
Fax: (55) 12 243 1424

Systèmes d'intérieur

Avenida Dom Pedro II, 288
8° andar – Bairro Jardim
09080-000 Santo Andre
Tél.: (55) 11 4993 7900
Fax: (55) 11 4432 0525

Canada

Sièges d'automobile

6141 Vipond Drive
Mississauga, ON L5T 2B2
Tél.: (1) 905 670 0218
Fax: (1) 905 670 1415

Chine**Sièges d'automobile**

1015 Heshun Street
Jilin Province China
130031 Changchun
Tél.: (86) 431 492 1118
Fax: (86) 431 492 1108

Systèmes d'échappement

220, Zhuanyang Street
Wuhan Technical and Economic
Development Zone
430056 Wuhan
Tél.: (86) 27 84 89 1745
Fax: (86) 27 84 89 2261

Corée du Sud**Systèmes d'échappement**

1264, Jeongwang-Dong
429-849- Shiheung City
Tel.: (82) 31 499 7971
Fax: (82) 31 432 0781

Espagne**Composants**

Calle 2, n° 20-22,
Sector A. Pol. Ind. Zona Franca
8040 Barcelona
Tél.: (34) 932 239 970
Fax: (34) 932 234 688

Systèmes d'échappement

Camiño do Caramuxo 33
36213 Vigo
Tél.: (34) 986 213 838
Fax: (34) 986 214 600

Systèmes d'intérieur

Autovia A-3, Madrid-Valencia,
Km. 334,5
Apartado de Correos 180
46930 Quart de Poblet (Valencia)
Tél.: (34) 96 196 00 00
Fax: (34) 96 196 00 69

États-Unis**Sièges d'automobile**

2380 Meijer Drive
Troy, MI 48084
Tél.: (1) 248 288 1000
Fax: (1) 248 288 1074

Systèmes d'intérieur

2050 Auburn Road
Auburn Hills, MI 48326
Tél.: (1) 248 409 3500
Fax: (1) 248 409 3501

Systèmes d'échappement

543 Matzinger Road
Toledo, OH 43612
Tél.: (1) 419 727 5000
Fax: (1) 419 727 5025

France

2, rue Hennape
92735 Nanterre Cedex
Tél.: (33) 1 72 36 70 00
Fax: (33) 1 72 36 70 07

Grande-Bretagne**Sièges d'automobile**

PO Box 200, Humber Road, Stoke
CV3 1LU Coventry
Tél.: (44) 2476 885 700
Fax: (44) 2476 885 075

Systèmes d'intérieur

Common Lane
Fradley Business Park
WS13 8NQ Fradley (Lichfield)
Tél.: (44) 1543 445 200
Fax: (44) 1543 444 434

Inde**Sièges d'automobile**

Plot n°19, 2nd Main, 2nd Cross,
KIADB
Attibele Industrial Area
Anekal Taluk, Bangalore District,
Karnataka State
562107 Attibele
Tél.: (91) 80 7820 553
Fax: (91) 80 7820 245

Japon**Sièges d'automobile**

Sogo Kudan Minami Bldg., 2F
2-7-6, Kudan Minami, Chiyoda-ku,
102-0074 Tokyo
Tél.: (81) 3 3556 8750
Fax: (81) 3 3556 8751

Systèmes d'intérieur

Sogo Kudan Minami Bldg., 2F
2-7-6, Kudan Minami, Chiyoda-ku,
102-0074 Tokyo
Tél.: (81) 3 3556 8770
Fax: (81) 3 3556 8771

Luxembourg**Modules et Systèmes**

Op der Sang 14
Zone Industrielle Eselborn-Lentzweiler
L-9779 Eselborn
Tél.: (352) 94 90 90
Fax: (352) 94 90 81

Mexique**Systèmes d'intérieur**

Parque Industrial Finsa Nave 17
Autopista México - Puebla
72710 Puebla
Tél.: (52) 222 219 87 00
Fax: (52) 222 210 54 62



Pays-Bas

Systèmes d'intérieur

Industriestraat 12
6135 KH Sittard (Born)
Tél. : (31) 464 201 756
Fax : (31) 464 201 751

Pologne

Composants

Ul. Spoldzielcza 4
05-600 Grójec
Tél. : (48) 48 665 01 13
Fax : (48) 48 664 37 11

Systèmes d'intérieur

Ul. Szczecinska 31
66-400 Gorzow Wielkopolski
Tél. : (48) 95 72 19 304
Fax : (48) 95 72 19 309

Portugal

Composants

Rua Comendador Rainho 44 –
Apartado 61
3701-953 São João da Madeira
Tél. : (351) 256 839 200
Fax : (351) 256 839 207

Systèmes d'intérieur

Parque Industrial Autoeuropa
Quinta da Marquesa I
CCI 10207
2950 – 678 Palmela
Tél. : (351) 21 213 51 00
Fax : (351) 21 210 80 36

République tchèque

Composants

Mesická 276
39002 Tabor
Tél. : (420) 381 494 111
Fax : (420) 381 259 782

Systèmes d'échappement

Horka 34
29401 Bakov Nad Jizerou
Tél. : (420) 326 799 111
Fax : (420) 326 799 120

Systèmes d'intérieur

Plazy 100
29301 Mlada Boleslav
Tél. : (420) 326 370 111
Fax : (420) 326 370 100

Slovaquie

Systèmes d'intérieur

Opletalova 73
84107 Bratislava
Tél. : (421) 2 6930 7714
Fax : (421) 2 6930 7735

Suède

Sièges d'automobile

Töpelsgatan 5A
41655 Göteborg
Tél. : (46) 31 703 3442
Fax : (46) 31 703 4715

Systèmes d'échappement

Nya Bergkvaravägen 15-17 Box 501
385-25 Torsås
Tél. : (46) 486 13000
Fax : (46) 486 10401

Systèmes d'intérieur

Kärrlyckegatan 11
418 78 Göteborg
Tél. : (46) 31 758 01 00
Fax : (46) 31 758 01 99

Tunisie

Composants

Société Tunisienne d'Équipements
Automobile
Route de Mornag km 6
ZI de Bata
2013 Ben Arous
Tél. : (216) 71 38 30 06
Fax : (216) 71 38 40 43

Turquie

Composants

Teknik Malzeme
Geçit Köyü Giripi
471 16150 Bursa
Tél. : (90) 224 244 73 00
Fax : (90) 224 244 65 87

Systèmes d'intérieur

SAI Automotive Polifleks AS
Hürriyet Mahallesi
Harmansazi mevki
16800 Orhangazi
Tél. : (90) 224 573 60 60
Fax : (90) 224 573 60 65

Crédit photos :
A. Gonin, S. Muratet et C. Peus.

Création et réalisation :  EURO RSCG C&O

faurecia

La perfection technique, la passion automobile.